LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo : dégagement graduel. Maximum 22 à 24. Aperçu pour demain : ensoleillé. Détails en page 6.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 121 | Montréal, mercredi 28 mai 1975 | S. Emile

Pour arrondir ses bénéfices

Federal Packing utilisait à la tonne la viande avariée

par Jean-Pierre Charbonneau

Malgré un chiffre d'affaires annuel de plus de $25 millions, les dirigeants de la salaison Federal Packing de Magog ont décidé en 1972 de faire "une piastre" de plus en s'approvisionnant en boeuf désossé auprès de charognards professionnels. Grâce à une habile combine, camouflée au maximum, des dizaines de tonnes de viande provenant d'animaux morts ou malades ont ainsi été utilisées par Federal pour la fabrication de ses saucisses fumées et de ses salamis vendus à travers le Québec sous une trentaine de marques de commerce différentes.

Hier, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé un témoin, M. André Smith de Montréal, s'est mis à raconter en détail la combine de Federal Packing. Gérant de deux filiales montréalaises de l'entreprise-mère de Magog, Rolland Drolet Ltée, spécialisée dans le désossage du boeuf, et Charcuterie Labrecque Ltée, spécialisée dans la coupe du porc, M. Smith a expliqué qu'en juin, 1972, le président de Federal, Réal Pagé, lui a demandé d'aller rencontrer un encanteur de Saint-Théodore d'Acton, Marcel Fontaine, en compagnie du gérant de la production, Jean-Guy Leblanc. Pagé lui a conseillé de se lier d'amitié avec Fontaine parce que c'était le type qui avait "le tour" de faire de l'argent.

Sous les recommandations de Leblanc, Smith a d'abord encouragé Fontaine en lui achetant des porcs. Puis un jour, au début de 1973, Leblanc lui a indiqué qu'il allait recevoir une facture de Fontaine pour du lard expédié à Magog. Smith a reçu l'instruction de payer Fontaine et de facturer le tout à Federal.

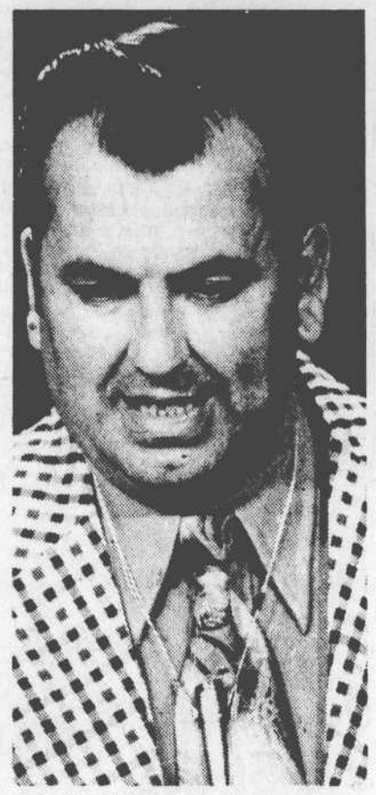
Le même manège s'est produit ensuite plusieurs fois jusqu'en 1974 et, à chaque reprise, les factures de Fontaine indiquaient des ventes de lard. Smith s'est cependant assez vite rendu compte qu'il s'agissait plutôt du boeuf désossé car les prix indiqués étaient beaucoup trop élevés pour que ce soit du lard. Il n'a cependant été convaincu du fait qu'au début de 1975 lorsque Jean-Guy Leblanc a fait allusion au boeuf qu'il achetait en 1973 de Marcel Fontaine, un récupérateur d'animaux morts ou malades.

En 1974, sous l'instigation de Leblanc et de Réal Pagé, Smith a commencé à acheter du boeuf de Fontaine par l'entremise de son encan. Ses achats ont d'abord été d'une dizaine de vaches par semaine puis sont passés à 25 vaches. Celles-ci étaient dirigées vers un abattoir de Sainte-Perpétue surveillé par des inspecteurs fédéraux puis les carcasses étaient expédiées chez Drolet à Montréal, une firme sous surveillance provinciale. Le hic de l'affaire était que Fontaine, encanteur public, faisait acheter les animaux destinés à Federal via Drolet par ses propres hommes et qu'il facturait le tout au nom du mystérieux Sam.

André Smith déclare qu'il n'achetait que des bons animaux mais il admet qu'à l'encan, il n'y avait ni inspecteurs gouvernementaux, ni vétérinaires, et que souvent les cultivateurs profitaient (et profitent encore des encans) pour écouler les animaux malades qu'ils n'avaient pu vendre aux abattoirs. Cela confirme le témoignage rendu la semaine dernière par Pierre Tanguay sur l'utilisation frauduleuse des encans.

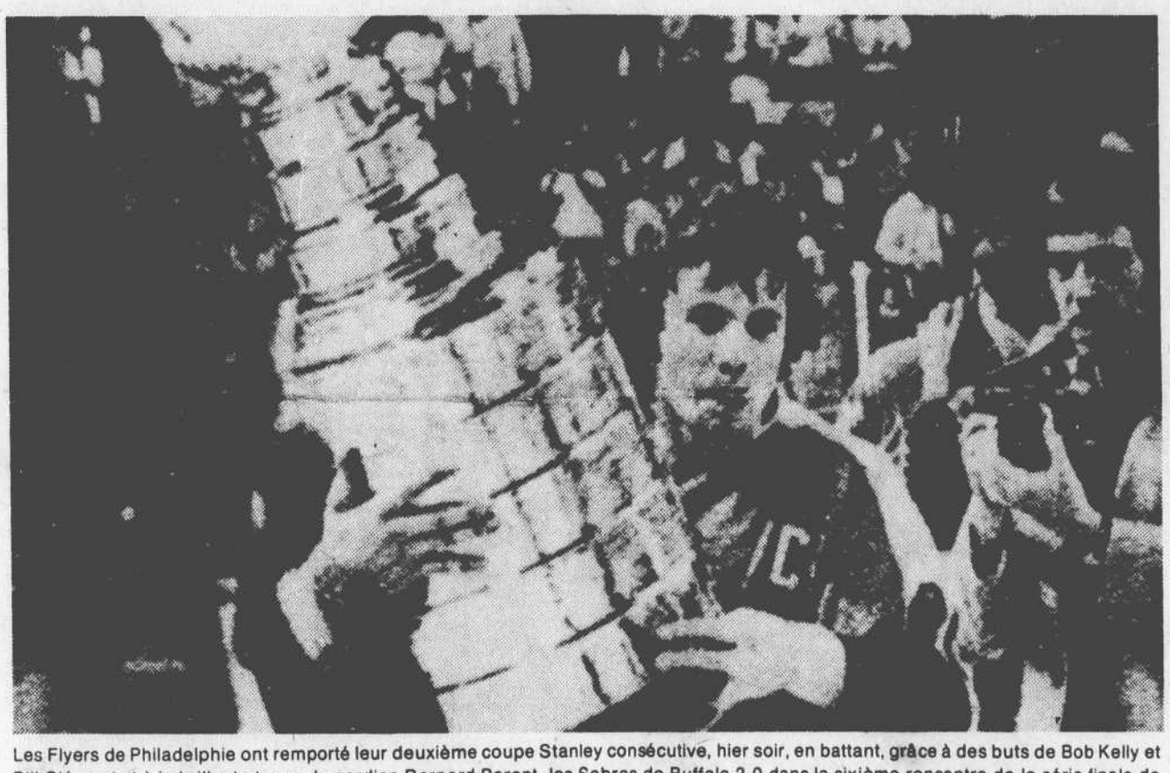
La combine de l'encan s'est poursuivie jusqu'au début de 1975 alors que les dirigeants de Federal Packing ont décidé de

Voir page 6: Federal Packing



Jean-Guy Leblanc, directeur de la production à la Federal Packing.
(Photo Alain Renaud)

La coupe Stanley aux Flyers



Les Flyers de Philadelphie ont remporté leur deuxième coupe Stanley consécutive, hier soir, en battant, grâce à des buts de Bob Kelly et Bill Clément et à la brillante tenue du gardien Bernard Parent, les Sabres de Buffalo 2-0 dans la sixième rencontre de la série finale de sept matches qu'ils s'adjugent 4-2. Nos informations, page 15. (Téléphoto AP)

Toupin partage les responsabilités

Le sceau "Approuvé Québec" n'a pas été promis à Reggio

par Gilles Lesage

• QUEBEC — Le dossier noir de la viande avariée a de nouveau accaparé la majeure partie de la période des questions hier, à l'Assemblée nationale.

Il ressort des réponses fournies à l'Opposition, puis aux reporters, par le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, que:

● Reggio Food détient déjà un permis municipal de Montréal-Nord et qu'aucune promesse n'a été faite à la charcuterie qu'elle pourra utiliser le sceau "Approuvé Québec";

● les responsabilités dans cette affaire sont partagées par tous les paliers de gouvernement et que certaines municipalités sont "jalouses" de leurs prérogatives;

● même si les inspecteurs québécois peuvent aller dans tous les établissements, ils ne le font pas, en laissant certains au gouvernement fédéral et d'autres aux municipalités elles-mêmes;

● les inspecteurs de viande du Québec ne sont pas aussi incompétents que le prétend M. René Loiselle, président de l'Association des inspecteurs en hygiène publique du Québec.

Administrateur général et vice-président de Reggio Food Inc., M. Armand Courville a créé toute une sensation la semaine dernière, devant la commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), en affirmant que la charcuterie de Vic Cotroni et Paolo Violi pourra bientôt vendre ses produits sous le sceau "Approuvé Québec".

M. Courville a fait état de ses démarches pour que Reggio Food soit reconnu comme une entreprise de qualité. Selon lui, les inspecteurs du Québec ont trouvé l'usine très propre tout en recommandant certains changements. Ceux-ci ont été faits et tout est prêt pour qu'un inspecteur gouvernemental travaille en permanence à la charcuterie de Montréal-Nord, dit-il.

Interrogé hier à cet égard, le ministre de l'Agriculture a reconnu qu'un certain nombre de conditions ont été posées à l'entreprise, qui n'a pas encore fourni de réponse "positive". Il ajoute qu'aucune promesse ne fut faite quant au sceau "Approuvé Québec", sauf que, si toutes les conditions sont remplies, le ministère examinera la possibilité d'accorder l'estampille de prestige.

M. Toupin ajoute du même souffle que Reggio Food détient un permis de Montréal-Nord et qu'elle n'aura pas le permis du Québec avant d'avoir rempli les conditions.

Les conditions portent sur la salubrité et la propreté de l'entreprise, la qualité de la viande étant par la suite vérifiée par les inspecteurs. Il s'agit donc de deux choses distinctes. Une charcuterie peut fonctionner sans avoir la marque ou le sceau du Québec, note le ministre, et c'est précisément le cas de Reggio Food depuis qu'elle existe.

"Les règlements sur les viandes, dit M. Toupin, ce n'est pas seulement la responsabilité du gouvernement provincial; c'est aussi la responsabilité des municipalités; c'est aussi la responsabilité du gouvernement fédéral avec sa loi sur les aliments et drogues". Il se défend de vouloir se rabattre sur d'autres, mais il répète: "On n'est pas les seuls impliqués là-dedans... qu'on nous indique comment le problème se pose et nous les trouverons, les solutions."

M. Toupin a fait parvenir par la suite à la Tribune de la presse une série de documents qui démontrent ce qui suit:

Voir page 6: Toupin

Ford porte à $2 la taxe sur le baril de pétrole importé

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Gerald Ford a annoncé hier soir dans une allocution télévisée un doublement du droit de douane sur le pétrole importé aux Etats-Unis, actuellement de 1 dollar par baril, et la présentation prochaine au Congrès d'un plan de libération des prix du pétrole produit aux Etats-Unis. Afin d'encourager les compagnies pétrolières, en augmentant leurs revenus, à relancer leurs prospections sur le territoire national.

Le président Ford a déclaré qu'il avait pris la décision d'accroître les prélèvements sur le pétrole importé, afin de réduire la dépendance des Etats-Unis à l'égard d'importations pétrolières qui représentent déjà 37 pour cent de la consommation intérieure, et sont susceptibles d'en représenter plus de la moitié dans dix ans, si rien n'est fait.

La majeure partie de l'allocution présidentielle a été consacrée à une sévère critique de l'inaction du Congrès dans le domaine énergétique. M. Ford a souligné qu'il a accepté à plusieurs reprises, à la demande des parlementaires, de repousser l'augmentation du droit de douane, afin de donner le temps au Congrès de mettre sur pied un programme de conservation de l'énergie. Quatre mois ont passé depuis le message sur l'état de l'Union, a-t-il rappelé, et "le Congrès n'a

Voir page 6: Ford

La Chambre de Commerce du Québec dénonce des tendances du gouvernement

■ *indécision* ■ *manque de communications* ■ *abdication devant ses responsabilités*

par Hélène Archambault

QUEBEC (PC) — Réaffirmant sa confiance dans les institutions politiques du Québec, la Chambre de commerce de la province dénonce toutefois les tendances du gouvernement actuel: indécision, manque de communications et même abdication devant leurs responsabilités de la part d'hommes en poste d'autorité au Québec.

C'est l'une des constatations contenues dans le mémoire annuel de la Chambre de commerce, remis mardi au premier ministre Bourassa et aux membres du Conseil exécutif.

"A titre d'exemple, dit-on dans le document, citons l'aveu public de l'impuissance du gouvernement à faire respecter certaines lois au Québec; la mise en oeuvre de programmes d'envergure sans en connaître les coûts et les conséquences à moyen et à long termes; le laisser-faire devant les grèves illégales et certains gestes du gouvernement qui peuvent facilement être interprétés comme une invitation à l'illégalité; le comportement puéril d'un trop grand nombre d'élus à l'Assemblée nationale; l'adoption de lois inapplicables et inappliquées par la suite; le penchant de l'Etat entrepreneur à se soustraire aux règles du jeu imposées aux autres entreprises, particulièrement en ce qui a trait aux impôts et taxes."

Telles sont les affirmations les plus claires contenues dans le mémoire de la Chambre de commerce, qui s'applique à décrire ce qu'elle appelle l'actuelle "conjoncture sociale".

Elle perçoit au Québec "une radicalisation des options, un affrontement systématisé des forces sociales en présence, la primauté de l'égalité et de la sécurité sur la compétence, une progression de la tolérance envers l'illégalité délibérée et de la désobéissance civile, et l'expression de la non-confiance par l'incertitude".

La Chambre de commerce tempère cependant ses accusations en précisant que "notre société permissive se manifeste trop souvent par la critique systématique, facile et stérile. C'est pourquoi, lit-on dans le mémoire, la Chambre de commerce n'a pas choisi d'être une voix d'opposition".

C'est dans le même esprit qu'au cours d'une conférence de presse portant sur le contenu du document, le président de la Chambre, le vice-président et le directeur des relations publiques, MM. Claude Duhamel, J.-P. Létourneau et Pierre Morin, ont tenté d'expliquer les positions adoptées.

Soulignant que les membres du gouvernement Bourassa ont réservé un accueil cordial à leur document, MM. Duhamel et Létourneau ont précisé que le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, avait apporté une correction au texte du mémoire. Il s'agit "de l'aveu d'impuissance du gouvernement à faire respecter certaines lois au Québec". Cet aveu proviendrait plutôt du président de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, M. Robert Cliche, précisent les autorités de la Chambre de commerce au nom du ministre.

Au chapitre de "l'implantation de programmes d'envergure sans en connaître d'abord les coûts", la Chambre exclut le développement de la baie James et les constructions olympiques, mais dénonce

Voir page 6: Tendances

sommaire

■ Pas de solution dans la construction sans nouveau système de placement — page 2

■ Quatre ouvriers ébouillantés à Canadian Electrolytic Zinc — page 3

■ Le mal le plus urgent : l'inflation - un éditorial de Claude Ryan

■ Au nom du parc, de la chapelle : un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ L'éprouvant espoir du dialogue pétrolier : un commentaire de Georges Vigny — page 4

■ Le front pétrolier et le voyage de Ford en Europe — page 7

■ Liban ! une accalmie de courte durée ? — page 8

■ les tribunaux
■ éducation — page 9



La Commission Cliche ne témoignera pas

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — En guise de protestation contre le refus du gouvernement de convoquer devant les députés les trois commissaires de l'enquête Cliche, tous les députés de l'Opposition, péquiste, créditiste et unioniste, ont quitté hier soir la commission parlementaire, laissant les députés libéraux seuls avec eux-mêmes.

Le gouvernement Bourassa a en effet refusé, hier après-midi, une motion de l'Opposition, unanime à réclamer le témoignage de MM. Cliche, Chevrette et Mulroney, autant pour expliquer leur rapport que pour le défendre contre les attaques lancées depuis son dépôt.

C'est le leader parlementaire de l'Opposition officielle, M. Robert Burns, qui a présenté cette motion, dès le début des travaux de la commission parlementaire convoquée pour examiner les recommandations du Rapport Cliche.

"Nous ne croyons pas qu'il soit opportun de faire témoigner les commissaires. Ce qu'ils avaient à dire, ils l'ont dit dans leur rapport", a dit M. Bourassa, indiquant du même coup que le gouvernement voterait contre la motion de M. Burns, appuyé par les créditiste et unioniste.

M. Bourassa a expliqué que les commissaires eux-mêmes avaient indiqué leur intention de ne plus faire de commentaires sur le rapport. Citant le juge Cliche, M. Bourassa a indiqué que le danger d'un débat politique allait à l'encontre de la séparation habituelle des pouvoirs exécutif et judiciaire.

Le premier ministre a en effet parlé au juge Robert Cliche après que les trois commissaires eurent annoncé leur intention de participer à une émission spéciale du "60" de Radio-Canada afin de remettre leur rapport dans sa vraie perspective.

Se défendant bien d'avoir exercé quelque pression que ce soit, M. Bourassa aurait alors dit au juge Cliche qu'il pourrait être appelé à témoigner devant la commission parlementaire s'il participait à l'émission de télévision.

Les commissaires ont par la suite renoncé à leur passage au "60" de l'animateur Pierre Nadeau afin de ne pas avoir à témoigner devant les parlementaires.

L'opposition estime que ce témoignage

Voir page 6: Cliche



Viande

Il en faut plus pour nous couper l'appétit

par Renée Rowan

Les Québécois, c'est bien connu, sont de gros mangeurs de viande. Il en faut beaucoup pour leur couper l'appétit. Même l'affaire de la viande avariée n'y aura pas réussi, car il semble, d'après un rapide sondage, que l'on assiste plus à une substitution de coupes et de marques qu'à une baisse marquée dans les ventes.

Malgré un dégoût général, les gens sont peut-être un peu plus craintifs, un peu plus soupçonneux, surtout lorsqu'ils mangent à l'extérieur, en parlent beaucoup, mais continuent à acheter de la viande en faisant confiance aux grandes chaines de supermarchés, au bouchers de solide réputation tout en recherchant le sceau "approuvé Canada" qui, jusqu'à preuve du contraire, est pour eux synonyme de protection.

Il est vrai que, d'une façon générale, les supermarchés de la région de Montréal ont connu, la semaine dernière, un léger ralentissement de leurs ventes de viande, ralentissement variant de 1% à 2%. Mais cela peut être attribuable à plusieurs facteurs, souligne M. Jean-Pierre Pelletier, du département des viandes chez Steinberg, et M. Albert David, gérant de division (Québec), pour les magasins Dominion.

A cause de la vague de chaleur inusitée pour cette époque-ci de l'année, les consommateurs ont négligé les coupes de viande à cuisiner, choisissant de préférence les coupes à mettre sur le gril. Mais on a acheté moins de ces dernières parce que les prix du bifteck ont grimpé de façon importante au cours des trois dernières semaines. On a acheté moins de porc, plus de charcuterie (aussi étonnant que cela puisse sembler) et davantage de volaille. Par contre, les ventes de poisson sont demeurées stables ou ont légèrement augmenté.

Ces deux porte-parole ont tenu également à rappeler que toute la viande vendue dans leurs supermarchés est inspectée par le fédéral.

Aux deux magasins Cooprix, la situation des ventes est à peu près la même, affirme Jean-Charles Goude. Si les ventes de la semaine dernière comparativement à la semaine précédente ont connu une baisse de 2%, par contre les ventes de poissons, pendant la même période, ont augmenté de 3% environ.

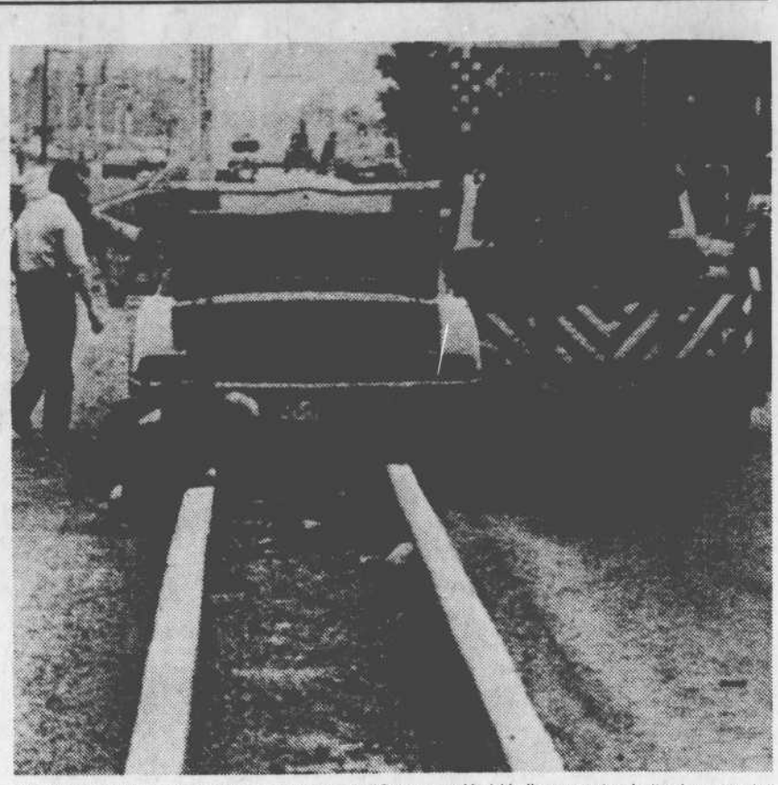
Chez Waldman et aux Pêcheurs Unis, les ventes de poissons, même si on s'était attendu à une hausse marquée sont demeurées stables... les consommateurs sont imprévisibles!

Par contre, ce qui a fait le malheur des uns a fait le bonheur des autres et c'est ainsi que les compagnies Hygrade, Coorsh, Sneider connaissent ces jours-ci des hausses importantes dans leurs ventes. Sur le marché, la place naguère occupée par les roduits de la compagnie Federal est prise par ces trois compagnies qui ont peine à répondre à la demande. Rappelons que le chiffre d'affaires de Federal est de $25 millions, ce qui laisse un marché lucratif pour les concurrents.

Le volume de nos ventes augmente d'une façon appréciable de jour en jour, note M. Rigel Goodall, gérant de la mise en marché chez Hygrade. "Nous profitons de la situation", dit M. Yvon Leroux, gérant de la mise en marché chez Coorsh. Même chose chez Schneider en une semaine, les ventes ont doubé, selon le porte-parole, M. Jean Cuillerier.

Il semble, par contre, que lorsque le consommateur mange à l'extérieur, il est plus soupçonneux, ou est-ce un effet du hasard?

Lundi matin, à bord d'un avion d'Air Canada, en route pour Toronto, les cinq hommes d'affaires assis sur la même rangée que moi ont laissé sur leur assiette du petit déjeuner les quatre saucisses miniature. Hier midi, à la conférence de presse à laquelle nous avons assisté, l'assiette de saucisson est demeurée intacte tandis que l'on a dû regarnir à deux reprises le plat de salade de poulet!



Un automobiliste passablement original d'Ottawa a décidé d'emprunter la "voie centrale" de ce boulevard pour se retrouver bientôt emprisonné dans un cul-de-sac. Une remorqueuse a dû d'abord dégager l'avant du véhicule en le tirant sur le côté, puis dégager l'arrière de la même façon. La légende ne dit pas si l'audacieux conducteur reçut une contravention.

Une journée exceptionnelle de la femme à la St-Jean

La journée des femmes aux fêtes nationales de la Saint-Jean sera exceptionnelle sur tous les plans, a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, la responsable, Mme Andréanne Lafond.

D'abord, ce sera une journée de 31 heures. Ça se poursuivra de 11h à 6h du matin les 23 et 24 juin. On s'amusera, on chantera, ou dansera, on pique-niquera, mais ça sera aussi autre chose.

Cette journée des femmes qui aura lieu sur le Mont-Royal, ça en sera aussi une de participation. Comme le notait Andréanne Lafond; "la nuit de la parole, ce sera la nuit de la communication entre toutes les femmes de tous les âges, de tous les milieux, de toutes les pensées, pour atteindre une vérité première, celle d'être une femme capable de se respecter, de s'exprimer, en un mot de vivre debout". Ce sera la nuit de la solidarité et de l'amitié, une nuit où le happening sera de la partie.

Pour y participer, en plus d'y inviter toutes les Québécoises, on a invité toute une brochette d'artistes, comédiens et comédiennes, chanteurs et chanteuses. Plus de 20 spectacles se dérouleront sur 7 scènes réparties dans la montagne. Dans la soirée du 23 juin, à 21h30, il y aura un grand spectacle, "ça s'pourrait-tu?", qui réunira une quinzaine de comédiennes et chanteuses qui diront à leur façon ce que c'est qu'être femme en 1975. Dans l'après-midi, à 14h, il y aura un spectacle de charme où les grands séducteurs de la chanson québécoise chanteront la femme et l'amour. A 23h30, un feu d'artifice et le bûcheur de la Saint-Jean précéderont la nuit de la parole.

"C'est notre façon à nous, a souligné Andréanne Lafond, de célébrer l'Année internationale de la femme".

Pas de réforme de la construction sans nouveau système de placement, dit la CSN

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — A moins que le gouvernement Bourassa ne s'attaque au coeur du problème de la construction, c'est-à-dire aux bureaux de placements des syndicats internationaux de la FTQ-Construction, la commission Cliche n'aura servi que de prétexte à une offensive gouvernementale pour brimer les libertés syndicales.

Telle est la conclusion de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui s'inquiète de voir le gouvernement Bourassa adopter de toute urgence des lois anti-syndicales, comme la tutelle et la loi anti-casseur, sans même avoir indiqué ses intentions quand au fond du problème, à savoir les bureaux de placement.

MM. Marcel Pepin et Michel Bourdon, président de la centrale et président de la Fédération du bâtiment, donnaient hier, dans l'édifice de l'Assemblée nationale, une conférence de presse, pour exprimer leur crainte devant la démarche gouvernementale dans l'application du Rapport Cliche.

"Pour notre part, affirmait M. Pepin, nous proposons l'explication suivante: pour sauver la coûteuse aventure des Olympiques, dans laquelle les régimes Drapeau et Bourassa ont trop risqué pour reculer, le gouvernement a échangé le système de placement contre la restriction des libertés syndicales. Ainsi il fait d'une pierre deux coups, en divisant le mouvement syndical au moment où il déclenche contre lui une nouvelle offensive de répression".

La CSN propose l'établissement de bureaux conjoints, à savoir les deux centrales CSN-FTQ, attribuant le placement selon des critères publics et sous la surveillance d'un arbitre impartial, provenant de l'Office de la construction suggéré par le rapport Cliche.

La Commission Cliche propose, de son côté, l'établissement d'un service unique de placement à l'intérieur de l'Office de la construction et l'interdiction formelle de toute autre forme de placement dirigée par les associations syndicales ou patronales.

Interrogé en fin d'après-midi, M. Bourassa indiquait aux journalistes que la recommandation Cliche lui semblait valable et qu'il aimerait légiférer avant l'automne sur cette question ainsi que sur le problème du maraudage, qui reprendra de plus belle à l'automne.

M. Bourassa refuse cependant de s'engager formellement à traiter ces problèmes avant l'automne car ils sont liés, selon lui, à la structure de l'Office de la construction proposé par la Commission Cliche. Et cette nouvelle structure est très complexe et suscite des oppositions dans divers milieux, selon M. Bourassa.

La CSN craint qu'un tel système ne remette sur un plateau d'argent le placement au gouvernement et amène la répétition de situation comme celle de la baie James où le conseiller spécial du premier ministre, M. Paul Desrochers, avait un important mot à dire dans l'obtention des emplois et dans leur attribution à telle ou telle centrale.

"J'invite encore une fois la FTQ, ajouait M. Pepin, à accepter la meilleure solution pour les travailleurs, celle de bureau conjoint de placement avec des critères publics."

Par ailleurs, M. Michel Bourdon indiquait que rien n'a changé sur les chantiers olympiques depuis la publication du rapport Cliche. La FTQ-Construction exerce toujours, selon lui, un monopole de fait sur le chantier du stade olympique et sur l'ensemble des chantiers des jeux Olympiques pour les métiers mécaniques, électriciens et plombiers particulièrement.

M. Bourdon a déjà consigné 150 cas du changement d'allégeance syndicale de la CSN à la FTQ de travailleurs désirant obtenir de l'emploi aux jeux Olympiques, malgré l'interdiction formelle du décret à cet effet.

MM. Pepin et Bourdon ne mettent pas en doute la bonne foi des commissaires mais ils leurs reprochent de n'avoir pas saisi les conséquences de certaines des recommandations de leur rapport.

D'autant plus, ajoutait M. Pepin, que les dispositions anti-casseurs imposées aux syndicats de la construction par la loi 30 pourraient être élargies à l'ensemble du mouvement syndical, suivant les modifications apportées par M. Cournoyer à son projet de refonte du code du travail.

Déposé l'an dernier mais jamais discuté, le bill 24 suggérait toute une série de modifications plutôt mineures aux code du travail. Depuis, M. Cournoyer a soumis un certain nombre d'amendements au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Si ces propositions sont retenues, ce sera tout le mouvement syndical du Québec dont les libertés seront brimées, selon M. Pepin, qui n'écarte pas alors la possibilité d'une grève générale de la CSN.

Le consommateur est mieux servi par la cour des petites créances que par l'Office de la protection

par Pierre Vallières

Les consommateurs québécois sont beaucoup mieux servis par la Cour des petites créances que par l'Office de la protection du consommateur. Dans 80% des cas, les consommateurs obtiennent gain de cause devant la Cour des petites créances, tandis qu'environ 10% seulement d'entre eux réussissent à faire respecter leurs droits devant les "bureaucrates" de l'Office de la protection du consommateur, et encore, ils doivent consentir à ce que leurs griefs ou leurs plaintes sombrent dans l'anonymat exigé par les normes de confidentialité imposées à l'Office par le législateur.

Tout en refusant pour l'instant de boycotter l'Office, dont elle souhaite cependant une transformation radicale, l'Association pour la protection des automobilistes (APA) donnait hier une conférence de presse pour souligner la crise de confiance que traversent les consommateurs québécois par suite des révélations scandaleuses de rackets allant des produits anti-rouille à la viande avariée.

"Les consommateurs sont inquiets, et avec raison, de souligner le président de l'APA, M. Philippe Edmunston. Chaque jour de nouveaux scandales leur révèlent qu'ils se font "fourrer" quotidiennement. Peuvent-ils manger sainement? Peuvent-ils rouler en voiture sécuritairement? A qui se fier? Tel mécanicien est-il compétent? Tel restaurateur écoule-t-il de la charogne à ses clients? Du char à la charogne, tout apparaît comme une exploitation éhontée des consommateurs. Il devient urgent de signaler à la population que la Cour des petites créances, instituée par la Loi d'accès à la justice il y a trois ans, lui permet de poursuivre en justice les commerçants frauduleux, quels qu'ils soient. Notre expérience nous démontre que cela est efficace."

"Il est vraiment curieux de constater, ajoute M. Edmunston, que la Loi 45, soi-disant au service des consommateurs, soit moins utile à ces derniers qu'une loi plus générale d'accès à la justice. Quand les consommateurs présentent leurs plaintes à l'Office de la protection du consommateur, ils se sentent dépossédés de leur cause qui tombe aussitôt sous le coup de la confidentialité et qui est étudiée par des fonctionnaires de l'Office. A la Cour des petites créances, au contraire, ils plaident eux-mêmes leurs causes, dans le langage qui leur est propre... et devant des juges qui souvent ont eux-mêmes été victimes de certains commerçants. Autre différence: quand l'Office condamne un marchand à l'amende, l'argent va dans les coffres de l'Etat et le consommateur n'en retire rien; au contraire, la Cour des petites créances oblige le marchand trouvé coupable à dédommager directement le consommateur."

L'APA fournit sur demande aux automobilistes toutes les informations pertinentes à l'instruction d'une cause devant la Cour des petites créances et parfois y délègue un représentant pour assister le demandeur, si ce dernier en ressent la nécessité. "Mais le client comprend très vite le fonctionnement de la cour, tandis qu'il réussit très difficilement à comprendre les subtilités techniques de la Loi du consommateur."

Les principaux problèmes auxquels l'APA est quotidiennement confrontée sont la vente des automobiles usagées, la réparation automobile et les contrats de vente qui ne répondent pas aux exigences de la loi.

Malgré la critique très sévère qu'elle fait de l'Office de la protection du consommateur, de son personnel et de la Loi 45 dans son ensemble, l'APA estime que le gouvernement a les moyens de rendre l'Office efficace s'il le veut. C'est pourquoi, l'association exige que la Loi 45 soit amendée dès la présente session, afin notamment:

- que la Loi de la protection du consommateur soit rédigée de façon à être comprise facilement des citoyens;
- que cette loi vise la vente au comptant et non seulement la vente à tempérament, afin de ne pas encourager l'endettement des consommateurs;
- que les tribunaux soient invités à imposer des amendes plus considérables à ceux qui dérogent à la loi;
- que l'Office de la protection du consommateur collabore véritablement et étroitement avec les associations vouées à cette protection;
- que l'Office publie la liste des vendeurs d'automobiles usagées qui détiennent un permis et empêche ainsi la mise en marché de véhicules défectueux et dangereux;
- que les amendements à la Loi 45 soient discutés en commission parlementaire avec la participation des associations vouées à la protection des consommateurs.

Au sujet de la Cour des petites créances, l'APA recommande:

- que les réclamations des justiciables soient haussées à un maximum de $1,000, au lieu de $300 actuellement;
- que soit créé un poste de greffier-arbitre dans chacun des 84 bureaux du Québec des petites créances, afin de faciliter les règlements hors-cour, chaque fois que cela est possible, et de diminuer ainsi le nombre de litiges portés devant un juge, ce qui aurait pour effet d'accélérer le processus judiciaire;
- que les administrateurs des différentes Cours des petites créances se rencontrent régulièrement afin d'améliorer et d'uniformiser le fonctionnement de la cour en général et l'application de la Loi d'accès à la justice.

L'APA réclame également que soit publié périodiquement un recueil de jurisprudence par la Cour des petites créances.

A ce dernier chapitre, l'APA publiera, dès la semaine prochaine, une revue juridique bimestrielle destinée aux consommateurs, aux avocats et aux groupes populaires. Cette revue contiendra de la jurisprudence inédite et des informations juridiques. Il y aura une édition en langue française et une autre en langue anglaise.

De plus, l'APA a décidé d'utiliser davantage la radio, la télévision et la presse écrite pour informer les consommateurs de leurs droits. Déjà, des ententes ont été conclues à ce sujet avec différents media de la métropole.

Le président de l'APA, M. Philippe Edmonston, a refusé hier de commenter la démission de la présidente de la protection du consommateur, Mme Niquette Delage. "La direction de Mme Delage est maintenant chose du passé", a-t-il seulement dit. "Nous espérons maintenant que l'Office sera radicalement transformé et deviendra vraiment un outil efficace au service des consommateurs".

Un journaliste a laissé tomber en blaguant: "Peut-on dire que, dans l'état actuel, la Loi 45 participe de la publicité trompeuse?"

Intérimat de Mme Delage

C'est l'un des deux adjoints de Mme Niquette Delage, M. André Lequy, qui agira comme directeur interim jusqu'à ce que le ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, nomme un nouveau directeur de l'Office de la protection du consommateur.

Rejoint hier par téléphone, le ministre responsable des consommateurs, a souligné que la tâche ne sera pas facile: Delage était une femme remarquable et une grande travailleuse. Elle m'a présenté sa lettre de démission il y a déjà quelques mois et depuis ce temps, je cherche la personne qui soit à la fois qualifiée, expérimentée, qui ait des connaissances de droit et qui soit familière avec le domaine de la consommation."

Le ministre a révélé qu'il avait plusieurs personnes en vue, mais se contente de dire qu'il espérait bien pouvoir arrêter son choix d'ici peu.

Il nous a été impossible de rejoindre Mme Delage, mais nous avons appris qu'elle quittait la direction de l'Office pour compléter ses études en droit et se présenter au Barreau. Nommée directeur de l'Office le 2 janvier 1973 — la première à occuper ce poste — la jeune femme, journaliste de métier, militante au sein de l'Association des consommateurs du Canada (section Québec), était, depuis plusieurs mois, fortement contestée par les Acef, l'APA et l'IPIC.

A la veille de la refonte de la loi sur la protection du consommateur, ces associations souhaitent un directeur qui soit plus ferme et agisse davantage comme un véritable chien de garde pour ceux qu'il est chargé de protéger.

Y penser
c'est bien
Y participer
c'est mieux
OXFAM

Daigneault savait depuis 16 mois que Guay avait enregistré leur entretien

par François Barbeau

Seize mois avant de réclamer la destitution de son adjoint, M. André Guay, pour manque de loyauté, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, savait que M. Guay avait enregistré à son insu une conversation qu'il venait d'avoir avec lui dans son bureau.

C'est ce qui ressort du témoignage de l'inspecteur Claude Lafortune de la police de la CUM qui a relaté hier devant la Commission de police du Québec comment il avait informé M. Daigneault de cette affaire qui avait été portée à ses oreilles par un officier haut gradé de la police.

M. Guay a déjà soulevé à plusieurs reprises, entre les séances de la Commission, que si M. Daigneault avait eu de bonnes raisons de se méfier de lui après avoir eu vent de cette écoute, il n'aurait pas attendu aussi longtemps avant de tirer cette affaire au clair, et il n'aurait pas tardé à lui retirer ses responsabilités, chose qu'il n'a pas faite.

Un autre témoin, le juge Jacques Coderre, membre de la Commission de police, est venu raconter comment, avant le mois de juin 1973, c'est-à-dire avant que M. Guay n'enregistre la conversation qu'il avait eue avec son chef, M. Guay était venu le voir, à l'improviste, pour lui manifester son inquiétude devant la décision du Conseil de sécurité qui avait relevé M. Jean-Jacques Saulnier de ses fonctions comme directeur de police. M. Guay se demandait pourquoi M. Saulnier n'avait pas été destitué et carrément remercié plutôt que d'avoir été relevé de ses services, avec solde.

M. Coderre a expliqué aux commissaires qu'il pouvait fort bien avoir dit à ce moment à M. Guay que le Conseil de sécurité, avant d'agir, attendait de prendre connaissance d'un rapport de M. Daigneault sur l'affaire Saulnier.

Deux autres témoins ont été entendus hier matin. Le premier, le directeur général adjoint de la SQ, M. Hervé Patenaude, interrogé par Me Philippe Gélinas, a déclaré qu'il avait en sa possession des transcriptions d'enregistrements de conversations entre différents personnages, qu'il a nommés. Les conversations étaient celles de MM. DiIorio avec Cotroni, DiIorio avec Roland Lamothe, Roland Lamothe avec Jean-Jacques Saulnier, Angelo Lanzo avec DiIorio, Lamothe avec Lanzo, Lamothe avec Saulnier, Lamothe avec Jean-Louis Brisson, Lanzo avec Lamothe et Raymond Laframboise avec Lamothe.

Plusieurs de ces personnages sont bien connus. Roland Lamothe est un ancien policier de l'escouade de la moralité, compagnon d'armes de Jean-Jacques Saulnier à cette escouade. Jean-Louis Bisson est actuellement propriétaire d'un restaurant, les Amusements Maisonneuve, rue Ontario. C'est un ancien associé de DiIorio dans un débit clandestin et il apparaît sur les fichiers de police comme un ancien lieutenant de Lucien Rivard. Quant à Raymond Laframboise, il est policier au poste 4 et briguait hier les suffrages de ses confrères de la Fraternité des policiers de Montréal qui élisaient un nouvel exécutif.

Prié par Me Gélinas d'expliquer qui étaient ces messieurs, M. Patenaude n'en a pas eu le temps, le juge Bousquet ayant décrété le huis clos à ce moment, au grand dam de Me Gélinas qui n'a pas manqué de lui faire remarquer qu'au même moment l'enquête sur la CECO était télédiffusée, radiodiffusée et que le commissaire Jean Dutil de la CPQ faisait à haute voix des remarques sur ces mêmes messieurs.

L'autre témoin entendu a été M. Maurice Vadeboncoeur, directeur-adjoint de la police de Montréal, actuellement à sa retraite, qui a expliqué que la police de la CUM, en 1972, n'était plus membre de la Canadian Intelligence Service Organisation (CISO) et du Law Enforement Intelligence Unit (LEIU) parce que ces organismes avaient jugé que le directeur Saulnier n'était pas fiable.

L'audience de la CPQ doit se poursuivre aujourd'hui par la déposition de M. Guay.

Un million de signatures pour limiter les avortements

Le Front Commun pour le respect de la vie (FCRV) présentera demain, jeudi, au parlement du Canada une pétition signée par plus d'un million de Canadiens qui recommandent au gouvernement d'amender le code criminel de façon à ne permettre l'avortement que dans les seuls cas où la vie de la mère est en danger et de façon à accorder explicitement la protection de la loi aux enfants conçus mais non encore nés.

Le document diffusé hier par le président du FCRV, le notaire André Morais, demande aussi qu'on soumette à des contrôles légaux les comités hospitaliers d'avortements thérapeutiques et qu'on exerce des sanctions contre ces comités quand ils appliquent la loi de façon trop libérale et qu'ils approuvent en réalité

Voir page 6 : Avortements

Électricité

Hausse de 50% en cinq ans?

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Les tarifs d'électricité feront-ils un bond spectaculaire de 50% au cours des cinq prochaines années, soit une hausse de 10% par année, pour la période 1975 à 1979 inclusivement?

A cette question précise, basée sur les prévisions mêmes de l'Hydro-Québec l'an dernier, le premier ministre a voulu donner une réponse rassurante, disant simplement qu'il n'en a pas encore été question au conseil des ministres et que l'Hydro viendra témoigner sous peu en commission parlementaire.

Le chef de l'Opposition voulait savoir pourquoi les nouvelles prévisions, telles qu'évoquées la semaine dernière par le ministre des Finances, dépassent largement celles de l'automne dernier. Elles étaient alors de 9.8% en 1975, de 9.9% en 1976 et de 10.1% en 1977. "Nous avons maintenant des augmentations prévues sur une période de cinq ans, dit M. Jacques-Yvan Morin. Comment cela se fait-il?"

Cela n'a pas été discuté en conseil des ministres, répond M. Robert Bourassa. L'an dernier, le gouvernement a accepté une hausse de 10%, il est vrai, mais pour ce qui est des années subséquentes, il en sera question à la commission parlementaire des Richesses naturelles, d'ici quatre à cinq semaines.

Les dirigeants de l'Hydro devront expliquer s'ils maintiennent leurs demandes ou s'ils les ont modifiées à la hausse, comme il semble, et pourquoi.

Et qu'advient-il du Tribunal de l'énergie, dans le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, avait laissé entrevoir la création l'an dernier, conformément au document de son ministère sur la politique énergétique?

Le premier ministre répond qu'il n'y a pas eu de promesse explicite à cet égard.

Ces augmentations, reprend M. Morin, seront-elles dues à des augmentations réelles de coûts ou serviront-elles au financement des travaux de la Baie James?

M. Bourassa fait un long détour et répond: "Nous sommes privilégiés au Québec d'avoir pris de telles décisions pour éviter des hausses aussi dramatiques que celles qui existent dans d'autres provinces". Il ajoute qu'il revient à l'Hydro, de répondre à de telles questions.



Le juge Estey à la Haute cour

OTTAWA (PC) — Le juge Williard Z. Estey, qui préside l'enquête sur l'administration de la société Air Canada, a été nommé juge en chef de la Haute cour de l'Ontario.

Le juge Estey, âgé de 55 ans, qui était juge à la Cour d'appel de l'Ontario, succèdera au juge Dalton C. Wells.

"Leur peau leur roulait sur le dos comme un chandail"

Un réservoir cède à Canadian Electrolytic Zinc, ébouillantant quatre des employés

par Gilles Provost

Quatre employés de la Canadian Electrotytic Zinc de Valleyfield (groupe Noranda) reposaient hier soir dans un état critique dans trois hôpitaux montréalais après avoir été ébouillantés par le contenu d'un réservoir de 30,000 gallons d'eau et d'acide qui a brusquement cédé vers 15h. hier.

"C'était effrayant, la peau leur roulait sur le dos comme un chandail et elle se décollait au complet, jusqu'au bout des doigts et des orteils", a affirmé au Devoir le président du Syndicat local, M. Roger Fortin, encore sous le coup de l'émotion.

"J'étais à proximité quand l'accident s'est produit, a raconté M. Fortin. A un moment donné, j'ai vu l'eau sortir par les portes et un gars sortait en se faisant aller les bras. Sans savoir ce qui se passait, j'ai couru au téléphone le plus proche et j'ai demandé qu'on appelle une ambulance en disant que des ouvriers étaient brûlés. A ce moment-là, je n'en savais rien mais je n'ai pas voulu prendre de chances..."

"Là j'ai vu le moins brûlé, M. Narcisse Proulx, qui se dirigeait vers l'infirmerie en enlevant ses vêtements. Il était le seul qui pouvait encore marcher. Les autres avaient les pieds brûlés et il a fallu les transporter sur des civières."

"On a amené la première civière jusqu'au garage (c'était plus propre là-bas) et on l'a arrosé avec de l'eau en attendant l'ambulance. On a fait pareil avec le deuxième. Les gars étaient conscients et ils se lamentaient beaucoup."

L'accident s'est produit sans aucun avertissement quand un immense réservoir en bois de 30 pieds de diamètre et de 12 pieds de hauteur s'est soudainement disloqué. Il semble que les cintres d'acier qui retenaient les madriers en place aient cédé sous la pression du liquide bouillant fortement agité à l'intérieur. Ce réservoir est construit sur le même principe que les anciens barils de bois, a expliqué M. Fortin.

Le président du syndicat a aussi indiqué que ce réservoir n'avait autrefois que huit pieds de hauteur et que la compagnie vient à peine de rajouter une portion supplémentaire de quatre pieds dans la partie supérieure, pour porter le volume de 35,000 à 50,000 gallons. La partie inférieure du réservoir n'avait pas été renforcée en conséquence, a souligné M. Fortin.

Qui plus est, le liquide en question contenait un certain pourcentage d'acide sulfurique mais M. Fortin s'est dit incapable d'évaluer le niveau d'acidité au moment de l'accident. L'acide disparaît de lui-même au cours du procédé, a-t-il expliqué. Tout dépend donc depuis combien de temps les agitateurs avaient été mis en branle. M. Fortin a toutefois précisé que la cuve venait d'être nettoyée au début de l'après-midi. Il n'a pu préciser combien il faut de temps pour la remplir.

Cette cuve "de purification" est destinée à éliminer les impuretés (cobalt, fer, cuivre) qui restent dans la solution à traiter avant d'en extraire le zinc.

Auparavant, le minerai de zinc calciné est chauffé et dissout avec de l'acide muriatique puis décanté. C'est cette solution qu'on épure ensuite dans le bassin qui a cédé. Pour ce faire, on y ajoute du sulfate de cuivre, de l'arsenic (quelques pelletées), de l'acide sulfurique et de la poussière de zinc.

C'est ce mélange bouillant qui s'est déversé brusquement sur les quatre employés qui étaient à proximité. "Si cela s'était produit trois minutes plus tôt, il y aurait eu au moins une douzaine de victimes, dit M. Fortin, parce que tout le monde est appelé à passer par là."

Une des victimes, M. Florian Lemieux, passait justement à proximité lorsqu'il a été emporté par le flot acide brûlant. Il travaille normalement aux presses de filtration, un peu plus loin.

Une autre victime, M. Valérien Daoust, était nettoyeur au sous-sol. Selon M. Fortin, il est très brûlé. L'autre ouvrier grièvement ébouillanté, M. Wilfrid Leduc, était mécanicien d'entretien. M. Proulx, un peu moins atteint que les autres, était un soudeur.

Les quatre hommes ont été transportés à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield où on a jugé leur état suffisamment grave pour les transférer d'urgence aux principaux hôpitaux de Montréal.

Florian Lemieux et Wilfrid Leduc arrivaient donc à l'urgence de l'Hôtel-Dieu vers cinq heures hier et on rapportait vers six heures que "l'un est brûlé à 80° et l'autre à 50%". Les médecins se pressaient encore à leur chevet et on ne pouvait donner aucun autre détail. On ignorait même si les familles étaient informées de l'accident.

Pour sa part, Valérien Daoust a été admis à l'urgence de l'Hôpital Notre-Dame vers 17h30, accompagné seulement d'une infirmière et de deux ambulanciers. "Il était conscient", a dit une infirmière qui n'a pu préciser davantage son état de santé.

Enfin, Narcisse Proulx a été transporté à Maisonneuve et il était accompagné de son épouse. L'hôpital a refusé de commenter son état de santé. Les quatre victimes sont âgées de plus de 40 ans et ils sont pères de famille.

Les facteurs entérinent leur contrat mais les postiers réclament un conciliateur

OTTAWA (Le Devoir) — Tandis que les représentants de l'Union des facteurs du Canada entérinaient leur nouveau contrat de travail de 30 mois, mettant fin une fois pour toutes à ce conflit, les représentants du Syndicat des postiers du Canada réclamaient la nomination d'un conciliateur pour accélérer les négociations de leur contrat de travail.

"Nous avons été forcés de prendre ces mesures à cause des tactiques patronales visant à retarder les négociations", a déclaré M. Jean-Claude Parrot, vice-président national et président du comité de négociations.

La demande de nomination d'un conciliateur a été adressée à la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

"Nous avons présenté notre programme de revendications à l'employeur le 21 mars et nous avons dû attendre cinq semaines pour sa réponse. L'employeur nous a présenté une contre-proposition touchant un seul aspect de nos revendications, c'est-à-dire les salaires", a souligné M. Parrot.

"Ils ont dit qu'ils communiqueraient avec nous dès que cet article aurait été rédigé, mais malgré nos nombreuses communications, ils n'ont pas présenté de contre-proposition".

M. Parrot a poursuivi en disant que les postiers étaient prêts à négocier, mais qu'ils ne pouvaient pas le faire sans avoir reçu une contre-proposition complète touchant toutes leurs revendications.

Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a déclaré de son côté hier que les chèques de pension seront livrés à temps à travers le pays si le climat actuel persiste dans le service postal.

A Montréal, tous les postiers sont retournés au travail hier après avoir été frappés collectivement de la grippe de type Mackasey.

Le ministre des Postes, M. Mackasey, passe son temps à faire des offres dans la presse, à la Chambre des Communes et à des réunions sur des questions qui n'ont même pas encore été soulevées à la table de négociation, fait remarquer le porte-parole des postiers, M. Parrot.

Avec la demande d'un conciliateur, les postiers souhaitent faire pression sur le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique pour l'intervention d'une tierce partie dans les négociations.

"Nous sommes d'avis qu'en demandant un conciliateur, M. Mackasey sera forcé de présenter les offres dont il parle partout ailleurs à la table de négociations", estime M. Parrot.

Les postiers ont confiance que la Commission des relations de travail dans la fonction publique nommera un conciliateur si elle désire vraiment voir du progrès dans les négociations.

"Pour un deuxième souffle"

Les grévistes de l'amiante ont besoin de $700,000

Le Comité central d'appui aux mineurs de l'amiante, en grève depuis plus d'un mois à Thetford-Mines, en collaboration avec le front commun CSN-FTQ de l'amiante, a lancé hier une campagne provinciale de souscription dans le but de recueillir $280 par mineur en grève, soit environ $700,000.

Cette vaste campagne de souscription a été placée sous la présidence d'honneur de M. Rodolphe Hamel, d'Asbestos, un "vétéran" de la grève de 1949.

3,500 mineurs de l'amiante sont en grève. L'actuelle campagne de souscription vise à procurer aux grévistes les moyens de "poursuivre la lutte aussi longtemps qu'il le faudra", en même temps qu'à susciter "un deuxième souffle" dans cette bataille que les syndicats considèrent comme l'une des plus importantes de l'histoire du Québec.

La campagne de souscription sera appuyée par des placards publicitaires dans les journaux du Québec et par des messages à la radio et à la télévision. Toutes les souscriptions doivent être adressées au Comité central d'appui aux grévistes de la région de l'amiante, 22, rue de la Fabrique, Casier postal 189, Th[illegible]ord-Mines. Téléphone: 335-543[illegible]

Des as[illegible]ées populaires seront également [illegible]ganisées à travers tout le Québec d'ici les prochains jours.

Une conférence de presse conjointe CSN-FTQ a présidé hier au lancement officiel de cette campagne intitulée "Pour un deuxième souffle dans l'amiante."

aujourd'hui

Exposition organisée par les finissants en design industriel du cégep du Vieux-Montréal, au pavillon Athanase-David.

•

Colloque sur le placement en foyer protégé du malade psychiatrique adulte organisé par le département de psychiatrie de l'hôpital du Sacré-Coeur.

•

A 16h30, audiences publiques du Comité de restructuration scolaire du conseil scolaire de l'île de Montréal, 1415 Jarry est.

•

A 19h, le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, est conférencier au dîner-causerie du club Kiwanis-Maisonneuve, au restaurant Sambo.

•

A 20h, première assemblée annuelle de Sauvons-Montréal, à l'University Settlement, salle 204, 3553, rue Saint-Urbain.

•

A 20h, assemblée générale annuelle de l'Association des parents d'Outremont, à l'auditorium de l'école Paul-Gérin-Lajoie, 475, rue Bloomfield.

•

A 20h, assemblée générale annuelle de La ligue des droits de l'homme, au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1205, rue Visitation.

Pardon automatique pour la simple possession de cannabis

Le comité du Sénat pour les questions juridiques et constitutionnelles a amendé hier la nouvelle loi sur le canabis afin qu'y soit prévue le pardon automatique pour toute personne déjà trouvée coupable de simple possession de marijuana ou de hashish et bénéficiant d'une libération complète ou conditionnelle.

Le président du comité sénatorial, le sénateur Carl Goldenberg, a déclaré hier que cet amendement avait pour but d'empêcher de simples "consommateurs" de canabis d'avoir un casier judiciaire. Cet amendement ne s'applique toutefois qu'aux cas de possession simple et non aux cas de traffic ou de possession en vue de faire commerce de marijuana ou de haschish.

La nouvelle loi sur le canabis a pour effet, en outre, de soustraire la marijuana et le haschish à la Loi de contrôle des narcotiques pour les soumettre désormais à celle des Aliments et drogues.

Dans les cas de possession simple, les sentences de prison seront remplacées par des amendes n'excédant pas $500 pour une première offense ou $1,000 pour une deuxième ou une troisième offense.

Quant à l'importation et à l'exportation de canabis à des fins de traffic, la peine maximale a été réduite par le comité sénatorial à 14 ans moins un jour, afin que les tribunaux aient la liberté d'accorder des sentences suspendues aux coupables, en certains cas.

L'ensemble de la nouvelle loi, tel qu'amendé par le comité, sera soumis au Sénat demain soir.

Action contre la langue d'enseignement

QUEBEC (PC) — Un couple de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, M. et Mme Michel Gigna, vient de déposer une requête en Cour supérieure pour faire casser et annuler certaines dispositions de la réglementation sur la langue d'enseignement adoptée le mois dernier par la Commission scolaire de l'endroit.

M. et Mme Gignac désirent inscrire leur fils de 4 ans, Louis, dans une maternelle de langue anglaise à compter de septembre, mais ils sont dans l'impossibilité de le faire à cause de cette réglementation.

CLINIQUE SUR LES GRIEFS

Une session "de prévention des accidents" en relations de travail à l'intention des dirigeants d'entreprise.

mardi, 3 juin 1975
de 9 h. à 17 h.
Hôtel Bonaventure



M. Paul Imbeau, Ing., C.R.I.
arbitre accrédité par le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Pendant toute la journée, M. Paul Imbeau répondra aux questions des participants sur tous les aspects qui concernent l'application de la convention collective et sont susceptibles d'occasionner des griefs.

On est prié de s'inscrire à l'avance en appelant le

CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
526-2874

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.C.M.Q.

L'Association des Consultants Matrimoniaux du Québec invite ses membres à son assemblée générale annuelle

le samedi 31 mai

à la Villa St-Martin
9451, Boul. Gouin ouest,
de 14h à 18h30.

14h à 17h: Étude document tribunal de la Famille
17h à 18h: Assemblée générale
18h30 : Vin et fromage

BIENVENUE AVEC CONJOINTS

Loterie Olympique Canada

5e tirage 8 juin 1975



PRÈS DE
$23millions
EN PRIX COMPTANT & NON IMPOSABLE

1er PRIX $1 Million
2e PRIX $1 Million
3e PRIX $½ Million
4e PRIX $¼ Million
JUSQU'À 84,000 GAGNANTS

Il ne reste plus que quelques billets. Achetez aujourd'hui!

Demain il sera peut-être trop tard.



En vente dans les banques, sociétés de fiducie, caisses d'économies, caisses populaires, ou chez les vendeurs autorisés, selon la province que vous habitez.

éditorial

Le mal le plus urgent: l'inflation

Parmi les facteurs qui contribuent aujourd'hui au durcissement des relations de travail dans un grand nombre de secteurs de l'économie, il en est un dont parlent peu les tenants de la ligne dure: l'inflation. C'est pourtant le plus important de tous.

Dans une allocution remarquable qu'il prononçait ces jours derniers à l'université Guelph, le président de l'Institut canadien de recherches sur les politiques publiques, M. Alfred Carrothers, lui-même expert en relations du travail, signalait trois éléments qui menacent actuellement l'équilibre des relations du travail au pays: le chômage, la chute de la productivité et l'inflation. "Le plus important des trois", n'hésitait-il pas à conclure, "c'est l'inflation".

"A la manière d'un voleur qui ne fait pas de bruit, l'inflation", écrit M. Carrothers, "attaque le tissu même de la société en obligeant un nombre croissant de personnes à dépendre de plus en plus de l'Etat. Elle introduit un élément de corosion dans la vie politique en mettant en évidence l'inaptitude répétée du système politique à vaincre le mal et en multipliant les situations où l'on doit se résigner à tolérer les phénomènes de désobéissance civile qu'engendre l'inflation. Elle met en danger le système de la négociation collective en multipliant les impasses que l'on doit finalement résoudre par le recours à des solutions dictées à titre exceptionnel par l'autorité politique ou des mécanismes quasi-judiciaires, et en provoquant un désenchantement croissant, du point de vue de la justice qu'il devrait procurer, à l'endroit du processus de l'arbitrage librement consenti des conflits".

Le chômage a touché ces derniers mois son niveau le plus élevé depuis 20 ans. La valeur réelle du produit national brut, pour la première fois depuis vingt ans également, accuse une diminution. "Là où il n'y a plus de croissance", commente avec justesse M. Carrothers, "il n'existe plus aucune marge de jeu à l'intérieur du système; il n'y a plus de coussin pour absorber les reculs qui peuvent se produire ou faire place aux rattrapages nécessaires".

●

Devant cette situation aigue où l'inflation plonge le Canada, M. John Turner, sortant enfin d'une trop longue complaisance, avait conçu avec ses fonctionnaires du ministère des Finances un projet "d'accord volontaire" entre les agents de l'économie sur l'évolution des prix et des salaires au cours de la présente année. Le projet visait, en gros, à réduire de deux points le taux d'augmentation des prix l'an prochain et à fixer un maximum de 12% au-delà duquel ne devraient pas aller les hausses de salaires.

Suivant le projet Turner, le taux d'inflation, qui semble devoir passer en 1975 de 12% à 10%, serait réduit en 1976 à 8%. Les hausses de salaires, pour leur part, ne devraient atteindre 12% que dans le cas des travailleurs qui ont du rattrapage à effectuer, quitte, pour les travailleurs qui ont perdu beaucoup de terrain depuis deux ans, à envisager des hausses échelonnées sur plusieurs années; dans le cas des autres travailleurs, les augmentations salariales devraient évidemment comporter une hausse de 8% correspondant à l'augmentation prévue des prix; à cela s'ajouterait une autre portion de 2% attribuable à la hausse de productivité, ce qui ferait un maximum de 10%.

Pour contenir la hausse des prix, le document préparé par M. Turner suggérait aussi une série de critères tenant compte des situations très différentes qui prévalent chez les industriels, les grossistes, les détaillants, les exportateurs et les divers types d'industrie allant du bâtiment à l'alimentation. Le principe de base voulait que les "entreprises ne haussent pas leurs prix au-delà de ce qui est nécessaire pour compenser les augmentations de coûts".

M. Turner avait omis de préciser dans son document de travail les mesures qu'il faudrait envisager pour contrôler la hausse des loyers, la marche des taux d'intérêt, la fixation des dividendes, etc. Il restait aussi très vague quant à la définition des mécanismes qu'il faudrait instituer pour assurer le fonctionnement efficace et équitable du système projeté. Il faisait enfin figure de "faux frère" en proposant qu'aucune augmentation de revenu supérieure à $2400 par an ne soit consentie aux salariés de niveau élevé et aux professionnels: les députés, sous la direction du gouvernement dont il fait partie, ne viennent-ils pas tout juste de s'accorder une augmentation de traitement allant bien au-delà des normes que le gouvernement voudrait suggérer aux citoyens oeuvrant dans d'autres secteurs que la politique, la magistrature ou le haut fonctionnariat?

Les propositions du ministre des Finances méritaient néanmoins un meilleur sort que l'enterrement de première classe auquel semblent les vouer les réactions du patronat et du mouvement syndical. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les autres solutions possibles: aucune ne saurait se concilier aussi bien que le projet de M. Turner avec l'esprit général qui sous-tend aussi bien notre système politique que notre régime de négociation collective.

●

Une première solution consisterait à attendre que la situation se replace d'elle-même, à souhaiter que s'atténue l'impact des forces extérieures qui créent en grande partie l'inflation. Cette solution serait manifestement irréaliste. Outre que tout laisse prévoir une nouvelle hausse des prix pétroliers d'ici la fin de l'année, les dégâts déjà accumulés par l'inflation au plan intérieur voueraient à la réprobation un gouvernement qui tenterait de s'asseoir sur un tel volcan. Les tensions que l'on observe déjà se multiplieraient; les injustices aussi.

Une seconde solution consisterait à instituer un contrôle étatique des prix et des salaires. Mais cette solution postule un contrôle rigide par l'Etat de millions de décisions qui sont habituellement laissées au libre jugement des agents de l'économie. Elle engendrerait à son tour d'innombrables situations injustes, vu le caractère très général et forcément artificiel des critères dont elle devrait s'inspirer au niveau de l'application concrète. Elle entrainerait aussi forcément la mise en place d'une bureaucratie considérable. Un bilan que traçait récemment de l'action de cet organisme l'ancien secrétaire de la Commission des prix en temps de guerre, M. Robert Fowler, invite à ce sujet à la plus grande prudence. La gravité des urgences qui amena les agents de l'économie à accepter cette mesure extrême en temps de guerre ne serait pas aussi manifeste cette fois-ci. Les chances d'efficacité en seraient réduites d'autant.

S'il veut à la fois offrir quelques compensations nécessaires aux classes de contribuables qui ont perdu du terrain par suite de l'inflation, et mettre en oeuvre des programmes aptes à stimuler la relance de l'économie, M. Turner aura besoin de revenus accrus qui ne sauraient venir que d'impôts plus élevés et d'un accroissement du déficit. Les obligations qu'encourront à ce chapitre les particuliers et les entreprises seront d'autant plus élevées qu'ils n'auront pas voulu effectuer eux-mêmes, de leur prore initiative et suivant les critères plus souples qu'eût permis une action librement concertée à tous les niveaux de l'économie, le partage raisonnable des fruits de la production sans lequel le Canada s'acheminerait vers une grave crise sociale et politique.

●

Les quelque 40,000 travailleurs syndiqués de l'industrie du papier-journal réclament pour la seule année 1975 des hausses salariales de $2 l'heure, équivalant à 41% du salaire moyen actuel qui se situe à $4.82. Les sociétés productrices de papier-journal s'apprêteraient, pour leur part, à ajouter une nouvelle hausse très sensible à celles qui sont venues depuis un an et demi porter le prix du papier-journal à un niveau déjà très élevé. Ce ne sera plus ensuite qu'une question de mois pour que les journaux qui ne se seront pas prémunis à l'avance contre ces hausses de coût ne les transmettent à leur tour à leurs annonceurs et à leurs lecteurs.

Cet exemple illustre le caractère infernal des jeux de pouvoir déséquilibrés qu'engendre l'inflation. Le gouvernement ne peut absolument pas laisser aux seules forces "du marché" le soin de faire échec au mal. S'il peut associer syndicats et entreprises à une politique de modération librement consentie qui cherchera à protéger d'abord les faibles, ce sera tant mieux pour la démocratie. Mais il faudra pour cela que les uns et les autres assouplissent sensiblement les positions intransigeantes et peu responsables que trahissaient leurs premières réactions aux propositions de M. Turner.

Claude RYAN

Québec et l'amiantose

M. Bourassa ou l'art de trouver des boucs-émissaires

par AUGUSTIN ROY

Lors de discussions sur l'amiantose à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée nationale du Québec le 20 mai dernier, j'ai été, si je me fie au reportage du Devoir, abondamment cité par plusieurs personnes, dont le premier ministre, Robert Bourassa. Comme on a interprété faussement certains extraits d'un discours que j'ai prononcé à Thetford, je désire faire une mise au point très claire.

Le premier ministre du Québec est passé maître dans l'art de trouver des boucs émissaires pour expliquer les problèmes de notre société: tantôt ce sont les ouvriers, tantôt les enseignants, tantôt l'inflation galopante qu'il ne peut enrayer, tantôt la mauvaise conjoncture économique mondiale contre laquelle il est impuissant, mais jamais le gouvernement qu'il dirige. Il pousse même le cynisme jusqu'à dire sans sourciller, presqu'avec fanfaronnade, que le gouvernement a été blanchi par la Commission Cliche et qu'on ne peut rien lui reprocher. Un peu de modération serait quand même de mise.

Au contraire, il distribue les accusations à gauche et à droite. Visiblement pris de court dans le dossier de l'amiantose, il accuse maintenant les médecins de ne pas avoir dénoncé cette maladie industrielle bien connue. Il devrait pourtant savoir que le rôle traditionnel du médecin est de traiter les malades et non de dénoncer tous les maux dont souffre la société et que celui de la Corporation professionnelle des médecins du Québec est de voir à la compétence de ses membres. C'est le gouvernement qui est responsable de la santé de la population. Le Premier ministre ferait bien de relire le premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux passée sous son régime dans laquelle il est clairement stipulé que "Le ministre (des Affaires sociales) exerce les pouvoirs que la présente loi lui confère de façon:

a) à améliorer l'état de santé de la population, l'état du milieu social dans lequel elle vit et les conditions sociales des individus, des familles et des groupes;"

Le premier ministre n'aime évidemment pas se faire pousser dans le dos. Il semble par ailleurs que cela est la seule façon de le faire bouger. Pressé de toutes parts, il vient de décider que le gouvernement passera à l'action et s'occupera de la santé des travailleurs de l'amiante. J'en suis fort heureux. C'est exactement le but que je visais en attaquant le gouvernement. Que lui et son parti veuillent s'accorder le crédit politique d'avoir réussi à trouver une solution à ce problème ne m'affecte en rien, sauf que je trouve mesquin pour un gouvernement de tenter de se faire du capital politique sur le dos des travailleurs. De toute façon, il peut être assuré que je ne fermerai mon dossier sur l'amiantose que lorsque toutes ses promesses seront concrétisées.

Je profite de l'occasion pour informer le premier ministre que l'amiantose n'est qu'une des nombreuses maladies industrielles rencontrées au Québec. Je lui suggère de faire enquête sur ces autres maladies et sur les conditions de travail des ouvriers pour trouver des moyens de réduire le nombre effarant d'accidents du travail au Québec qui fait perdre plus de jours de travail que toutes les grèves réunies. Au lieu d'une politique dépassée qui consiste uniquement à indemniser les accidentés du travail, c'est une politique de prévention qu'il faut instaurer. C'est dans cette optique que j'ai recommandé que la dose maximum dans les mines soit de deux fibres d'amiante par centimètre cube d'air, alors que le gouvernement propose une norme de cinq fibres. Ce que je propose est réalisable puisqu'il existe ailleurs.

J'ai également recommandé une refonte de la Loi des accidents du travail pour en faire non seulement un organisme de compensation, mais aussi de prévention des accidents du travail, d'hygiène et de salubrité des lieux de travail et de services de santé et de premiers soins.

Je trouve nettement exagérées les attaques multipliées contre la C.A.T. et ses dirigeants qui ont oeuvré dans le cadre d'une loi constitutive désuète. C'est le gouvernement qui aurait dû changer une loi devenue trop restrictive et ne répondant plus aux exigeances de notre société. Encore là, le gouvernement a trouvé un autre bouc émissaire qui peut difficilement se défendre. La C.A.T. a eu le tort d'avoir été trop timide et de n'avoir pas dit publiquement qu'elle n'avait pas tous les outils à sa disposition pour remplir sa tâche. Les médecins employés et experts de la C.A.T. sont parfaitement qualifiés, notamment les membres du Comité de pneumoconiose dont la compétence et l'intégrité ne peuvent être mises en doute. Il est vrai que plusieurs autres médecins connaissent également bien ces maladies. C'est dans ce sens que j'ai fait au gouvernement la recommandation de désigner, en collaboration avec les syndicats ouvriers et notre Corporation professionnelle, un comité spécial de médecins pour examiner tous les travailleurs de l'amiante. J'ai suggéré que ces médecins dans ce cas précis n'aient aucun compte à rendre au Comité de pneumoconiose dans le seul but de dépolitiser cet important problème. Je renouvelle cette offre officielle de fournir au gouvernement une liste de médecins experts en la matière.

Je termine en rappelant au gouvernement qu'il a été élu pour gouverner dans l'intérêt de la collectivité et qu'il doit assumer ses responsabilités et cesser de blâmer les autres quand il est mal pris.

■ Le docteur Augustin Roy est président et secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

lettres au DEVOIR

Contre l'endoctrinement politique à l'école

Monsieur François Cloutier,
ministre de l'Education.

Le 15 avril dernier, La Presse faisait état d'un document de la C.E.Q., dit Manuel du 1er mai, qui devait être diffusé à nos enfants par le biais de l'école. Après en avoir pris connaissance, quatre mères de famille ont décidé spontanément de s'installer dans un centre commercial pour sonder le pouls de la population.

La forte réaction négative démontrée par les parents à l'égard du Manuel durant la journée et demie où nous étions en place nous a persuadées de la nécessité de notre démarche auprès du Ministère. De plus, les quelques tentatives d'intimidation de la part de certaines personnes extrêmement importunées par notre action n'ont été qu'un élément de plus pour nous convaincre qu'il était temps que la majorité silencieuse s'élève enfin et soit entendue.

Les parents ne veulent pas que leurs enfants soient endoctrinés depuis leur tendre enfance et soient incités à la haine par ce document tout à fait négatif et si peu objectif. Que les jeunes soient mis en face des réalités de la vie, d'accord; mais que le Manuel assujetisse ces jeunes esprits perméables à une idéologie qui n'engendra que de la violence, jamais!

Depuis dix ans, les parents n'ont jamais eu droit de regard sur la teneur des nouveaux programmes scolaires avec le résultat que nous constatons aujourd'hui que de nombreux étudiants ont été sacrifiés au renouveau scolaire. C'est pourquoi nous croyons qu'il est maintenant impératif de tenir compte de nos inquiétudes et de notre désir d'une formation positive pour nos enfants.

Nous reconnaissons qu'un bon nombre d'enseignants ne sont pas d'accord avec l'idéologie qui ressort du Manuel, mais nous reconnaissons aussi qu'une minorité active au sein de la C.E.Q. pourrait faire un tort irréparable à notre seule jeunesse.

Nous vous présentons donc cette pétition, monsieur le Ministre, et nous vous demandons d'intervenir énergiquement et ce, dans les plus brefs délais. D'autre part, nous prions les Commissions scolaires et tous les parents de se montrer extrêmement vigilants dans les prochains mois car il faut se rappeler que ce Manuel, dont la mise au point a pris trois ans, n'est sûrement pas destiné à n'être employé qu'une seule journée de l'année.

Carmen TREMBLAY,
Duvernay.
Michelle FITZGERALD
Duvernay.
Louise SEGUIN,
St. Laurent.
et Lise HAMEL-LORION,
St. Laurent.

Le 26 mai 1975.

P.S. Lors d'une visite à nos bureaux, les signataires de cette lettre nous ont informé que M. François Cloutier avait aimablement consenti à les recevoir ces jours derniers afin de prendre connaissance de leur message. Elles nous informent qu'en moins de deux jours, elles ont recueilli environ 700 signatures de personnes rejetant le Manuel du 1er mai de la CEQ. Ces signatures furent recueillies au Centre d'achats de Duvernay et à la porte d'une ou deux églises de Saint-Laurent lors de la dernière fin de semaine d'avril. Parmi les signataires, nous informent les quatre mères de famille qui animèrent cette initiative, il se trouvait plusieurs... enseignants.

C.R.

Le Canada: "grand parleur, petit faiseur"

Les relations de notre pays avec le monde extérieur reposent en premier lieu sur notre intérêt national, et, bien après, sur une vision plus grande du monde, la société internationale. Cet ordre, que le Canada voudrait autre, est tout à fait normal dans le monde diplomatique où nous vivons aujourd'hui.

Le Canada se veut un pays neutraliste (qui recherche une certaine neutralité, en opposition à neutre, qui se veut d'une certaine neutralité), ayant comme but la recherche de la justice et du bien-être mondial. Du moins, est-ce ces propos que l'on tient aux Canadiens dans les publications du ministère des Affaires étrangères. Malheureusement, dans les actes, rien ne semble plus faux...

Parmi les domaines où les grands idéaux canadiens sonnent creux, il y a certainement la justice et l'aide à l'étranger. Dans le dernier cas, il est particulièrement à noter que le Canada aide, et cela généreusement, de nombreux pays en voie de développement. Cependant, après une étude plus approfondie, l'on remarque que notre pays n'aide pas toujours ceux qui devraient être aidés. Une très grande partie de nos fonds pour cet effet va à des pays de type dictatorial, ou à contrôle très rigide; quelquefois, ces fonds aboutissent dans les poches de nombreuses personnes, haut placées, qui ont des projets personnels grandioses. Le peuple alors n'en bénéficie nullement.

L'on pourrait facilement donner comme exemple l'aide aux regimes dictatoriaux d'Amérique Latine Brésil, Chili, etc.), pays où la torture et le crime justifiés sont chose commune. Ou encore, le cas de nombreux pays africains et sud-américains où présidents et ministres, formés en Europe et aux Etats-Unis, ne rêvent que de palais présidentiels, de luxe et de comptes en banque fabuleux.

Les pays qui cherchent désespérément à se sortir de la misère, par des efforts et des sacrifices imposants, ne recoivent souvent, de notre part, que des appuis moraux et des encouragements lorsque les miettes de notre aide vont aboutir dans quelques comptes de banque suisse.

Pour ce qui est du premier cas, celui de la justice dans le monde, et de notre coopération avec les pays moins fortunés et chanceux que nous, il semble que le Canada, le temps venu de mettre en pratique ses nobles idéaux, trouve l'attrait du gain par trop irrésistible. Plusieurs principes, si bien énoncés par le ministère des Affaires extérieures, sont souvent ouvertement baffoués par des compagnies canadiennes, ou des compagnies américaines par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes. Celles-ci se servent du couvert de la coopération pour mieux exploiter et profiter grandement des populations et des pays pauvres ne dépendant que d'une seule richesse.

Il suffit de penser aux compagnies de café et de fruits tropicaux, qui sont toutes puissantes et dictent leurs lois aux pays où elles se sont implantées. De même, il existe certaines compagnies canadiennes qui pratiquent des politiques répréhensibles pour ce qui a trait à la main d'oeuvre et aux produits de base, dans les pays africains.

Le Canada, pour ce qui est de la politique internationale, pourrait être qualifié, dans le langage populaire, de grand parleur et de petit, de très petit faiseur... Et c'est la vérité. Notre pays a de grands et de nobles idéaux, qu'il préconise et conseille au monde. Malheureusement, bien peu est fait.

Pour remédier à cette situation, plusieurs possibilités existent: celle de continuer à crier au monde notre espoir pour un monde meilleur, tout en prenant les moyens pour y parvenir; parler moins et faire moins, si l'on devait s'apercevoir que nos moyens ou nos objectifs ne sont pas ceux que l'on croyait; ou regarder la réalité en face, agir comme le monde le fait aujourd'hui, à visage découvert, sans fard qui masque la vérité et ne trompe plus personne.

Nos voisins du Sud font actuellement face à une grave "crise d'idéaux" qui paralyse tous les rouages de la machine politique et sème le doute dans les esprits. Si le Canada ne sait se resaisir à temps, son sort, dans le futur, pourrait être semblable à celui des Etats-Unis. L'histoire ne se répète-t-elle pas presque invariablement?

Marc PARENT,
licencié en relations internationales
Québec, le 22 mai 1975.

bloc-notes

L'éprouvant espoir de dialogue pétrolier

On en est aujourd'hui au point où on en était lors du constat d'échec de la pré-conférence préparatoire de Paris, le 15 avril. A cette différence qu'on veut faire prendre pour des concessions ce qui, précisément, avait bloqué l'initiative précédente. On se rappelle peut-être que les pays producteurs de pétrole et les pays en voie de développement insistaient pour l'inscription à l'ordre du jour d'une conférence, de toutes les matières premières et non pas exclusivement du pétrole comme le réclamaient les consommateurs, Etats-Unis en tête. De même, les consommateurs refusaient l'indexation du prix du pétrole et, pour ce qui est plus particulièrement de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'Agence internationale de l'énergie (AIE) était perçue comme un instrument de guerre. Pour sortir les travaux de l'impasse, on avait tenté de faire admettre l'idée d'une conférence à alvéoles, chacune des matières premières étant traitée à une table spécialisée. On avait même joué sur les mots pour faire dire que la conférence traiterait des matières premières dont, prioritairement, de l'énergie...

Six semaines se sont écoulées, l'OPEP laisse prévoir pour le mois de septembre une hausse des prix du pétrole que les experts occidentaux situent à près de 15% et les dix-huit (dont le Canada) de l'AIE se retrouvent à Paris pour une réunion cruciale que, par anticipation, on a voulu baptiser comme celle de la relance du dialogue. Mais quel dialogue?

Un petit incident dit assez clairement l'état d'esprit du représentant américain: le matin, les agences de presse recevaient le texte de la déclaration de M. Henry Kissinger où les commentateurs ont cru déceler une ouverture, un pas en direction des pays en voie de développement, et les premières dépêches traitant de l'intervention américaine à l'AIE parlaient de l'"esprit de Kansas City" et autres formules optimistes. Il n'en a pas fallu davantage pour que le texte prononcé par le secrétaire d'Etat américain soit modifié. Ainsi, les propositions officiellement formulées sont que le dialogue est nécessaire, que trois commissions doivent être créées, une sur l'énergie, une sur les matières premières et une sur le problème des pays les plus défavorisés, mais que ces deux dernières ne seraient habilitées qu'à passer en revue le travail fait par les Nations unies et les organismes internationaux existants.... Seule, donc, la commission sur l'énergie serait appelée à fonctionner effectivement, les deux autres n'ayant, jusqu'à preuve du contraire, aucune utilité pratique. En outre, dans cette perspective, l'AIE fait figure d'interlocuteur et, c'est dit sans équivoque possible, le cours actuel du pétrole ne doit pas augmenter. Si ce n'est pas assez clair, le secrétaire d'Etat, revenant plus tard sur la question lors d'une conférence de presse, précise qu'une hausse du prix du pétrole n'est pas justifiée et que les Etats-Unis s'y opposeront. Répétant que les Etats-Unis refusent toujours l'indexation et la discussion conjointe — globale — de toutes les matières premières, M. Kissinger invite les pays de l'OPEP à réfléchir sur les conséquences d'une hausse de prix sur l'économie mondiale.

En attendant les propositions éventuelles devant l'OCDE, aujourd'hui, on reste sur sa faim pour peu qu'on ait cru à la première version de la déclaration où les trois commissions envisagées n'étaient pas aussi dissemblables. Répéter que le dialogue est indispensable et qu'on cherche à éviter la confrontation, est un gargarisme.

On aimerait comprendre pourquoi tous ceux qui ont préféré se séparer le 15 avril sur un constat d'échec devant des propositions pareilles les accepteraient aujourd'hui. Il est d'ailleurs éloquent que l'AIE elle-même, dans un communiqué émis en soirée, se contente d'inviter les pays producteurs à renouer le dialogue, sans formuler de proposition concrète. Les pays membres "encouragent" toutes les initiatives de nature à favoriser un "progrès". Et de l'avis du ministre irlandais des Affaires étrangères, M. Garret Fitzgerald, la formule préconisée par Washington ne suffit pas "à faire avancer les choses"...

Il faudrait, pour situer l'initiative de M. Kissinger, rappeler qu'hier soir, annonçant une surtaxe de deux dollars par baril de pétrole importé, le président Ford déclarait: "La situation est pire qu'elle ne l'était en janvier. La production interne de pétrole baisse, baisse et baisse; la production de gaz s'amenuise et la production de charbon est au niveau des années 40..." Cette sorte d'aveu prend toute son importance quand on lui juxtapose cette autre phrase prononcée hier par M. Kissinger à l'AIE: "L'action de chaque pays pour réduire sa vulnérabilité réduit la vulnérabilité de tous (...) Si nous échouons, le résultat ne sera pas seulement des prix plus élevés mais aussi une vulnérabilité politique et économique grandissante."

On retrouve aussi la constante de la stratégie du front commun qui, par le biais du pétrole, permet de rasseoir une suprématie politique. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le président Ford part pour Bruxelles où, lors du "sommet" et lors des entretiens bilatéraux, il se propose principalement — dit-on de source américaine — de réaffirmer le leadership américain au niveau atlantique.

En d'autres termes encore, l'initiative américaine à l'AIE n'est au fond que la poursuite d'une même et constante stratégie de la recherche de la cohésion de bloc qui seule permet d'atteindre une position de force. La question n'est pas de savoir si elle est justifiée ou non. Mais on comprend clairement que si le dialogue est préconisé, il n'est pas sensé se tenir à n'importe quel prix. Et que si on cherche publiquement la négocation c'est avec l'idée qu'elle doit être plus payante que la confrontation.

Georges VIGNY

Au nom du parc, et du fric et de la chapelle

Autrefois les chapelles étaient des lieux de prière et les parcs des oasis de recueillement: aujourd'hui, les spéculateurs internationaux s'approprient le mot et la chose. Mais aucune magie publicitaire ne saura faire du "Parc de la chapelle" que la firme Valorinvest veut ériger à la place de la maison-mère des Soeurs grises autre chose qu'un projet à faire de l'argent.

Les architectes et urbanistes de Montréal que les autorités et les spéculateurs n'ont pas jugés dignes de se pencher sur la vocation de ce site unique, boulevard Dorchester, ne manqueront pas de commenter, du point de vue scientifique et artistique qui est la leur, le soi-disant miracle nouveau dont Vincent Ponte aurait accouché pour le bonheur du centre-ville de la métropole.

C'est la responsabilité des journalistes de démasquer dès l'abord les pieux mensonges dont les promoteurs enveloppent le projet lucratif qu'ils veulent ériger sur les ruines de cet ensemble historique et architectural irremplaçable au Canada français et à Montréal. On feint d'avoir trouvé réponse à tout et de servir jusque les intérêts de la religion. Il ne faut guère avoir gardé grand sens religieux pour se prêter à semblable manipulation. Qu'on en juge.

Non seulement les metteurs en scène de cette mutilation ne craignent-ils pas de jouer avec la "dignité" et la "sérénité du sanctuaire" et d'offrir des locaux "de presbytère, de salles de réunion communautaires et de garderie de jour", mais ils poussent la propagande jusqu'à construire un "muret de pierre" qui protégera un "terrain de jeu" pour les enfants de la garderie!

Il faut aller à l'avant-dernier paragraphe de leur long communiqué principal pour découvrir "un parking souterrain pour 1,300 voitures" et un nouvel afflux de circulation en direction du centre-ville et autant de plus contre la santé des "pollués" des quartiers avoisinants, sans parler de leurs enfants à eux qui n'ont pas besoin de "muret" pour se faire tuer par les amateurs de centre-ville à la Vincent Ponte.

S'il était vrai que ces gratte-ciel vont rapporter autant de millions à la Ville, l'administration municipale ne serait pas en aussi mauvaise posture à chaque budget. Car depuis 15 ans l'on a bâti à foison. En réalité ce que les grands développements ajoutent à leur valeur foncière, ils l'enlèvent tout autour. Il y a plus de parkings que de tours dans le centre-ville. Et pour immoler la métropole à ces immeubles prétentieux, on a fait stagner sinon s'effondrer la valeur foncière des quartiers avoisinants, où personne ne veut plus vivre ni acheter, les taxes allant à l'avenant.

Les promoteurs parlent des emplois qui vont être créés (comme s'ils ne pouvaient pas l'être ailleurs), et des travailleurs de la construction qui vont retirer des dizaines de millions de dollars. Mais ils se gardent bien d'indiquer que ceuxci ne pourront pas se loger dans ces appartements de luxe qui consacrent l'appropriation du centre-ville par une caste qui n'a pas grand chose à voir avec l'esprit de Mère d'Youville, et l'expulsion graduelle des indigènes à bas et moyens revenus.

Même les touristes qu'on appelle en renforts n'auront droit qu'à une version prostituée de la maison-mère des Soeur Grises. On fait grand état des plans de Victor Bourgeau, mais de la vie des religieuses, point, si ce n'est pour dire qu'elles n'y sont plus que 300, et pour taire qu'on va s'en débarrasser sans les consulter, elles aussi.

Il ne devrait pas être permis à une poignée de personnes constituées en autorité dans une communauté de disposer ainsi du passé et de l'avenir en bradant l'héritage sacré aux premiers brasseurs d'argent venus. Mais si l'esprit communautaire en est ainsi rendu à sacrifier lui aussi au mammon d'iniquité qui de Suisse cette fois, prétend faire Montréal à la place de ses habitants, alors qu'on démolisse la maison-mère, et pas seulement les ailes mais la chapelle aussi.

Car plutôt que cette imposture, qu'il ne reste pierre sur pierre.

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le premier Manifeste de la CSD

Entreprises publiques et ressources naturelles: deux champs d'action privilégiés pour Québec

■ Le 8 mai dernier, les dirigeants de la Confédération des Syndicats démocratiques ayant à leur tête leur président, M. Paul-Emile Dalpé, remettaient au premier ministre du Québec un mémoire définissant pour la première fois les positions globales de cette centrale sur les problèmes de politique économique au Québec. Le document n'a guère suscité de commentaires. Il contenait néanmoins nombre de recommandations découlant tantôt d'une étude approfondie, tantôt de l'expérience directe de syndicats affiliés à la CSD. Nous publions ci-dessous l'un des chapitres majeurs du Manifeste, consacré au rôle de l'Etat dans l'économie. La CSD y privilégie deux secteurs particulièrement importants: les entreprises publiques et les ressources naturelles.

La persistance du phénomène de l'inflation et l'accroissement du chômage démontrent que le fonctionnement de l'économie est déréglé à un tel point que nous sommes en pleine récession. Cette récession que nous vivons est sans doute la plus importante qui nous accable depuis la crise de 1929.

Devant l'ampleur de cette crise, la C.S.D. croit que les outils conventionnels pour stimuler la croissance économique sont nettement insuffisants. L'Etat doit créer un climat de confiance dans l'avenir du Québec en étant l'instigateur d'initiatives véritablement dynamiques.

■ L'inflation

Pris de panique devant l'inflation qui a surpris tout le monde en 1972, le débat a été porté dans sa phase classique et démagogique: celle d'accuser les syndicats d'être le principal responsable de la hausse des prix. On a pris le soin d'affirmer que la nature du problème inflationniste a tellement évolué rapidement qu'il en est rendu au stade de la spirale: "hausse des salaires = hausse des prix". Il est faux de prétendre que l'avenir économique est hypothéqué par les syndicats qui réclament une clause d'indexation des salaires car elle ne vise qu'à compenser la baisse du pouvoir d'achat causée par l'inflation. La négociation de cette clause, pour les travailleurs, ne constitue même pas une augmentation de salaire réelle en rapport avec la prospérité de l'entreprise.

Ce genre de débat ne doit pas nous détourner plus longtemps du problème plus fondamental qu'est le chômage. Allons-nous risquer de voir le chômage grimper à vingt pour cent (20%) pour réduire le taux d'inflation à quatre pour cent (4%)? Pour répondre à cette question, il faut savoir si le coût de l'inflation est plus élevé que celui du chômage.

Le coût de l'inflation semble à peu près nul pour les travailleurs salariés lorsque l'augmentation des prix se maintient endeçà d'une certaine limite d'environ sept (7%) à huit pour cent (8%).

De même, le fait que les plus pauvres subissent une plus forte pression inflationniste que l'ensemble des consommateurs n'est réel qu'en période d'inflation galopante. En période d'inflation modérée, c'est au contraire les mieux nantis qui subissent les plus fortes hausses de prix. L'inflation que nous avons connue de 1953 à 1972 n'a pas vraiment défavorisé les salariés. Par contre, le coût du chômage est beaucoup plus évident pour la classe des travailleurs.

Non seulement les négociateurs patronaux se sentent-ils en position de force lorsque le nombre de travailleurs cherchant un emploi est élevé, mais encore cela signifie une perte de production nationale importante, des centaines de milliers de travailleurs en difficultés financières, des centaines de milliers de familles vivant dans l'insécurité et l'humiliation. Ces coûts économiques et humains sont réels, énormes et affectent évidemment les gens les plus démunis. Il est donc essentiel que la lutte à l'inflation se fasse autrement que par les outils conventionnels qui créeraient davantage de chômage.

Plus que la lutte à l'inflation elle-même, la lutte à ses effets et la lutte au chômage doivent retenir notre attention. Si le combat à mener contre l'inflation s'avère difficile et excessivement coûteux, par contre celui à mener contre ses effets est relativement facile. Que les travailleurs s'unissent, s'organisent afin de faire accepter l'indexation complète de tous les salaires, de toutes les pensions et allocations et aussi de l'impôt sur les revenus des particuliers, et alors l'inflation ne sera plus source d'insécurité et d'instabilité.

■ L'entreprise privée est incapable de relever le défi

L'entreprise privée n'étant pas capable de résoudre l'inflation par une saine politique des prix, comment pourrait-elle être le principal agent sur qui nous pouvons compter pour relancer l'économie. Elle trouve toutes sortes de raisons pour éviter de réinvestir dans son entreprise ou ailleurs, alléguant que la conjoncture économique n'est pas favorable à de tels projets. Ses hésitations, ses scrupules, ses peurs du risque (pourtant vertu principale du capitalisme) n'indiqueraient-ils pas plutôt que l'entreprise privée est au bout de son ressort et incapable de juguler ce qu'elle a engendré elle-même? C'est à croire que la liberté d'entreprise, par son exploitation sans vergogne et toujours à la recherche d'un profit exagéré, n'a plus qu'un recours soit l'exploitation plus ouverte que jamais de la population et des travailleurs qu'elle embauche.

On assiste de plus en plus à un monde capitaliste à l'envers où les Chambres de Commerce, le Conseil du Patronat gueulent le plus fort contre l'intervention étatique ou contre l'augmentation des dépenses publiques et contre toute mesure sociale mais qui comptent sur les subventions à la recherche et au développement, sur les subventions d'aide à l'industrie et sur toutes sortes de contrats gouvernementaux pour se maintenir à flot.

Il est certain que pour ces capitalistes, le rôle que l'Etat peut jouer dans l'économie se résume à celui d'un témoin du laisser-faire plutôt qu'à celui d'un agent de développement économique.

Les propensions déclarées du gouvernement vers la social-démocratie ne peuvent se limiter aux initiatives sociales et culturelles déjà entreprises.

La lutte contre l'inflation et le chômage ne peut se contenter d'utiliser les moyens conventionnels qu'a proposé le dernier budget provincial, tels les allégements fiscaux et le renforcement des dépenses publiques. L'Etat se doit de prendre des initiatives nouvelles qui doivent d'une part, reposer sur une politique globale d'entreprises publiques et, d'autre part, s'orienter plus résolument dans le développement de transformation des ressources naturelles.

■ Eléments d'une politique d'entreprises publiques

C'est surtout au cours des années 60 que le Québec s'est doté d'un réseau d'entreprises publiques au Québec. On a ainsi nationalisé l'Hydro et créé la SGF, la Caisse de dépôts, Soquem et, un peu plus tard, Sidbec, Rexfor et Soquip dans le but d'assigner à l'Etat un rôle moteur dans le développement économique. C'est de ces entreprises publiques à caractère commercial et industriel qu'il sera question ici, par opposition à d'autres organismes publics prolongeant l'administration gouvernementale pour certaines fonctions ad hoc (Société d'Habitation du Québec, les diverses Régies, Commissions et Offices, etc.)

Dans l'ensemble, le bilan de ces entreprises publiques, à part l'Hydro-Québec et la Caisse de dépôts, n'est pas particulièrement impressionnant, parce qu'elles n'ont pas été associées à une stratégie dynamique de développement économique accordant à l'Etat un rôle moteur dans l'économie québécoise. On n'a pas senti de la part du gouvernement la volonté de coordonner les activités dans leurs décisions et dans leurs politiques en tant que "groupe", et encore moins entre leurs activités et les décisions gouvernementales.

La C.S.D. recommande que:

1 — L'Etat crée une délégation aux entreprises publiques rattachée au Conseil exécutif et ayant à sa tête un ministre délégué.

2 — Cette délégation entreprenne une étude sur la possibilité de constituer de nouvelles entreprises publiques à même le puissant pouvoir d'achat du secteur public et para public.

3 — L'on regroupe toutes les entreprises publiques et mixtes à caractère commercial, financier et industriel à l'intérieur d'un groupe unique doté d'un Conseil d'administration comptable envers le ministre délégué aux entreprises publiques. Ce holding assurerait une meilleure coordination et une meilleure cohérence dans les activités des entreprises filiales et verrait à consolider et à étendre le réseau des entreprises publiques en opération au Québec.

4 — Ce groupe, de même que ses filiales constituantes, devrait opérer selon les normes d'une saine gestion administrative compatibles avec ses préoccupations sur le plan social. Cependant si l'Etat lui imposait des objectifs ou lui demandait d'exécuter certains projets dont les charges sociales seraient trop lourdes pour répondre à l'exigence d'une saine gestion financière et économique, c'est l'Etat qui devrait assumer ces charges par des subventions ad hoc.

5 — Le rôle du gouvernement soit d'orienter et de définir les objectifs économiques, alors que les tâches exécutives et d'opération resteraient l'apanage du groupe et de ses filiales. La même relation devrait prévaloir entre la société-mère et ses filiales.

De plus, la C.S.D. croit que le fonctionnement de ces entreprises n'est pas incompatible avec l'apport de capital privé, mais le holding-mère devrait conserver un contrôle majoritaire sur toutes les entreprises, sans que cela n'implique la possession complète de toutes les actions. En d'autres termes, il ne faudrait pas que le groupe répète les erreurs de la SGF.

■ Le développement et la transformation des ressources naturelles

L'Etat du Québec doit faire preuve de volonté agressive afin de permettre une récupération par la population toute entière de la richesse économique que procure actuellement l'amiante aux compagnies majoritairement étrangères. "Transformer l'amiante du Québec au Québec" deviendrait le premier pivot d'une stratégie globale de l'exploitation et de la transformation de nos richesses naturelles. Pour y arriver, la C.S.D. fait onze (11) recommandations.

1) Nationalisation du sous-sol dans les Cantons de l'Est

Seule région du Québec où le sous-sol n'est pas propriété du gouvernement, la C.S.D. croit que le gouvernement se doit de récupérer son sous-sol, par une compensation nominale d'un dollar ($1.00) versée aux propriétaires. Ceci permettrait ainsi au gouvernement d'avoir tous les droits sur ses richesses naturelles qu'il a perdus depuis 1880.

2) Formation d'experts gouvernementaux

Le gouvernement doit faire cesser le règne de l'ignorance, voire de l'incompétence qui persiste à l'intérieur de ses ministères en matière d'amiante. Il doit former de véritables experts capables d'accélérer le processus de récupération des biens des contribuables: connaissance autant des produits, des techniques de production, des coûts de production, matières premières, transports, etc. que des marchés. Ces fonctionnaires doivent devenir plus compétents que les gens de l'industrie eux-mêmes. La C.S.D. croit que c'est une condition essentielle pour assurer le rapatriement des richesses et du leadership de transformation de l'amiante au Québec.

3) Royautés

Récupération de notre sous-sol, c'est beaucoup dire. Il nous faut ensuite établir un système de royauté variable qui, en remplacement de l'actuel impôt minier, n'encouragerait pas comme ce dernier les compagnies qui gaspillent, par une mauvaise administration, nos richesses naturelles. L'actuel système d'impôt minier est en effet basé sur la marge de profit d'un exploitant d'un gisement d'amiante. Pour deux compagnies qui extraient la même quantité d'amiante de notre sous-sol annuellement, si l'une d'elles accuse des profits quand l'autre n'en fait pas, ce n'est que celle qui, par une administration efficace réussit à rentabiliser le produit de son extraction qui sera pénalisée. D'une certaine façon, le gouvernement encourage la mal-administration et le gaspillage des richesses naturelles en ne changeant pas ce système. De plus, par le biais de compagnies-soeurs auxquelles ils font des ventes au rabais, beaucoup d'exploitants d'amiante échappent à cet impôt.

Pour faire cesser ce gaspillage et récupérer la valeur de notre amiante, il faut que le gouvernement établisse un système de royauté prélevée à l'aide d'un pourcentage sur le total des extractions d'une compagnie dans une année. Ce pourcentage serait fixé en fonction de la valeur mondiale de l'amiante et permettrait au gouvernement de participer comme une compagnie aux variations du marché de l'amiante. Ce système devrait même être élargi à toutes les richesses naturelles du Québec.

De plus, comme autre alternative, un système de royauté régional faisant participer les régions où le minerai est extrait, permettrait ainsi de réinvestir dans d'autres secteurs de la région, tel le secteur de la métallurgie, les avantages que procure l'amiante à l'économie. Ceci permettrait une plus grande concurrence entre les salaires et rétablirait l'équilibre entre les secteurs dans la région.

4) Office de développement de l'Estrie

Ces royautés devraient être versées à un Office de développement de l'Estrie pour réinvestir ces sommes dans la région, prioritairement dans les usines de transformation de l'amiante.

5) G.A.T.T.

Le gouvernement du Québec devrait faire des pressions auprès du gouvernement canadien pour qu'il négocie des diminutions de tarifs douaniers sur les produits finis comportant de l'amiante avec les pays importateurs de la précieuse fibre et ce, lors des négociations du Tokyo Round dans le cadre des accords du G.A.T.T.

Par la diminution de ces tarifs douaniers, le Québec pourrait ainsi récupérer une plus grande partie des avantages économiques que peut procurer la transformation de l'amiante et ses usages.

6) Le gouvernement doit donner l'exemple

Le gouvernement doit donner l'exemple en exigeant l'utilisation de l'amiante dans ses propres constructions (édifices, routes, ponts). L'amiante est fortement utilisé en Europe comme facteur d'allégement et de solidification du béton (amiante-ciment), d'isolation thermique (papier isolant). Il est même utilisé en Europe pour fabriquer des poteaux de lignes téléphoniques. A cette fin, le gouvernement, à tous ses niveaux, doit insérer dans ses devis l'utilisation des produits de l'amiante "made in Canada". Ainsi, il inciterait les constructeurs de routes et de ponts, les architectes, les ingénieurs à insérer l'amiante dans la liste de leurs matériaux et favoriserait par le fait même l'établissement d'un véritable marché d'amiante au pays, diminuerait conséquemment les importations de produits finis puisque la proximité du marché justifierait encore plus l'instauration d'usines de transformation dans la construction publique.

7) Recherche et leadership

Il est inacceptable que, pour le plus grand producteur d'amiante au monde, le Québec n'ait pas en disponibilité toutes les informations relatives à ce minerai. Afin de prendre une avance technologique sur les autres pays producteurs, il est important que nous développions une technologie de pointe, tant au niveau de l'extraction que des produits. Un centre de recherche et de développement de l'amiante avec de véritables moyens techniques et financiers doit être mis sur pied par le gouvernement et ce, en plein coeur de la région de l'amiante, soit à l'Université de Sherbrooke. Ce centre de recherche, en plus de rendre publiques toutes les recherches déjà faites sur l'amiante, son extraction, son utilisation et son marché au Québec et au Canada, aurait comme avantage de centraliser ses recherches et les rendre disponibles aux experts et personnes intéressées. De plus, ce centre de recherche devrait être doté d'un laboratoire où les experts du centre développeraient des nouvelles techniques de production, de nouveaux produits d'amiante, amélioreraient les produits déjà existants.

8) Etats financiers des compagnies

Il est impérieux que le bilan complet et détaillé des mines d'amiante avec les états financiers des filiales multinationales de ces compagnies minières, soient divulgués au grand jour.

9) Implantation d'usines de transformation dans l'Estrie et les Bois-Francs

L'Etat oblige les maisons-mères d'implanter dans une première étape le nombre d'usines de transformation de l'amiante requis, pouvant procurer de l'emploi à 10,000 travailleurs, dans les régions de l'Estrie et des Bois-Francs, afin de redresser l'économie de ces deux régions axées sur l'industrie du Textile et du Vêtement qui est constamment aux prises avec un taux de chômage élevé, la politique du gouvernement fédéral étant trop instable envers cette industrie.

Comme dernier élément d'une politique dynamique de développement économique, l'Etat devrait exercer un contrôle financier relatif sur les investissements. Il pourrait exiger que les compagnies exploitant les richesses naturelles au Québec, investissent un pourcentage substantiel (au moins 30%) de leurs profits au Québec, qui serait déposé dans un fonds de réserve et qui pourrait être investi ultérieurement à des fins et à une date approuvée par l'Etat. Les compagnies touchées par cette mesure seraient exemptes de payer des impôts pendant la durée que les bénéfices seraient bloqués.

En cas d'échec, la nationalisation de toutes les industries de l'amiante du Québec s'imposera...

lettres au DEVOIR

Enquête d'hier

Ah: comme les juges ont jugé:
Que firent les Desjardins,
Desrochers,
Et le non moins contesté Cournoyer.
Pour que puisse être enrayée
Enfin, la violence sur les chantiers,
Ah! comme les juges ont jugé!
Tout le rapport a été divulgué.
Cruel, cinglant de triste vérité.
Maintenant Cliche en est dépouillé:
Que feront nos fiers dirigeants
Quelle sera leur attitude,
Respecteront-ils leurs engagements:
Une possibilité ou une certitude?
Espérez, gars de la construction
Que fasse saillie ce nouveau dicton:
"Avec Robert Bourassa
Désormais plus de fiers à bras"
Espérez, gars de la construction,
Qu'aux coupables il n'y ait de
pardon,
Comme il en a été pour NIXON.
Ah! Comme les juges ont jugé!
Que firent les Desjardins,
Desrochers,
Et le nom moins contesté
Cournoyer,
Les projets de loi étant déposés,
Toute diversion ayant été créée,
Les verra-t-on exonérés, exonérés!

François FORGET.

Joliette,
le 9 mai 1975

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
par AIR CANADA
et AIR FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier
Tél.: 861-3906

UNIVERSITÉ SAINT-PAUL
OTTAWA
10e Session de Pastorale pour notre temps
LE LOISIR:
Croitre dans la liberté
Dix jours de réflexion théologique et pastorale pour les prêtres et autres agents pastoraux.
PROGRAMME:
— Le loisir dans la société contemporaine, sa problématique et sa dynamique productrice (Prof. Joffre Dumazedier, de la Sorbonne).
— Le loisir au Canada français (Prof. J.P. Tremblay, CEGEP de Sainte-Foy).
— Réflexion chrétienne sur le loisir: Bible et loisir (R. Lapointe, o.m.i.); les axes essentiels d'une théologie du loisir et suggestions pour une action pastorale renouvelée (A. Luneau, o.m.i.); la fête, sa signification, ses rythmes et ses rites, sa dénaturation et sa reprise (A. Beauchamp, Office de Catéchèse du Québec.
DATE:
16 au 27 juin 1975.
Renseignements:
Institut de Pastorale
Université Saint-Paul
223, rue Main
Ottawa, K1S 1C4
Tél.: (613) 235-1421

ANGLAIS – ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSATION
Programmes à partir de
$75.00
LPS®
Étage F.
Place Bonaventure
878-2821
Language Power Systems
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

L'artiste de la Semaine
GEORGES MOUSTAKI
EN PERSONNE
EN SPECTACLE À LA PLACE DES ARTS DU 29 MAI AU 3 JUIN
2393-082
2473-037
$4.97 chaque LJ
2393-019
239-3001
543-510
EN VENTE AUX DEUX MAGASINS JUSQU'AU SAMEDI LE 7 JUIN
Polydor
ENSEMBLE DE 2 DISQUES
$6.97 chaque ensemble
2473-017
2473-019
2 DISQUES 2669-007
A & A DISQUES & RUBANS
2020, rue University
• Niveau Maisonneuve Montréal—282-0049 •
2 MAGASINS À MONTRÉAL
PRENEZ LE MÉTRO À L'UN OU L'AUTRE DE NOS MAGASINS
1621 ouest, rue Sainte-Catherine
près Guy
Montréal—937-9579 •
MAGASINS DE DISQUES ET CASSETTES À TRAVERS LE CANADA

suites de la première page

CLICHE

était nécessaire pour s'assurer que les législations adoptées vont bien dans le sens des recommandations du rapport Cliche.

Les députés de l'Opposition jugeaient également nécessaire une réplique des commissaires après que les autres témoins auraient exprimé leur critique sur l'une ou l'autre partie du rapport.

Avec sa forte majorité, le gouvernement libéral a cependant rejeté cette motion défendue unanimement par les péquistes, Robert Burns et Claude Charron, le créditiste Fabien Roy et l'unioniste Maurice Bellemare.

Il a d'ailleurs fallu deux heures de débat pour disposer de cette motion, la majeure partie du temps étant consacrée aux taquineries et aux gamineries de MM. Bourassa et Burns.

Dès le début des travaux, M. Burns a d'ailleurs ouvert le feu en réclamant une fois de plus le remplacement de M. Jean Cournoyer à la tête du ministère du Travail. M. Cournoyer est trop compromis, selon l'Opposition, pour lui confier le "grand ménage" recommandé par la Commission Cliche.

Encore une fois M. Bourassa est venu à la rescousse de son ministre, "son petit frère" comme on l'appelle dans le milieu, en affirmant que M. Cournoyer n'avait pas les instruments, avant le rapport Cliche, pour mettre de l'ordre dans cette industrie de la construction.

FEDERAL PACKING

changer de système et de raffiner leur méthode. Smith a raconté qu'à la mi-janvier de cette année, Marcel Fontaine est venu le voir un vendredi pour lui offrir en vente du boeuf qu'il avait en surplus à son encan et qu'il pourrait faire tuer par son gendre, Luc Bérard, gérant de son usine d'équarissage d'animaux morts ou malades.

Son entreprise en difficulté financière et sachant que les dirigeants de Federal voulaient se débarrasser de Rolland Drolet Ltée, Smith s'est rendu à Magog transmettre la proposition à Pagé et Leblanc. Fontaine lui avait d'ailleurs dit que son ami Leblanc était au courant de son offre et, effectivement, il s'en est rendu compte dans la discussion. Pagé a recommandé de marcher dans l'affaire car cela allait rapporter pas mal d'argent et Leblanc a dit de lui envoyer la marchandise et qu'il s'en occuperait.

Dans la semaine qui a suivi, Smith a envoyé l'un de ses employés chercher deux cargaisons de carcasses de boeuf totalisant environ 4,000 livres. Suivant les instructions de Pagé et Leblanc, le gérant de R. Drolet Ltée a veillé à ce qu'on n'utilise pas les camions de Federal Packing. Le lundi suivant, le 27 janvier, Smith est retourné à Magog et a déclaré à Pagé qu'il n'aimait pas ça. Il savait qu'il s'agissait de la viande non inspectée. Malgré cela, Pagé lui a dit d'aller voir Fontaine avec Leblanc pour conclure une entente.

Le mercredi 29 janvier, dans la soirée, Smith s'est rendu chez Fontaine. Ce dernier l'a ensuite emmené chez son gendre, Luc Bérard et, vers 23 heures, Jean-Guy Leblanc est arrivé. On s'est alors entendu pour que Bérard, agissant pour son beau-père, livre la viande en baril chez Drolet en fin de journée, après le départ de l'inspecteur gouvernemental. Le lendemain matin de la livraison, les employés de Smith empaquetèrent la viande avant l'arrivée de l'inspecteur dans des boîtes marquées du sceau "Approuvé Québec" puis livrèrent la marchandse à Magog, à la Federal Packing.

Quant aux paiements, Smith règlera par chèques de Drolet Ltée à Fontaine, à raison de 40 cents la livres, puis il se fera rembourser en facturant Federal Packing pour des ventes de boeuf désossé.

L'entente conclue, la combine a aussitôt été mise en application. Chaque semaine jusqu'au 30 avril, alors que les raids policiers organisés par la Commission Dutil ont mis fin à l'opération, une moyenne de 4,500 livres de viandes fournies par les charognards Fontaine et Bérard ont été acheminées vers l'usine de Federal Packing. Au total, entre le début de février et la fin d'avril, près de 100,000 livres de charogne.

Interrogé par le juge Dutil, le témoin Smith a d'autre part admis que l'inspecteur provincial qui travaille à son usine, Raoul Courtemanche, ne se forçait pas pour faire son travail car il recevait sa part du gâteau. Le procureur en chef, Me Réjean Paul, a déclaré qu'il reviendrait sur cette question.

En terminant son témoignage, André Smith a réclamé de la Commission d'enquête une protection policière. Il a indiqué qu'il ne voulait plus avoir affaire avec Pagé, Leblanc et cie. Le président de la CECO a donné instruction pour que le témoin soit protégé et il l'a félicité pour sa franchise et son importante collaboration.

Les commissaires, le juge Dutil et les juges Marc Cordeau et Denys Dionne, ont ensuite entendu la déposition de Luc Bérard, Agé de 28 ans, le jeune homme dirigeait l'affaire de récupération de son beau-père lequel gardait pour lui un pourcentage de 5 cents la livre sur les ventes à Drolet Ltée et Federal.

Prétendant ne vendre que de la bonne viande, il a néanmoins admis que le boeuf qu'il vendait à Drolet provenait de son entreprise de récupération d'animaux morts ou malades et aussi d'un autre récupérateur, Réal Boisvert de Richmond, qui de son côté savait très bien qu'il vendait pour la consommation humaine à cause du prix qu'il recevait. Pour prouver qu'il ne vendait pas de la charogne, le témoin a soutenu qu'il a souvent mangé des produits Federal. Toutefois, à huis clos, il avait dit qu'il ne pensait pas beaucoup de bien de la salaison de Magog. D'ailleurs, a noté la Commission dans ses registres, il n'a jamais enregistré les ventes pour Federal.

Luc Bérard a refusé d'admettre qu'il avait vendu des animaux morts bien qu'une conversation produite en preuve indique le contraire. Selon lui, il s'agissait de bonnes bêtes qui s'étaient brisées des pattes ou qui avaient mangé des clous.

Le témoin suivant, Marcel Fontaine, ne s'est guère montré plus coopératif. Il a bien confirmé l'ensemble des propos d'André Smith et de son gendre mais il a tenté de soutenir comme ce dernier qu'il n'avait vendu que de la bonne viande. Cette attitude a provoqué la colère du juge Dutil qui a dit au témoin que sa viande n'était que de la charogne.

Fontaine s'est d'ailleurs fait remettre sur le nez son attitude lors de ses comparutions à huis clos. La première fois, sa déposition n'a été qu'un tissu de mensonges mais, a noté Me Paul, quand il a constaté que nous savions tout, il a changé ses explications. Le témoin a voulu se justifier en expliquant qu'on l'avait rendu nerveux à huis clos mais le juge Cordeau a rectifié les faits en expliquant les différents changements dans son comportement, notamment lorsqu'il a prétendu qu'il ignorait tout jusqu'au moment des raids policiers.

Interrogé sur ses profits, Fontaine a dit que son encan a un chiffre d'affaires de $500,000 par année mais il ignore quel est le roulement de son entreprise de récupération exploitée par son gendre. Quant à savoir combien il a déclaré à l'impôt, le témoin a répondu qu'il l'ignorait car, n'ayant pas d'instruction, c'est son comptable qui s'occupe de ça.

Finalement, la CECO a entendu Jean-Guy Leblanc, le directeur de la production de la Federal Packing. Au service de la compagnie depuis 23 ans, il connaît depuis presque aussi longtemps Marcel Fontaine. Cependant, il jure qu'il ignorait que la viande qu'il a achetée de lui provenait d'animaux morts ou malades. Tout ce qu'il savait, prétend-il, c'est que c'était de la viande non inspectée provenant d'animaux qui avaient eu des "malchances".

Il jure qu'il n'a acheté que de la bonne viande même si cela peut paraître contradictoire avec le fait qu'il ne voulait pas qu'on utilise les camions de Federal et qu'en 1972 Fontaine faisait ses livraisons à l'arrière de l'entrepôt de Magog, alors que toutes les livraisons régulières se faisaient à l'avant. Il admet qu'il déjouait les inspecteurs gouvernementaux avec ce système et la combine des boîtes marquées "Approuvé Québec" mais encore là, il soutient qu'il ignorait qu'il achetait et utilisait de la charogne. Interrogé sur une conversation qu'il a eue au lendemain des saisies policières, le 30 avril dernier, il ne se rappelle pas s'il a utilisé les mots "viandes avariées" au lieu de "viandes pas inspectées" comme il prétend.

Quant à savoir pourquoi Federal Packing s'est lancé dans ce racket, il admet que c'est pour "faire une piastre" de plus. Il s'explique cependant en disant que la compagnie avait de la difficulté à arriver.

— "Même avec $25 millions de chiffres d'affaires?" lance Me Paul.

— "Oui", répond le témoin.

L'étude du dossier Federal Packing se poursuivra demain matin.

FORD

rien fait de positif pour mettre fin à notre dépendance énergétique".

Les seules mesures prises par le Congrès ont été négatives, a poursuivi le président. Elles ont consisté à essayer d'empêcher le président d'agir de son propre chef et à adopter une loi sur les mines à ciel ouvert qui se serait soldée par une réduction de la production de charbon et une augmentation des importations de pétrole, a-t-il dit.

"Notre situation est pire aujourd'hui qu'en janvier, a déclaré M. Ford. La production intérieure de pétrole baisse, baisse et baisse. La production de gaz naturel commence à s'amenuiser et de nombreuses régions feront face à de sévères pénuries l'hiver prochain. La production de charbon est toujours au niveau des années 1940. Les fournisseurs étrangers en pétrole envisagent une autre hausse des prix. Je pourrais continuer mais vous connaissez les faits. Ce pays a besoin de regagner son indépendance des sources étrangères d'énergie. Et le plus tôt sera le mieux."

"Quatre mois ont déjà été perdus, a conclu le président. Le Congrès n'a agi que négativement. Je dois maintenant faire ce que je peux comme président". Il a alors annoncé les deux mesures visant à freiner la consommation et à stimuler la production américaine. Il a précisé que le droit de douane supplémentaire d'un dollar par baril sur les importations entrera en vigueur le 1er juin et a exprimé l'espoir que sa décision amènera le Congrès à prendre des mesures constructives lorsque les parlementaires reprendront leurs travaux la semaine prochaine. Il a indiqué qu'en même temps qu'il soumettrait son plan de libération du pétrole produit aux Etats-Unis, dont les deux tiers sont actuellement bloqués à un niveau inférieur de moitié au prix mondial, il demanderait au Congrès d'adopter des mesures fiscales en vue d'empêcher les compagnies pétrolières de tirer des bénéfices excessifs de cette libération.

Les deux mesures annoncées par le président Ford devraient se traduire par une économie de 700,000 barils par jour dans les importations de pétrole aux Etats-Unis en 1977, indique-t-on dans les milieux proches de la Maison-Blanche.

Ce chiffre est inférieur à l'objectif que s'est fixé le président (réduction de 2 millions de barils par jour) mais il permettrait néanmoins d'économiser près de 3 milliards de dollars par an, la facture des importations étant estimée à 27,7 milliards. On fait observer que l'adoption des mesures proposées en janvier par la Maison-Blanche permettrait elle de limiter les importations à 5,4 millions de barils par jour en 1977, au lieu d'environ 6,3 millions à l'heure actuelle. Sans action, ces arrivages auraient atteint 7,6 millions de barils par jour en 1977. Les mesures présidentielles les limiteront à 6.9 millions, estime-t-on.

TENDANCES

plutôt l'implantation des CLSC (Centres locaux de services communautaires) pour lesquels les budgets gouvernementaux sont insuffisants, estime-t-elle.

Sur les problèmes du travail, la Chambre de commerce demande au gouvernement de retirer les lois qu'il ne peut appliquer et de n'adopter que celles qu'il a l'intention d'appliquer.

Interrogé sur la position défendue par la Chambre de commerce dans le cas de la United Aircraft, M. Duhamel a répondu, concernant la réintégration des grévistes à l'usine:

"La question n'est pas de savoir qui on appuie, la compagnie devra décider si elle sacrifie les travailleurs engagés pendant le conflit, ou si elle reprend les grévistes."

A cet égard, M. Létourneau a rappelé une décision déjà rendue par la Cour d'appel, portant que l'employeur n'est pas tenu de reprendre les travailleurs en grève, dans certains cas. Il n'a toutefois pas expliqué ce qu'en pense son organisme qui représente, selon le mémoire, plus de 30,000 citoyens du Québec.

Les deux autres principales recommandations de la Chambre se lisent comme suit:

● "Avant de mettre en oeuvre quelque nouveau programme de sécurité sociale que ce soit, réviser les mécanismes d'accessiblité aux programmes existants afin de rétablir une meilleure incitation au travail et, dans les cas des soins de santé, s'assurer de l'efficacité des sommes dépensées afin d'éviter le gaspillage et de ramener ces coûts à un niveau plus près de la moyenne.

● "Avant de créer de nouvelles entreprises d'Etat, s'assurer que le secteur privé ne peut mieux ou de manière équivalente satisfaire les besoins identifiés et ne pas créer des conditions qui font des entreprises d'Etat une concurrence déloyale aux entreprises du secteur privé."

TOUPIN

● Reggio Food Inc. détient le permis no 20-10040-00 de Montréal Nord pour un établissement de viande fumée, au 10,040. Paris; où le permis 19-10035-00 pour un entrepôt de séchage de saucisses, au 10,035, Plaza, pour l'année 1974-75;

● le 10 février 1975, les administrateurs de Reggio Food, Armand Courville, Paolo Violi et Salvatore Sorentino, ont résolu de faire une demande d'inspection officielle et régulière de leur atelier de la rue Paris pour la préparation de viandes et charcuteries, auprès du service de salubrité des aliments, au ministère de l'Agriculture du Québec;

● la demande a été faite le même jour par M. Courville; pour un commerce de charcuterie en gros de 5 jours de 8 heures par semaine.

● le 26 mars, le Dr Vianney Désilets, vétérinaire, effectuait la visite de l'atelier, en compagnie du Dr André Grenon et de M. Courville lui-même;

● le 1er avril, le Dr Désilets faisait parvenir à Reggio Food une liste d'améliorations, une vingtaine au total, à effectuer et portant sur les salles de réfrigération, d'opérations, d'empaquetage, de toilette, de préparation, des employés, de séchage, de même que sur le "passage" et le bureau de l'inspecteur. En somme, une série de travaux mineurs;

● à la fin de son rapport, le Dr Désilets ajoute les trois phrases suivantes:

"Dès que toutes les rénovations auront été effectuées, l'inspection régulière officielle pourra être accordé.

"Toutes les étiquettes sur les produits de viande devront porter le nom officiel "Approuvé Québec";

"Les épreuves devront être approuvées par le service vétérinaire avant l'inspection finale des étiquettes".

● ce même jour, le médecin-vétérinaire demandait à M. Courville de signer les trois copies de la "cédule des finis" et de les lui retourner, afin de poursuivre l'étude du plan soumis peu auparavant;

● le 11 avril, enfin, M. Désilets faisait savoir à M. Courville que le plan de rénovation est approuvé, aux conditions suivantes: que la cédule des finis fasse partie intégrante du plan; que les corrections mentionnées dans le rapport du 26 mars soient effectuées; qu'une chambre d'étiquettes soit aménagée avec une porte sous clé. Et il conclut à nouveau: "Dès que les rénovations seront terminées, l'inspection régulière officielle pourra être accordée". La CECO est venue et les choses en sont là pour l'instant.

Quant aux accusations du président de l'Association des inspecteurs en hygiène publique, M. René Loiselle, voulant qu'au moins 90% des inspecteurs des viandes au ministère québécois de l'Agriculture ne possèdent pas les qualifications requises, M. Toupin les juge intéressées et les rejette du revers de la main.

Le ministre estime que les normes du Québec à cet égard se comparent à celles qui prévalent au pays. Selon lui, les inspecteurs québécois ont refusé de faire partie du groupe de M. Loiselle, qui leur en fait grief et qui profite de l'occasion pour faire du recrutement et de la promotion. Il rappelle qu'à l'Expo 67, il y aurait eu des viandes avariées. "Or ce sont précisément ceux qui sont membres de son association (à M. Loiselle) qui avaient la responsabilité de l'inspection," dit le ministre.

M. Toupin note qu'il y a des cours de recyclage, que les inspecteurs reçoivent des directives, et que personne, à moins de pouvoir en faire la preuve, ne devrait les taxer d'incompétence. Le ministre assure qu'il est prêt à sévir, le cas échéant, dès que la CECO lui en fournira des preuves, ce qu'il n'a pas à l'heure actuelle. Il admet qu'il a certains soupçons, "mais c'est l'enquête sur le crime organisé qui va nous dire comment se pose le problème, comment se définit cette situation". En attendant, aucune suspension, réprimande ou congédiement n'a été effectué, mais les inspecteurs sont plus vigilants pour dépister la charogne.

Ces réponses ne satisfont pas l'opposition, pour qui le ministre manque gravement à ses devoirs en refusant de prendre les mesures d'urgence pour mettre fin au commerce de la viande avariée au Québec.

Aux journalistes, M. Toupin fait savoir que les conditions d'hygiène sur l'île de Montréal relèvent tout autant de la CUM que de son ministère, qu'il en est de même dans un certain nombre de grandes municipalités, et que chacun doit faire son travail. Le ministre est prêt à assumer les responsabilités du Québec, mais pas celles de Montréal et d'autres villes, non plus que celles d'Ottawa, dans cette affaire aux rebondissements multiples.

AVORTEMENTS

Suite de la page 2

l'avortement sur demande.

Les signataires de la pétition demandent aussi que le gouvernement crée des services de consultation pour aider les femmes enceintes, qu'il augmente les subventions de recherche sur les maladies périnatales, qu'il verse des allocations aux mères et aux enfants dès le début de la grossesse et enfin, qu'il apporte une aide massive à la construction de logements familiaux à prix abordables.

(Au moment d'expliquer au représentant du DEVOIR tous les détails de la manifestation de demain, Me Morais a offert à l'auteur de ces lignes une enveloppe contenant $15 "pour payer l'article". L'offre a été refusée et le journaliste du Devoir, qui était seul dans le bureau de Me Morais, lui a indiqué que ces "pratiques" n'ont plus cours depuis au moins 20 ans". Me Morais est alors revenu vainement à la charge en disant: "dépêche-toi de prendre l'enveloppe car les gars de Radio-Canada vont bientôt arriver!")

Quoi qu'il en soit, les autobus chargés des manifestants pour le respect de la vie devraient arriver au Parlement vers 9h du matin demain. Il y aura alors une conférence de presse pour expliquer le sens de la manifestation.

Vers midi, un député de chaque province recevra les pétitions signées dans sa province. La remise officielle des pétitions se fera sous la Tour de la Paix. Ensuite, vers 15h, ces députés se lèveront tour à tour en Chambre pour déposer devant l'assemblée les pétitions reçues de chacune des dix provinces.

Par la suite, des représentants, des manifestants doivent rencontrer les députés sympathiques à leur cause dans la salle des chemins de fer canadiens et ils se réuniront ensuite à la Christ Church Cathedral pour faire le bilan de la journée.

la météo

Une crête de pression atmosphérique s'implantera dans le sud-ouest du Québec.

●

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: dégagement graduel. Maximum près de 20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, des Laurentides: dégagement graduel. Maximum 22 à 24. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, du Lac St-Jean, de la Haute-Mauricie: dégagement en fin de journée. Maximum 15 à 17. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

●

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles: généralement ensoleillé. Maximum 10 à 12. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

●

Régions de Rimouski: nuageux avec possibilité de quelques averses. Maximum près de 12. Aperçu pour jeudi: dégagement.

●

Régions de la Gaspésie: généralement nuageux. Maximum 12 à 14. Aperçu pour jeudi: dégagement.

28 mai

par la Presse Canadienne

La naissance de quintuplés, les soeurs Dionne, dans une maison de ferme près de Callender, Ont., il y a 41 ans aujourd'hui, en 1934, entraînait l'afflux de centaines de journalistes et de curieux dans la région de North Bay. Les cinq petites filles firent longtemps la manchette de North Bay. Les cinq petites filles firent longtemps la manmanchette des journaux à travers le monde.

1849 — Décès de la romancière Anne Bronte.

1871 — La "Semaine sanglante" de Paris se termine par la défaite de la Commune.

1919 — L'Arménie proclame son indépendance.

1926 — La Chambre des communes adopte la Loi sur les pensions de vieillesse, mais le Sénat la rejette.

1940 — La Belgique capitule. Les troupes françaises et britanniques commencent l'évacuation du Dunquerke.

1954 — Le président Heuss est le premier chef d'Etat allemand à visiter le Canada.



C'est dans le calme que les grévistes de la United Aircraft ont voté hier sur les recommandations du médiateur Gilles Laporte. A droite, un gréviste, portant son enfant dans ses bras, dépose son vote, tandis qu'à gauche d'autres travailleurs s'enregistrent pour le vote. Dans la salle, les travailleurs, en grève depuis 17 mois, reçoivent leurs prestations de grève. (Photo Alain Renaud)

Les grévistes de la United votent à 86.7% en faveur du rapport Laporte

Les grévistes de la United Aircraft ont accepté hier par un vote sans équivoque de 86.7% "le contenu intégral" du rapport du médiateur Gilles Laporte du ministère du Travail.

903 travailleurs ont participé au vote, dans le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-Fatima de Longueuil qui leur sert de local depuis les quelque 17 mois que dure le conflit.

Après le dépouillement du vote, le président du syndicat, M. Jean-Marie Gonthier, et celui des TUA, M. Robert Dean, ont déclaré que l'issue du conflit est maintenant entre les mains du gouvernement Bourassa qui doit "le régler d'autorité" et faire la preuve, au moins une fois, qu'il est du côté des travailleurs.

"Le gouvernement Bourassa a maintenant à choisir entre 1,000 courageux Québécois et leurs familles et une compagnie multinationale écoeurante. Qu'il cesse de farfiner. Nous avons accepté le rapport Laporte en bloc. Que le gouvernement agisse maintenant."

Selon certaines rumeurs persistantes, la compagnie United Aircraft s'opposerait à certaines recommandations du rapport Laporte, spécialement en ce qui concerne le réengagement de tous les grévistes, à l'exception de ceux qui sont devant les tribunaux et dont le cas serait réglé par voie d'arbitrage.

C'est en faisant allusion à un refus de la United Aircraft que les dirigeants syndicaux réclament que le gouvernement Bourassa règle le conflit d'autorité.

Le syndicat attend une réponse et surtout une action "immédiate" du gouvernement. Quant à la United Aircraft, elle n'a pas fait connaître officiellement sa position.

M. Lalonde attend la fin de l'enquête CECO sur la viande avant d'engager des procédures

OTTAWA (Le Devoir) — Dès 1973 un inspecteur fédéral avait émis l'opinion que de la viande colorée artificiellement était mise en vente au Québec et une enquête entreprise par la GRC en février 1974 devait démontrer la véracité de cette thèse.

C'est ce qu'a déclaré, hier, à Ottawa, le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, tout en ajoutant qu'il attendait la fin de l'enquête de la CECO sur le chapitre des viandes avariées avant d'entamer des procédures en vertu de la loi fédérale des aliments et drogues.

M. Lalonde a précisé qu'il n'avait communiqué ces informations ni oralement ni par écrit au gouvernement du Québec et il s'est fait accuser par des membres de l'Opposition de laisser le consommateur québécois sans protection.

M. Lalonde assistait à une réunion du comité parlementaire sur la santé et les affaires sociales et il a rétorqué à ses accusateurs que la loi du Québec sur le bétail mort protégeait le consommateur québécois.

D'autre part, le député néo-démocrate Morton Shulman a déclaré en Chambre que la compagnie de produit alimentaire visée actuellement dans l'enquête de la CECO au Québec vendait ses produits en Ontario ce qui a fait sursauter divers députés qui ont demandé une inspection immédiate et une campagne d'information pour protéger les citoyens.

Enfin, le Dr L.H. Douglas, directeur médical de la région d'Ottawa-Carleton, a fait savoir qu'il avait ouvert une enquête pour établir si de la viande colorée artificiellement était vendue dans l'Est de l'Ontario. La coloration artificielle sert souvent à cacher une viande rendue brunâtre à cause de ses vieillissement ou parce que l'animal n'a pas été saigné au moment de son décès.

L'UPA recommande:

■ confier à une agence de l'Etat le ramassage des animaux morts
■ étatiser les abattoirs

L'Union des producteurs agricoles (UPA) estime qu'il faudrait confier le ramassage des carcasses d'animaux morts à une agence gouvernementale et qu'il conviendrait d'étatiser les abattoirs pour éviter que de la viande impropre à la consommation humaine soit acheminée sur les tables des Québécois.

Tout en se réjouissant du travail de la CECO pour dénoncer le marché noir de la viande, l'UPA suggère aux citoyens de se méfier surtout de la viande hachée et des charcuteries comme le saucisson, salami, pepperoni et autres viandes pressées qui constituent le moyen de prédilection pour écouler la charogne.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

MERCIER Jean Me. A Montréal, le 27 mai 1975 à l'âge de 67 ans, est décédé, Maître Jean Mercier, avocat en charge de l'étude légale de la Communauté Urbaine de Montréal, époux de Marguerite Beaudin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil une petite fille Brigitte. Les funérailles auront lieu jeudi le 29 mai. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée 5650 Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

NECROLOGIE



Père Henri Gélinas, C.ss.R.

A Montréal, est décédé le P. Henri Gélinas, C. ss.R., le 26 mai, à l'âge de 63 ans.
Né à St-Paul de Grand-Mère, le père Gélinas était le fils de Antoine Gélinas et de Dorilla Lamy, décédés. Ordonné prêtre chez les Rédemptoristes en 1939, il a exercé son ministère à Ste-Anne-de-Beaupré, à St-Alphonse d'Youville de Montréal (1945-1953), à Sherbrooke et à Moncton, N.B. Il devint ensuite supérieur à Desbiens, à Ottawa, à Bouctouche (N.B.) et à Sherbrooke. Il était aumônier à l'Ecole Victor-Doré depuis 1970 et résidait à St-Alphonse d'Youville.
Outre ses confrères rédemptoristes, il laisse dans le deuil ses soeurs Marie-Anna, épouse d'Amédée Dumont de Grand-Mère, Cora, épouse de feu Fortunat Carrier de Bernières, Que., Marguerite, epouse de Elphège Pellerin de Shawinigan, Yvette, épouse de Hormidas Prud'Homme de Grand-Mère, sa belle-soeur, Mme Vve Philippe Gélinas (Thérèse Elliot), de Shawinigan, son beau-frère Roméo Dumont, époux de feu Alice Gélinas de Grand-Mère ainsi que de nombreux neveux et nièces.
Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 hres a.m. à l'église St-Alphonse d'Youville. Il sera ensuite transféré à l'église St-Paul de Grand-Mère où il sera exposé à 2 hres p.m. et l'inhumation aura lieu après la célébration de l'Eucharistie de 5 hres P.M. dans cette paroisse.
Il est exposé au Salon Urgel Bourgie, au 745 est, Crémazie, Montréal.

AIE et OCDE

Kissinger veut promouvoir le dialogue mais ses concessions semblent limitées

PARIS (par AFP et Reuter) — Les Etats-Unis cherchent à relancer le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement qui avait échoué lors de la réunion préparatoire de Paris en avril dernier.

M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, l'a affirmé hier à la réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) en proposant de reprendre le dialogue à Paris sous la même forme qu'en avril. Il formule de nouvelles propositions pour la reprise des négociations en annonçant qu'il en ferait d'autres aujourd'hui à l'occasion du conseil de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économique) où seront réunis la plupart des ministres des Affaires étrangères et des ministres des Finances des 24 pays membres de l'Organisation.

Ce "changement" de la politique américaine est dicté, si l'on en croit M. Kissinger, par l'inter-dépendance donc par la nécessité de s'entendre.

A Kansas City, au début du mois de mai, le secrétaire d'Etat avait proposé que des solutions au problème des matières premières et des produits de base soient recherchées dans les négociations commerciales internationales, dans des groupes spécialisés sur des produits de base et au sein de la Banque mondiale. M. Kissinger a proposé hier de créer des commissions sur l'énergie, les matières premières et les problèmes des pays les plus défavorisés. Mais ces commissions auxquelles participeraient seulement les principaux pays intéressés ne se verraient pas fixer de délai pour conclure leurs travaux et se contenteraient de "superviser, de compléter et d'orienter" les travaux menés sur ces problèmes dans d'autres instances, ainsi que de leur donner l'impulsion nécessaire. C'est donc un pas limité, que font les Etats-Unis en direction des thèses des pays en voie de développement.

Le secrétaire d'Etat américain a souligné les objectifs du conseil ministériel de l'AIE, le premier tenu depuis la création de l'agence en novembre dernier.

— Imposer des programmes stricts d'économie d'énergie.

— Mettre en oeuvre des politiques incitant au développement des sources d'énergie remplaçant le pétrole.

— Accélérer la recherche et le développement des sources d'énergie non-conventionnelles.

— Préparer le dialogue avec les pays producteurs.

Selon M. Kissinger, cette politique devrait réduire "la marge de manoeuvre des pays producteurs. Si nous poursuivons dans cette voie, a-t-il dit, ils devront réduire de plus en plus leur production, comme ils ont commencé à le faire pour maintenir des prix élevés. Aussi, à un certain moment, si nous réussissions, le cartel aura perdu son contrôle exclusif et arbitraire sur les prix".

Le secrétaire d'Etat a rappelé sa proposition d'imposer un prix plancher pour le pétrole importé par une action sur les tarifs ou les quantités, en soulignant qu'il faut que l'A.I.E. prenne une décision en ce sens avant le 1er juillet.

On croit savoir que M. Kissinger fera aujourd'hui des propositions dans le sens des indexations partielles, des prix des matières premières, sur les prix des produits manufacturés, ce qui représenterait une concession beaucoup plus importante. Les Américains resteraient cependant opposés à l'indexation du prix du pétrole seul.

Les Etats-Unis sont donc prêts à faire des concessions mais M. Kissinger a encore réaffirmé que pétrole et matières premières doivent être discutés séparément, en disant qu'il n'est pas possible de "parler de tout en même temps" et que l'A.I.E. doit participer à la négociation sur l'énergie.

De source proche de la conférence, on indique que les ministres de l'A.I.E. ont approuvé en principe la proposition de M. Kissinger tendant à mettre sur pied des commissions dans le but d'activer la préparation d'un nouveau dialogue. On souligne cependant que si la commission sur l'énergie sera en mesure de faire un travail substantiel, les commissions envisagées sur les matières premières et les besoins des pays en voie de développement se borneront à faire le point sur les travaux déjà entrepris dans ces domaines sous les auspices de diverses organisations internationales, comme le G.A.T.T.

On précise en outre dans les milieux autorisés français qu'au cours de son entretien avec le président Valéry Giscard D'Estaing, M. Henry Kissinger a estimé que la réunion préparatoire à la conférence sur l'énergie pourrait reprendre "dans les prochains mois".

Ford part confirmer à Bruxelles le leadership atlantique américain

BRUXELLES (Reuter) — Le président Ford se rend aujourd'hui à Bruxelles pour réaffirmer la volonté des Etats-Unis de conserver le leadership de l'Alliance atlantique et rechercher des solutions à quelques-uns des nombreux problèmes qui se posent à l'OTAN.

A l'origine, ce sommet de deux jours de l'OTAN avait été convoqué essentiellement pour donner à M. Ford l'occasion de proclamer bien haut qu'en dépit des échecs cuisants essuyés récemment en Indochine, les Etats-Unis étaient décidés à respecter leurs engagements internationaux.

Certains pays européens cependant ne sont pas particulièrement réjouis à la perspective d'assister à une conférence qui s'est assignée de tels objectifs. C'est la raison pour laquelle la France ne sera représentée qu'au niveau ministériel. D'autres, par contre, estiment que c'est l'occasion de contrer toute velléité d'isolationnisme aux Etats-Unis.

Au siège de l'OTAN, on pense que les résultats les plus concrets sortiront des entretiens bilatéraux des chefs de gouvernements qui se dérouleront en marge de la conférence.

L'un des problèmes les plus épineux qui se pose à l'Alliance, à sa vingt-sixième Année d'existence, vient de la région méditerrannéenne où le conflit entre la Grèce et la Turquie au sujet de Chypre, a amoindri ses capacités défensives.

La rencontre la plus attendue de ce sommet sera donc celle qui mettra face à face le premier ministre grec Constantin Caramanlis et son homologue turc M. Souleymane Demirel. Les deux hommes tenteront de progresser dans la voie d'une solution de la question chypriote qui a sérieusement envenimé les rapports entre deux Etats membres de l'Alliance. Il s'agira de la première rencontre entre les premiers ministres des deux pays depuis que les deux pays ont été à deux doigts d'engager des hostilités à la suite de l'invasion de Chypre par les troupes turques en juillet dernier.

Le président Ford s'entretiendra avec les deux hommes séparément mais il est probable qu'une rencontre à trois sera ménagée en marge de la conférence proprement dite.

Bien que la Grèce et la Turquie nourissent des griefs à l'encontre des Etats-Unis — la Turquie en raison de l'embargo sur les armes décrété après l'invasion de Chypre et la Grèce qui estime que la politique américaine favorise la Turquie — le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a eu plusieurs entretiens avec des représentants des deux pays au cours des derniers mois.

Il n'en demeure pas moins que le conflit a sérieusement affaibli l'OTAN, car les Grecs ont fermé certaines de ses bases et les Turcs menacent d'en faire de même si le Congrès ne lève pas l'embargo sur les armes. De plus, la Grèce menace de retirer ses forces de l'Alliance, ce qui pour la première fois ouvrirait une brèche dans le mur défensif que l'OTAN a érigé contre l'Union soviétique et ses alliées du Pacte de Varsovie.

Un autre problème à débattre sera celui posé par la situation au Portugal, dont le glissement à gauche inquiète l'Alliance. Plusieurs membres de l'Alliance "dont la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis, ont officiellement fait part au régime de Lisbonne de leur inquiétude quant à l'avenir de la démocratie dans ce pays. Ils ne manqueront pas de faire part de leur sentiment au premier ministre portugais Vasco Gonçalves, lors des séances plénières de la conférence.

Les Américains surtout ne voient pas d'un très bon oeil la présence de communistes au sein du gouvernement de Lisbonne alors que l'Alliance à laquelle appartient le Portugal constitue un système collectif de défense tourné contre les pays communistes d'Europe de l'Est.

Les USA s'opposent à la hausse du pétrole

PARIS (par l'AFP) — Les Etats-Unis s'opposeraient à une hausse des prix du pétrole décidée par l'OPEP a déclaré hier soir, M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, lors d'une conférence de presse, en ajoutant qu'une telle hausse serait économiquement injustifiée.

"Nous espérons, a-t-il dit, que les pays de l'OPEP réfléchiront sur les effets qu'une hausse des prix du pétrole pourrait avoir sur l'économie mondiale".

M. Kissinger a confirmé d'autre part que les Etats-Unis voulaient discuter séparément du problème de l'énergie et des problèmes des matières premières avec les pays en voie de développement.

Pour lui, la commission sur l'énergie doit constituer la véritable conférence sur l'énergie alors que les deux autres commissions seraient seulement chargées de superviser les travaux menés dans d'autres enceintes sur les matières premières et les problèmes du développement.

En réponse à une question, M. Kissinger a précisé que les progrès qui pourraient être enregistrés au sein d'une commission ne condamneraient pas les progrès menés dans une autre. "Chacune marchera à son propre rythme, a-t-il dit, mais à mesure que les travaux avanceront il pourra y avoir des échanges de vue entre elles".

"Les Etats-Unis, a-t-il ensuite déclaré, sont prêts à faire un sérieux effort et à manifester leur bonne volonté vis-à-vis des problèmes des pays en voie de développement pour éviter la confrontation".

M. Kissinger a déclaré que les Etats-Unis sont toujours opposés à l'indexation des prix du pétrole sur les prix des produits manufacturés et à la discussion conjointe des problèmes de l'énergie et des matières premières, mais pas à une certaine corrélation.

A propos des contacts qu'il a eus avec certains pays de l'O.P.E.P., M. Kissinger a déclaré qu'il espérait obtenir leur soutien à ces nouvelles propositions.

$2.60

Salaire Minimum à partir du 1er JUIN

$2.60 Tel sera, à compter du premier juin, le salaire horaire minimum dû à tous les salariés régis par l'ordonnance générale no 4-1972. Pour les personnes de moins de 18 ans, le taux sera de $2.40.

$3.90 Lorsqu'il s'agit de temps supplémentaire (plus de 45 heures), l'employeur doit payer le taux de base majoré de 50%; il verse donc $3.90 l'heure aux travailleurs de 18 ans et plus ou $3.60 à ceux qui n'ont pas cet âge.

Exceptions: Dans les établissements d'hôtellerie, les salariés qui reçoivent habituellement des pourboires ont droit aux mêmes taux que les autres salariés moins $0.30 pour chaque heure de la semaine normale de 45 heures. Les taux de salaire minimum pour ces mêmes salariés sont diminués de $0.45 pour chaque heure supplémentaire (au-delà de 45 heures de travail).
Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la Commission du salaire minimum le plus près de chez vous.

Comptez bien... et ne vous laissez pas conter d'histoires!

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC — COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM — Travail Québec

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

MONTROSE

VENTE DE DISQUES
VALABLE JUSQU'AU 14 JUIN

NONESUCH — SPECIAL 3.29 LE DISQUE
12" MICROSILLON - STÉRÉO
H - 1 disque HB - 2 disques
HC - 3 disques HD - 4 disques
HE - 5 disques HF - 6 disques

H71076 - J. STAMITZ: Sym. in A/MOZART: Divertimento in D, K.136.
H71081 - CHORAL SONGS OF THE ROMANTIC ERA.
H71083 - HAYDN: Sym. No 26 (Lamentatione), No 12, No 83 (La Poule).
H71085 - TRIO SONATAS OF THE LATE BAROQUE.
H71087 - BERWALD: Sym. in G min. (Sérieuse); Sym. in C (Singulière).
H71088 - VIVALDI: 2 Cantatas, 2 Sonatas.
H71089 - ROSSINI: Sins of My Old Age (excerpts).
H71090 - MONTEVERDI: Il combattimento di Tancredi e Clorinda.
H71093 - STRAVINSKY: The Rite of Spring; 4 Etudes for Orch (Boulez, cond)***
H71094 - D. SCARLATTI: 16 Sonatas for Harpsichord**
H71095 - RENAISSANCE CHORAL MUSIC FOR CHRISTMAS.
H71097 - RENAISSANCE VOCAL MUSIC.
H71100 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 1 (Hanson, Organ)*
H71105 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol 2 (Hansen, Organ).
H71110 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 3 (Hanson, organ).
H71117 - 18th-CENTURY ITALIAN HARPSICHORD MUSIC*
H71127 - HANDEL: Water Music (complete) (Boulez, cond)***
H71128 - PRAETORIUS: "Christmas Music; Dances/SCHEIN: 2 Suites.
H71131 - HAYDN: Sym. No 35, No 43 (Mercury), No 80.
H71133 - STRAVINSKY: Les Noces; Pribaoutki; etc (Boulez, cond.).
H71134 - MONTEVERDI: Magnificat/SCHÜTZ: Deutsches Magnificat; Saul? Psalm 2.
H71135 - FALLA: Cto for Hps & 5 Instrs; Piano Works.
H71136 - BACH: Cantatas, BWV 199 & 209.
H71137 - BACH: Lute Music, BWV 996, 999, 1000, 1006a, 1007***
H71139 - BRUCKNER: Sym. No 7 in E (Schuricht, cond)*
H71141 - A BOUQUET OF OLD VIANNA DANCES.
H71145 - BAROQUE FANFARES & SONATAS FOR BRASS**
H71147 - BACH: "Hunting" Cantata, BWV 208
H71148 - VIRTUOSO WIND CONCERTOS.
H71152 - BEETHOVEN: String Quartets, Op 18, nos 5 & 6.
H71153 - MASQUE MUSIC.
H71153 - HAYDN: The last Seven Words of Christ (Orch version).
H71155 - RACHMANINOFF: Sonata for Piano & Cello, Op 19/KODALY: Sonata, Op 4 (Shapiro, cello; Wild, Piano).
H71156 - SYMPHONIES FOR KINGS - Krauss: Sym. in C min./Brunetti: Sym. No 23 in F (Jenkins, cond).
H71157 - STOCKHAUSEN: Momente (Arroyo, sopr).
H71158 - FAURE: Requiem**
H71161 - MUSIC FOR THE CLASSIC GUITAR (Presti & Lagoya)***
H71162 - G.B. SAMMARTINI: 5 Symphonies (Jenkins, cond).
H71163 - ROSSINI: Sins of My Old Age (piano excerpts).
H71165 - J.C. BACH: 2 Sinfonias; Sinfonia concertante in C.
H71166 - BACH: Canata BWV 201, "Der STreit zwischen Phoebus und Pan".
H71168 - HAYDN: Sym. No 77, No 61.
H71172 - BIBER: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo.
H71173 - HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)*
H71174 - SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon, for Electronic Music Synthesizer***
H71175 - BARTOK: Music for Piano (Lee, piano).
H71176 - BACH: Partitas for Harpsichord (Fuller, harpsichord).
H71178 - FAURE: Ballade for Piano & Orch. Op 19/Pelleas et Melisande (Suite from the Incidental Music). Op 80.
H71180 - C.P.E. BACH: 4 Syms, Wq 183.
H71182 - TELEMANN: Cantata, Machet die Tore weit/BACH: Cantata BWV 151
H71186 - SCHOENBERG: Ode to Napoleon Buonaparte, Op 41 - WEBERN: String Quartet, Op 28 - SYRAVINSKY: 3 Pieces; Concertion for Str Qt
H71187 - BACH: Cantata BWV 206
H71188 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol 6 (Hansen, organ) **
H71189 - DEBUSSY: Ibéria/ALBENIZ: Suite from Iberia (Munch, cond)
H71191 - HAYDN: Sym No 90, No 91
H71193 - WERNER: The Curious Musical-Instrument Calendar
H71195 - FIELD: Nocturnes for Piano (Lee, piano)

H71252 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol V, Works by J. S. Bach
H71254 - MENDELSSOHN: Sym No 3, Op 56 ("Scotch")
H71256 - BACH: Cantatas, BWV 68 & 172
H71257 - HELIOTROPE BOUQUET: Piano Rags 1900-1970 * * *
H71258 - BUXTEHUDE: Four Solo Cantatas
H71259 - MAHLER: Nym No 4 (Maazel, cond)
H71260 - NEW MUSIC FOR ORGAN, Bolcom, Black Host/Albright: Organbook II
H71261 - DESPREZ: Chansons, Frottole & Instr Pieces
H71262 - DVORAK Sym No 8 in G, Op 88
H71264 - PIANO RAGS BY SCOTT JOPLIN, Vol II
H71265 - FRANÇOIS and LOUIS COUPERIN: Pieces de Clavecin (Fuller, harpsichord)
H71266 - MARCHES BY JOHN PHILIP SOUSA
H71267 - FOERSTER: Symphony No 4 in C minor, Op. 54 ("Easter")
H71268 - SONGS by STEPHEN FOSTER
H71269 - VARÈSE: Offrandes; Intégrales; Octandre. Ecuatorial
H71270 - TRUMPET CONCERTOS by Hertel, L. Mozart, Hummel
H71271 - DVORAK: Symphonic Variations, Op 78; Scherzo capriccioso, Op 66; Notturno, Op 40
H71272 - AMOROUS DIALOGUES OF THE RENAISSANCE
H71273 - BACH: Cantatas, BWV 84 & 49
H71274 - A BAROQUE TRUMPET RECITAL: 17th-century German & Italian Pieces
H71275 - THE NEW TRUMPET: Works for Trumpet, with Tape & Piano
H71276 - EARLY AMERICAN VOCAL MUSIC/NEW ENGLAND Anthems & Southern Folk Hymns
HE73001 - BACH: Harpsichord Ctos, BWV 1044, 1052-1058-1060-1064
HB73002 - BEETHOVEN: Missa solemnis
HB73003 - BRAHMS: German Requiem; Alto Rhapsody; Fest-und Gedenkspruche
HB73006 - BACH: Brandenburg Ctos, BWV 1046-1051
HC73009 - HAYDN: Die Jahreszeiten
HB73010 - MUSIC OF SHAKESPEARE'S TIME
HC73011 - HAYDN: The 6 "Paris" Symphonies (Nos. 82-87)
HB73012 - SCHUTZ: Kleine geistliche Konzerte, Book 1 (1636)
HB73013 - BACH: The Art of Fugue, BWV 1080
HC73014 - MUSIC AT THE COURTS: Italy, Sweden & France
HD73015 - BACH: Orgelbuchlein, BWV 599-644
HB73017 - BACH: Sonatas for Vin & Hps, BWV 1014-1019
HC73018 - THE NONESCUCH GUIDE TO ELECTRONIC MUSIC, (2-rec set & handbook)
HF73019 - HAYDN: The 12 "London" Symphonies (Nos. 93-104)
HC73020 - BACH: Masses, BWV 233-236
HD73021 - BACH: St. Matthew Passion, BWV 244
HB73022 - BERLIOZ: L'Enfance du Christ
HB73023 - MAHLER: Symphony No 3 (Horenstein cond)
HD73024 - SCHUTZ: Kleine geistiche Konzerte, Book II (complete)
H72002 - THE SOUL OF FLAMENCO, Cuadro Flamenco
H72003 - THE MUSIC OF INDIA
H72004 - BOUZOUKEE - THE MUSIC OF GREECE
H72008 - JAPENESE KITO CLASSICS
H72009 - THE REAL MEXICO IN MUSIC AND SONG, Recorded in the State of Michoacan by Henrietta Yurchenco
H72011 - MUSIC OF BULGARIA
H72013 - THE REAL BAHAMAS IN MUSIC AND SONG
H72014 - CLASSICAL MUSIC OF INDIA, Recorded by John Levy
H72015 - MUSIC FROM THE MORNING OF THE WORLD : (The Balinese Gamelan)
H72016 - THE SOUND OF THE SUN (Steel Band/Trinidad)
H72018 - DHYANAM/MEDITATION, South Indian Vocal Music
H72019 - BHAVALU/IMPRESSIONS, South Indian Instrumental
H72021 - LOS CHIRIGUANDOS OF PARAGUAY, Guarani Songs & Dances
H72022 - KALPANA/IMPROVISATIONS, Instrumental & Dance Music of India
HB72023 - RAMNAD KRISHNAN: VIDWAN, Songs of the Carnatic tradition (2-rec set)
H72024 - THE PENNYWHISTLERS, A Cool Day & Cooked Corn
H72025 - A BELL RINGING IN THE EMPTY SKY, Japanese Shakuhachi Music
H72026 - VOICES OF AFRICA, High-Life & Other Popular Music
H72027 - THE TEN GRACES PLAYED ON THE VINA, Music of South India

COLUMBIA — SPÉCIAL 6.44 LE DISQUE
PRIX SUGG. MANUFACTURIER 7.98

MS 6131 - Vivaldi - Concerti for Strings and Various Solo Instr., Flute, Piccolo, Oboe, Mandolin - Bernstein cond. the New York Philharmonic.
MS 6261 - Bach Organ Favorites - E. Power Biggs.
MS 6305 - Chopin Polonaises - Alexander Brailowsky, Piano.
MS 6408 - Bach: The Well Tempered Clavier - Glenn Gould.
MS 7006 - Haydn: Symphony No. 93 in D Major/Haydn: Symphony No. 94 In G Major "Surprise" - George Szell, The Cleveland Orchestra.
MS 7029 - Mozart: Symphony No. 39 in E-Flat Major K. 543 - New York Philharmonic, Leonard Bernstein, Conductor.
MS 7097 - The Mozart Piano Sonatas, Vol. 1 - Glenn Gould.
MS 7293 - Stravinsky: Le Sacre Du Printemps - Pierre Boulez conducting The Columbia Symphony Orchestra.
MS 7405 - Jesu, Joy Of Man's Desiring - The Mormon Tabernacle Choir; Richard Condie, Director; The Philadelphia Orchestra, Eugene Ormandy, Conductor.
MS 7409 - Bach: The Well-Tempered Clavier, Book 2 - Glenn Gould, Piano.
MS 7413 - Beethoven Sonatas - Glenn Gould.
MS 7501 - Bach's Greatest Hits, Vol. 1 - Various Artists.
MS 7504 - Beethoven's Greatest Hits - Various Artists
MS 7506 - Chopin's Greatest Hits - Various Artists.
MS 7507 - Mozart's Greatest Hits - Various Artists.
MS 7508 - Rachmaninoff's Greatest Hits - Various Artists.
MS 7512 - Ravel's Greatest Hits - Various Artists.
MS 7514 - Bach's Greatest Hits, Vol. 2 - Various Artists.

MS 7673 - Bolero - The Philadelphia Orchestra, Eugene Ormandy, Conductor.
M 30080 - Beethoven 32 Variations - Glenn Gould, Piano.
M 30232 - Sibelius: Symphony No. 1 In E Minor, Op. 39 - New York Philharmonic, Leonard Bernstein.
M 30233 - The Mozart Flute Quartets - Jean-Pierre Rampal, Flute; Isaac Stern, Violin.
M 30447 - Tchaikovsky: 1812 Overture, Op. 49 - The Mormon Tabernacle Choir, Philadelphia Orchestra, Eugene Ormandy.
M 30537 - Bach: The Well-Tempered Clavier, Book 2 - Glenn Gould, Piano.
M 30587 - Berlioz: Symphonie Fantastique, Op. 14 - The London Symphony Orchestra, Pierre Boulez.
M 31130 - Haydn: Symphony No 94 in G Major / Symphony No. 95 in C Minor - The Marlboro Festival Orchestra, Pablo Casals.
M 31312 - Schoenberg: Complete Songs For Voice And Piano, Vol. II - Glenn Gould, Helen Vanni.
M2 31313 - Mahler: Symphony No. 6 "Tragic" / Mahler Symphony No. 10 In F-Sharp Minor - George Szell: The Cleveland Orchestra.
M 31520 - Stravinsky: Le Sacre Du Printemps - The London Symphony Orchestra, Leonard Bernstein, Conductor.
M 31620 - Horowitz plays Scriabin.
M 31804 - Gershwin: Rhapsody in Blue / American In Paris - New York Philharmonic, Leonard Bernstein.
M 31805 - Beethoven: Concerto in D Major For Violin And Orchestra, Op. 61 Isaac Stern, Violin, New York Philharmonic - Leonard Bernstein, Conductor.

DISQUES DE MARQUE — ERATO — IMPORTÉS DE FRANCE

COLLECTION FIORI MUSICALI
PRIX SUGG. DU MANUF. $7.98 — Sp 6.79

8001 - BACH - Le clavecin.
8002 - Splendeurs du Baroque Italien.
8003 - Charme du hautbois.
8004 - Douze menuets célèbres.
8005 - Célèbre Canon de Pachelbel.
8006 - L'Adagio d'Albinoni et Venise.
8008 - BACH - 4 suites pour orch., vol. 1.
8009 - BACH - 4 suites pour orch., vol. 2.
8010 - Guitare de tous les temps.
8011 - BACH - L'Orgue, toccata et fugue.
8012 - Musique nuptiale.
8013 - TCHAIKOWSKY - Conc. piano 1.
8014 - Symph. des jouets, Haydn, Mozart.
8015 - Pierre et le loup, carnaval des animaux.
8016 - BACH - Concerts Brandebourgeois 1.
8017 - BACH - Concerts Brandebourgeois 2.
8018 - Tristesse de Chopin.
8019 - Sinfonies pour soupers du Roy.
8021 - BACH - Conc. violon orch.
8022 - Haendel, Larho, Bach, Aria.
8023 - PURCELL - Trumpet voluntary.
8024 - MOZART - mus. nuit symph. "Jupiter"
8025 - Pipeaux de tous les temps.
8026 - Ch. amour, guerr. Renaissance.
8027 - J.-S. BACH et le hautbois.
8028 - F. HAYDN - 2 célèbres conc.
8029 - MOZART - SCHUBERT - 18 danses all.
8030 - Guitares sud-américaines.

8031 - J.-S. BACH - Magnificat.
8032 - Neuf choeurs célèbres.
8035 - Messe, des pirogniers.
8036 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez.
8037 - Le nouvel adagio d'Aranjuez.
8038 - Flûte & harpe - Rampal - Laskine.
8039 - VIVALDI - BACH - Clavecin.
8040 - Concert pour deux guitares.
8041 - Les 4 Saisons - Vivaldi - Paillard.
8042 - Symphonie Pathétique.
8043 - 5e Symphonie de Beethoven.
8044 - 7e Symphonie de Beethoven.
8045 - BERLIOZ - Symphonie Fantastique.
8046 - BRAHAMS - Valses op. 39.
8047 - CHOPIN - Grandes polonaises.
8048 - De Falla, Le tricorne, Les Tréteaux du Maître Pierre.
8049 - MOUSSORASKY - Les Tableaux d'une Exposition.
8050 - Widor - Gigout - Symphonie - Orgue, Scherzo.
8051 - MOZART - Symphonies nos 40, 39.
8052 - R.P. Lucien Deiss - Psaumes, hymnes.
8053 - SCHUMANN - Cto en la min. - Konzertstuck.
8054 - Mozary - Divertimento - Cassation.
8055 - HAYDN - Ctos trompette - cors. orch.
8056 - DVORAK - Symphonie no 9.
8057 - TELEMANN - 4 concertos.
8058 - MOZART - Ctos piano et orch.
8059 - Granados - Danses espagnoles.
8061 - BRAHMS - Symphonie no 4.
8062 - BACH - L'Offrande Musicale.
8063 - Le piano français de Chabrier à Debussy.
8064 - W.A. MOZART - Concerto pour flûte & Harpe.
8065 - W.A. MOZART - Trois Symphonies ho 24, 28, 34.
8066 - L'Europe Baroque.
8067 - C. Frank, le Chasseur maudit - Les Eolides - Rédemption.
8068 - CHOPIN - Les valses.

COMMANDES POSTALES
A) Payable à l'avance par chèque ou mandat
①Valeur de disques — ②8% de taxe — ③50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages.
B) C.O.D. payable sur livraison
①Valeur de disques — ②8% de taxe — ③50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages — ④Frais de collection du facteur: 50¢ jusqu'à valeur de $10.00 et $1.00 pour valeur de $10.00 et plus.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408, TÉL.: 729-2831

Le MFA reproche à Mario Soares de boycotter la coalition

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste portugais, a regagné hier Lisbonne, où il va devoir faire face aux reproches des officiers révolutionnaires au pouvoir pour la confrontation qu'il a engagée contre les communistes.

Le leader socialiste s'est cependant refusé à tout commentaire, à son arrivée de Paris, sur la condamnation dont son parti a fait l'objet de la part de l'assemblée du Mouvement des forces armées (MFA) pour avoir décidé de boycotter le conseil des ministres.

L'assemblée des 250 officiers a en effet prié le conseil de la révolution, instance suprême du pouvoir au Portugal, de faire part à M. Soares et ses collègues de sa condamnation de la décision de boycottage.

M. Soares s'est refusé à préciser s'il allait assister, ainsi que le ministre socialiste de la Justice, M. Francisco Salgado Zenha, au conseil des ministres prévu pour ce matin.

Les responsables socialistes venus accueillir M. Soares à l'aéroport ont cependant affirmé que la position socialiste n'avait pas varié: le parti boycottera le conseil des ministres tant que le MFA n'aura pas désserré l'emprise des communistes sur les moyens d'information, sur les syndicats et l'administration locale. "S'il refuse, nous quitterons le gouvernement complètement", a déclaré le poète Manuel Alegre au correspondant de Reuter

Une telle décision dépendra cependant de l'issue de la rencontre prévue cette semaine entre les dirigeants socialistes et le Conseil de la révolution. Selon M. Alegre, le parti insistera pour que le MFA assure le respect du pacte signé par les principaux partis avant les élections d'avril dernier.

Le poète socialiste a souligné que les garanties contenues dans ce pacte en vue d'une démocratie pluraliste étaient violées par la domination que les communistes s'étaient arrogée sur les moyens d'information, les syndicats et l'administration locale. Les socialistes entendent voir cette situation renversée, afin de traduire dans la réalité la défaite qu'ils ont infligée aux communistes aux élections du 25 avril. Les dirigeants socialistes ont tenu une réunion d'urgence dès le retour de M. Soares.

Par ailleurs, le parti communiste portugais a appelé ses partisans à participer ce soir à une manifestation de soutien au Mouvement des forces armées. Les socialistes ont aussitôt fait savoir qu'ils n'y participeraient pas et ont accusé les communistes de vouloir "monopoliser" la révolution. "Personne n'a le monopole de la révolution ou le soutien du Mouvement des forces armées," affirme une déclaration du parti socialiste.

D'autre part, les forces armées ont lancé un avertissement aux partis dont la politique est contraire à "l'esprit révolutionnaire et socialiste" de son programme. Ils verront leur base populaire s'effondrer "et ils seront balayés par la dynamique du processus historique actuel", déclare un programme de la radio militaire.

Les débats de l'assemblée du MFA avaient été précédés d'une introduction du général Costa Gomes, président de la république et du Conseil de la révolution, qui a fait part aux délégués des réactions de l'opinion nationale et internationale sur la crise. Il ne fait aucun doute que les sympathies internationales du parti socialiste ont joué en faveur d'une attitude modérée de la majorité des délégués du MFA, à un moment où, précisément, le Portugal multiplie ses contacts avec l'Europe occidentale et à quelques jours du voyage en France du président Costa Gomes.

Il reste à savoir quelle sont les mesures que le Conseil de la révolution compte prendre pour donner au moins partiellement satisfaction au parti socialiste et dans quelle mesure il pourra le faire sans heurter la position du parti communiste.

Sur un autre point essentiel de l'ordre du jour de l'assemblée, celui qui concerne la constitution d'un mouvement de masse supra-partisan, qui agirait en étroite association avec le mouvement des forces armées, une majorité modérée semble s'être également dégagée.

Le communiqué indique que l'assemblée a étudié une proposition émanant du bureau de dynamisation de l'armée et qui porte sur la création d'organisations populaires "dans une perspective unitaire, de façon à dépasser toutes les divergences partisanes pour garantir la marche normale du processus révolutionnaire". Le communiqué précise qu'il ne s'agit pas de "mettre en marge les organisations de masses déjà existantes". Il est également indiqué que ce projet devra être approfondi par un groupe de travail. Ces deux précisions sont de nature à rassurer les partis politiques traditionnels. En effet, la réalisation du projet ne semble pas être pour demain. En outre il apparaît que la menace d'une mise à l'écart immédiate des formations politiques traditionnelles ne soit pas à prévoir. Des déclarations faites récemment par le général. Otelo Saraiva de Carvalho pouvaient laisser craindre le contraire. Avant la réunion de l'assemblée, il déclarait lundi: "Face à l'effet divisionniste des luttes partisanes, le MFA devrait assumer la direction totale du processus révolutionnaire et établir une liaison directe avec les bases."

■ *Consensus autour de Rachid Karamé* ■ *80 morts et 275 blessés*

Liban: une accalmie de courte durée?

BEYROUTH (par Reuter, AFP et AP) — De nouveaux tirs d'armes automatiques et de mortiers ont éclaté hier dans différents quartiers de Beyrouth alors que le président Frangié consultait les leaders politiques du pays en vue de désigner un nouveau chef de gouvernement.

Les fusillades ont duré deux heures dans l'après-midi au camp de réfugiés de Jisr Basha, le plus petit des six camps palestiniens de la périphérie de Beyrouth.

Les tirs de mortiers et d'armes automatiques ont également repris dans la soirée dans plusieurs quartiers de l'est et du sud-est de la capitale, ou les phalanges sont implantées dans des secteurs à prédominance palestinienne. Six personnes ont été blessées par l'explosion d'une roquette, dit-on de source proche de la police.

Pendant ce temps, le chef de l'Etat libanais consultait brièvement les chefs des principaux partis politiques libanais sur le choix de la personnalité devant succéder au cabinet militaire du général Rifai, démissionnaire lundi après trois jours en fonction. Le président Frangié a posé une seule question: "Qui voulez-vous comme premier ministre?," ont déclaré les dirigeants politiques après les entrevues.

Sept heures après la fin de ces consultations, le chef d'Etat libanais n'avait toujours pas fait connaître son choix.

La personnalité désignée devrait cependant être appelée au plus tard aujourd'hui auprès du président.

En vertu de la tradition constitutionnelle du Liban, le premier ministre doit être un sunnite. Les dirigeants musulmans se sont prononcés sans-réserve pour l'ancien premier ministre Rachid Xaramé.

Plus de 80 morts et 275 blessés, tel est le bilan officieux d'une semaine d'affrontements à Beyrouth et dans sa banlieue entre phalangistes et certains éléments de la résistance palestinienne. Ce bilan comprend une quinzaine de tués et une trentaine de blessés enregistrés au cours de la seule journée de lundi.

Les affrontements qui avaient commencé dans la nuit du 18 au 19 mai entre phalangistes de Dekouaneh et fedayine du camp de Tall-Zaatar (banlieue est de Beyrouth) se sont étendus de proche en proche à toute la banlieue est et sud et même à certains quartiers du centre de la capitale. Parmi la quinzaine de victimes de lundi, plusieurs ont en effet trouvé la mort en des endroits situés à moins de 500 mètres de la "place des Martyrs", la place centrale de Beyrouth.

"L'Orient-Le Jour" rapporte qu'une fusillade a opposé, lundi en fin d'après-midi, "place Debbas", à cent mètres de la place des Martyrs, des phalangistes à un groupe de francs-tireurs embusqués dans deux immeubles. Une patrouille des forces de sécurité intérieure dépêchée sur les lieux a donné l'assaut à ces immeubles et appréhendé onze individus armés.

Selon le journal, la plupart de ces francs-tireurs appartiendraient à un "-parti traditionnellement en conflit avec les Kataëb", euphémisme qui désigne le parti national social (ex-parti populaire syrien, qui s'était donné comme objectif la réalisation d'une "Grande-Syrie" englobant le Liban).

Par ailleurs, une haute personnalité américaine a estimé à Paris, que les affrontements qui se déroulent au Liban pourraient pousser Israël et la Syrie dans un nouveau conflit au Proche-Orient.

Les préoccupations de Washington en ce qui concerne la situation au Liban ont été exprimées par ce responsable au moment de l'arrivée dans la capitale française du secrétaire d'Etat, Henry Kissinger.

Les événements du Liban commencent à ressembler à ceux de Jordanie en 1970 quand l'armée du roi Hussein s'était opposée aux commandos palestiniens, a indiqué le responsable. La Syrie avait alors dépêché des chars vers la frontière jordanienne mais elle devait les retirer au moment où Israël, soutenu par Washington, s'apprêtait à réagir vigoureusement, a-t-il ajouté.

Dans certains cercles, on estime que la République libanaise affronte sa plus grave crise depuis 1958, date à laquelle le président Dwight Einsehower avait fait intervenir les Marines au Liban pour aider le gouvernement qu'il estimait menacé par les communistes.

La situation qu'on doit éviter, a dit le fonctionnaire-américaine, c'est une intervention d'Israël si le gouvernement libanais perdait le contrôle de la situation. Les Syriens viendraient en aide au Liban. Il suffirait de l'envoi d'une simple brigade syrienne au Liban pour mettre le feu aux poudres, a estimé le responsable américain.

■ Les forces en présence

La plupart des groupes politiques libanais possèdent leur milice et l'armée nationale forte de 15.000 hommes n'est pas la force militaire dominante du pays:

Voici le rapport des forces selon des estimations fiables:

La population est de 4,200,000 personnes et l'armée compte 15,250 hommes (infanterie: 14,000; aviation: 1,000; marine; 250). L'armée a plus de 200 chars et véhicules blindés et 50 transports de troupe blindés. L'aviation compte au moins 18 avions de combat et une escadrille d'hélicoptères.

Le parti des Kataëb (phalangistes de droite, chrétiens) de M. Pierre Gemyael est le plus important parti politique. Il dispose de 6,000 miliciens entraînés et au moins 60,000 des membres du parti sont armés.

Le parti national libéral (droite et chrétien) de M. Camille Chamoun, ancien président pendant la guerre civile de 1958, est fort de 5,000 miliciens entraînés et de plusieurs milliers de militants armés.

Le mouvement de la Résistance palestinienne possède, selon des estimations de diplomates occidentaux, 7,000 commandos bien entraînés et 15,000 miliciens qui savent utiliser leurs armes mais ne sont pas aussi bien entraînés que les commandos.

Les Palestiniens n'ont pas de chars, de véhicules blindés ou d'avions mais ils disposent d'armements sophistiqués comme les missiles anti-aériens SAM-sept, les roquettes Katioucha, les canons anti-aériens dernier cri, les canons de 105 mm sans recul, des mortiers, des bazookas dt des fusils en abondance ainsi que des mitrailleuses légères ou lourdes.

Tous les garçons et beaucoup des filles des quinze camps de réfugiés palestiniens qui compte 100,000 personnes, sont entraînés. Les réfugiés qui vivent dans les camps depuis vingt-sept ans sont psychologiquement prêts au combat et n'ont rien à perdre.

Les différents leaders musulmans ont chacun leurs propres milices bien entraînées et des militants qui possèdent des armes. Les statistiques pour leurs forces ne sont pas disponibles.

Parmi les plus importants, on note:

— Le Parti socialiste progressiste de Kamal Joumblatt qui comporte une milice.

— Le Parti populaire syrien qui dispose d'une milice.

— Les partisans des anciens premiers ministres, MM. Saëb Salam, Rachid Karamé (leader de la rébellion de 1958 contre l'ancien président Chamoun) et Rachid Solh.

Les musulmans forment au moins la moitié et probablement 60 pour cent de la population libanaise. Ils sont divisés mais la formation d'un gouvernement militaire le 23 mai a immédiatement resserré leurs rangs.

Amende record: $150,000 pour American Airlines

WASHINGTON (AFP) — La compagnie de navigation aérienne American Airlines a été condamnée par le Civil Aeronautic Board (CAB) à une amende d'un montant record de 150,000 dollars, pour avoir fait des contributions politiques illégales de 1964 à 1973.

American Airlines a été reconnue coupable d'avoir versé en secret, approximativement 275,000 dollars à des candidats briguant des postes au niveau de l'Etat ou à l'échelon fédéral, (dont 55,000 dollars au fonds de réélection du président Nixon), précise le CAB. Celui-ci souligne que l'amende aurait été plus élevée encore si la compagnie aérienne n'avait pas révélé volontairement ces paiements illégaux, et si près de la moitié des sommes versées n'avait été remboursée. (Les responsables d'American Airlines ont en effet remis 125,000 dollars provenant de leurs ressources personnelles, dans les caisses de la firme).

American Airlines, qui avait précédemment admis le versement au fonds de réélection Nixon, avait déjà été condamnée par une cour fédérale à une première amende de 5,000 dollars.

C'est au début de l'année que le CAB avait annoncé l'ouverture d'une enquête contre cette compagnie et Braniff International Airways. Aucune mesure n'a été annoncée contre cette dernière.

Husak cumule les fonctions

PRAGUE (AFP) — M. Gustav Husak, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, deviendra aujourd'hui le premier président slovaque de la république tchécoslovaque depuis sa création en 1918, tout en conservant ses fonctions à la tête du parti.

"Proposée" hier par le comité central du PC, sa candidature sera officiellement entérinée par l'assemblée fédérale qui pourvoira ainsi à la succession du général Ludvik Svoboda: malade depuis plus d'un an, celui-ci n'assumait plus qu'en théorie ses fonctions qu'avait prises en charge le président du gouvernement fédéral, M. Lubomir Strougal.

Le fait important dans ce changement à la tête de l'Etat tchécoslovaque n'est pas l'accession, à des fonctions en soi purement honorifiques, d'un nouveau président, mais le cumul des responsabilités suprêmes au sein du parti et de l'état par un seul homme.

Certes, M. Husak ne sera pas le premier dirigeant d'un pays de l'Est à cumuler ainsi les deux fonctions: M. Todor Jivkov, en Bulgarie, et M. Nicolae Ceausesco, en Roumanie, l'ont précédé.

Dans le cas de M. Husak cependant, la chose peut paraître plus surprenante: en effet l'actuel secrétaire général du PC tchécoslovaque avait été parmi les plus violents à attaquer au début de 1968 l'ex-président Antonin Novotny, précisément en raison de ce monopole du pouvoir qu'il détenait depuis onze ans.

M. Husak avait été alors l'un des principaux artisans de la chute de Novotny, contraint d'abandonner successivement son poste de premier secrétaire du parti à M. Alexander Dubcek et celui de président de la république au général Ludvik Svoboda.

Aujourd'hui, M. Husak a franchi le pas qu'il hésitait encore à franchir il y a deux ans, lors de la réélection du président Svoboda à la présidence de la république: à cette époque (mars 1973), il n'avait pas voulu accepter le cumul, et comme il n'était naturellement pas question pour lui d'abandonner la proie pour l'ombre — c'est-à-dire le pouvoir réel à la tête du parti pour une fonction honorifique à la tête de l'Etat — il avait refusé la succession du président Svoboda. Celui-ci, pourtant déjà malade et usé par l'âge et une vie mouvementée entièrement au service de son pays, avait été réélu faute d'un autre candidat acceptable pour la population tchécoslovaque.

Suite au regel Moscou-Le Caire

La conférence de Genève serait reportée à une date indéterminée

MOSCOU (AFP) — Un refroidissement dans les relations soviéto-égyptiennes qui trouve son reflet dans la presse soviétique pourrait entraîner le report de la conférence de Genève à une date indéterminée, pensent les milieux diplomatiques à Moscou.

Le quotidien Sovietskaya Rossia écrit en effet hier que "la reprise de la conférence de Genève doit être précédée de la consolidation des rangs arabes".

Selon des sources soviétiques bien informées, ces allusions s'adressent directement à l'Egypte, qui serait coupable de ne pas tout faire pour rechercher l'Unité arabe et renforcer l'amitié soviéto-arabe. Ainsi, la Pravda critique sévèrement hier le quotidien Al Ahram et "ceux qui le poussent" pour avoir annoncé la "fausse nouvelle" de l'installation de bases soviétiques en Lybie, nuisant ainsi au renforcement de l'amitié soviéto-arabe."

Par ailleurs, selon les mêmes sources, l'Egypte s'efforcerait d'empêcher une trop grande unité soviéto-syrienne et envisagerait toujours un règlement du problème du Proche-Orient grâce à la formule des petits pas du secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger. Selon ces mêmes sources, les Soviétiques ne seraient pas complètement opposés à de nouvelles tentatives de M. Kissinger, à condition qu'elles s'intègrent dans la perspective d'un règlement global grâce à la conférence de Genève.

Les mêmes sources soulignent que Moscou reproche par ailleurs à l'Egypte sa position vis-à-vis de la représentation du peuple palestinien à la conférence de Genève, mais ne donnent pas plus de précisions. Selon une source arabe bien informée à Moscou, l'Egypte n'accepterait pas le principe d'une délégation indépendante palestinienne et insisterait pour que l'Europe participe également à cette conférence.

Le président de l'Organisation de libération de la Palestine M. Yasser Arafat, au cours de son séjour à Moscou, avait accepté le principe d'une participation palestinienne à la conférence de Genève, mais sans préciser sur quelles bases et selon quelles modalités.

Ce tableau des griefs soviétiques vis-à-vis de l'Egypte ne rend donc pas étonnant un report annoncé par des sources arabes informées du voyage que le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Andrei Gromyko, devait faire au Caire, comme l'avaient écrit des organes de presse égyptiens.

Les soviétiques vont donc sans doute de résigner à voir à nouveau M. Kissinger occuper le devant de la scène du Proche-Orient en gardant la perspective de la convocation de la conférence de Genève pour l'automne prochain.

Par ailleurs, M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, se propose au cours de ses conversations avec le président Ford de faire de nouvelles suggestions pouvant conduire à un nouvel accord intérimaire israélo-égyptien, indiquait-on dans les milieux politiques israéliens. On indique, toutefois que ces concessions israéliennes dépendront du degré de souplesse manifesté par l'Egypte.

Le Yedioth Aharonoth écrit, qu'au cours de deux récentes conversations téléphoniques entre MM. Kissinger et Simha Dinitz, l'ambassadeur d'Israël à Washington a souligné que, "du côté israélien, toutes les options sont ouvertes pour une reprise des négociations", bien que Jerusalem ait rejeté la suggestion américaine de fournir au président Ford de "nouvelles idées" dans la perspective de la rencontre de Salzbourg.

Afrique: création de l'Organisation du bois

BANGUI (Reuter) — Une Organisation africaine du bois (OAB) rassemblant les pays exportateurs d'Afrique a été créée hier à Bangui.

L'organisation, calquée sur le modèle de l'OPEP. (Organisation des pays exportateurs de pétrole), vise à assurer aux producteurs une meilleure maîtrise des marchés leur permettant de stabiliser les cours et d'agir d'une seule voix auprès des transporteurs pour obtenir des taux de fret acceptables.

"La conférence a été une réussite majeure de la politique africaine de concertation", a déclaré M. Michael Essonghe, ministre gabonais des Eaux et forêts, concluant les travaux de la conférence qu'il a présidés pendant quatre jours.

Prononçant de son côté le discours de clôture, le président Jean-Bedel Bokassa de la République Centrafricaine a souligné que la nouvelle organisation aura à jouer un rôle dans un monde difficile. Un rôle qu'elle accomplira en restant fidèle aux objectifs qui lui ont été fixés".

Le siège du secrétaire de l'OAB se trouvera à Libreville. La conférence a demandé à la République centrafricaine de désigner un secrétaire général et au Ghana un secrétaire général adjoint.

Ont pris part à la conférence de Bangui les pays suivants: Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Liberia, Madagascar, République centrafricaine, Tanzanie et Zaire.

HONG KONG
VÊTEMENTS FABRIQUÉS À MONTRÉAL
AINSI QUE CONFECTIONNÉS SUR MESURES
5,000 tissus au choix - tout modèle, toute grandeur
Merc. jeu. vend. sam. dim. 28-29-30-31 mai, 1er juin

	Avant	Maintenant
Complet pour hommes, laine et soie	115.00	95.00
Complet Worsted anglais	105.00	89.00
Complet Sharkskin	109.00	85.00
Veston Cachemire Anglais	79.00	65.00
Chemises faites sur mesures	19.00	12.00
Complet en tricot double	105.00	79.00

Appelez ou visitez M. Archie. Chambre 2308
TÉL.: 844-8851 - ouvert de 10 a.m. à 8 p.m.
Quality Inn, 410 ouest, rue Sherbrooke
• Dimanche sur rendez-vous seulement
• Excusez-moi, mais je parle anglais seulement.

TOUT EST EN VENTE 20% DE RABAIS SUR 2e COMPLET

HAUTE COUTURE CARLA

Chères amies,

Me voici de retour de France et d'Italie, avec les plus récentes créations de mode printemps-été. Robes, costumes deux pièces - jupes et chemisiers à manches longues ou courtes, robes du soir, foulards tubulaires doubles ou carrés en soie pure et chiffons doublés chiffons, sacoches exclusives en cuir de sellier faites à la main, robes très chics lavables et sans repassage. Les grands noms de la mode à votre portée. Çà c'est encore mieux! Voici quelques exemples: Foulards valeur rég. **$24.** pour **9.95,** Robes portefeuilles rég. **$90.** pour **49.95,** Robes deux-pièces rég. **$120.** pour **59.95.**

Les tissus, les styles, les imprimés, la coupe et la confection soignée vous iront à merveille.

Venez voir et vous comprendrez! C'est encore mieux!

Ginette

Haute Couture Carla Inc.
521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE
TIRAGE: 24 JUIN - $1 LE BILLET
Nombre de billets limité
LA QUÉBÉCOISE
EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES FAUT FETER ÇA

Ajoutez une nouvelle dimension avec Leroux.
Après dîner, une bonne tasse de café devient une excellente tasse de café avec Leroux, la crème de café supérieure, maintenant disponible au Québec. Procurez-vous nos recettes en écrivant à Les Distilleries Leroux Limitée, C.P. 800, Westmount, (Que.) H3Z 2X4.


L'avocat de Gagnon et Côté s'oppose à la production de bandes sonores faites en 71

par Clément Trudel

Le juge Jacques Lessard doit se prononcer vendredi sur la production de bandes sonores reproduisant des conversations tenues en 1971 entre divers interlocuteurs et Jean-Jacques Côté et René Gagnon.

Le procureur des prévenus — la plainte porte sur un complot pour tenir une maison de jeu au Victoria Sporting Club, de Longueuil — s'est opposé hier à la production de telles bandes sonores qui, du fait de l'entrée en vigueur en juillet dernier de la loi C-216, seraient, selon lui, devenues illégales. Cette écoute électronique réalisée par les responsables de l'opération Vega, de la Sûreté du Québec, constituerait une partie de la preuve que le ministère public entend établir à l'enquête préliminaire de Côté, tavernier de son métier, et de Gagnon, qui fut un temps rattaché à titre de secrétaire au cabinet du ministre québécois de l'Immigration.

Les bobines en cause ont déjà été produites en preuve à la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) et Me Jules Lesage fait valoir, en défense, que la loi fédérale entrée en vigueur le 1er juillet 1974, ne "bonifie" pas l'écoute des conversations téléphoniques réalisée antérieurement à cette date.

La loi actuelle fait une obligation aux policiers de se munir d'un permis émis par un juge de la Cour supérieure avant d'intercepter des conversations téléphoniques. La personne ou l'organisme qui fait ainsi l'objet d'une écoute électronique "légale" doit recevoir un avis dans les 90 jours qui suivent la fin de l'opération.

Me Fernand Côté, pour le ministère public, soutient que la loi n'a pas eu d'effet rétroactif et ne saurait annuler l'écoute électronique qui pouvait être acceptée en preuve avant le 1er juillet.

Jean-Jacques Côté et René Gagnon auraient conspiré avec d'autres personnes, selon la plainte, pour contrecarrer les fins de la justice et l'activité policière en maintenant une maison de jeu au Victoria Sporting Club.

A l'appui d'une admission en preuve de ces conversations enregistrées, Me Côté cite la cause récente d'André Desjardins et de Jean-Claude Sureau, cause où le juge Claude Bisson, de la Cour supérieure avait admis des bobines réalisées dans le mois qui a précédé l'entrée en vigueur de la loi nouvelle, en 1974.

Le juge Malouf statuera vendredi sur les droits de M. Armand Courville

L'on saura vendredi si le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, juge recevable une requête en jugement déclaratoire visant à faire préciser certains droits de M. Armand Courville, administrateur de Reggio Food Inc., vis-à-vis de la CECO.

Me Jean-Paul Sainte-Marie, pour son client Courville, et Me Olivier Prat, au nom de la Commission de police, ont débattu hier de questions de procédures devant le juge Malouf. Me Sainte-Marie dit reconnaître qu'il n'y a pas de causes semblables à celle qu'il entend plaider pour son client ultérieurement, pour donner accès aux transcriptions de témoignages rendus à huis clos devant la CECO. Me Prat soutient que les requérants veulent plutôt un jugement curatif que déclaratoire et qu'il existerait d'autres recours à cet effet.

Les causes citées par le procureur de la Commission de police, où le juge Melvin Rothman rejetait les requêtes de Nicola Di Iorio, Sam Levine et Angelo Lanzo, portaient sur des droits à clarifier avant que n'aient lieu les témoignages. Pour ce qui est de M. Courville, il a déjà comparu les 22 et 26 mai devant les commissaires et doit se rendre de nouveau à la CECO vendredi (30 mai), soit le même jour où sera rendue la décision de M. Malouf.

La Loi de police (art. 23) autorise quiconque paie les droits requis à se procurer copie des témoignages rendus lors de séances publiques.

Courville n'est pas sans savoir, a rappelé son avocat, que la CECO a tenu des séances à huis clos et qu'on le considère responsable de certaines choses; il désire copie de témoignages qui sont contraires à ses intérêts ou le mettent en cause.

Plus tard, si M. Malouf accepte d'entendre la requête, il sera question de l'application de la Loi des commissions d'enquête et de l'application de la Loi de la preuve.

Mise au point du procureur de G. Smith

Les procureurs de Gérard Smith, citoyen passé à tabac par trois assaillants sur les chantiers olympiques le 24 avril, tiennent à préciser que leur client n'a jamais fait de déclaration à la police, ni au Devoir, et que ce n'est pas Gérard Smith qui a institué la plainte criminelle contre Raymond Ferguson.

Le 16 mai comparaissait en effet devant le juge Maurice Rousseau le dénommé Ferguson, accusé de voies de fait graves sur la personne de Smith. La poursuite s'opposa à la remise en liberté de Ferguson qu'elle relie aux trois hommes qui auraient assailli Smith. Ferguson est relié au syndicat des opérateurs de machinerie lourde. Smith est un ancien agent d'affaires syndical dans la région de Québec. L'article paru dans Le Devoir du 17 mai s'inspirait des propos tenus la veille par le procureur de la poursuite.

Élections scolaires en juin

Environ un million de citoyens seront appelés aux urnes, dans 171 commissions scolaires du Québec, le 9 juin prochain, rappelle la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Chaque année, le tiers des postes de commissaires deviennent vacants, selon la loi, et le nombre des postes à pourvoir varie de trois à sept, d'après la taille de la commission colaire.

Les commissions de l'île de Montréal sont exclues de cette opération, possédant un statut particulier. L'élection y est en effet générale, et a lieu tous les trois ans. La dernière fut tenue en 1973.

Les mises en candidature auront lieu lundi prochain, le 2 juin. Environ 700 postes de commissaires deviennent vacants dans les 171 commissions scolaires concernées.

L'un des prévenus de la United n'obtient pas de cautionnement en appel et reste à Parthenais

L'un des quatre prévenus toujours incarcérés en rapport avec les incidents du 12 et du 13 mai à la United Aircraft, de Longueuil, a perdu hier son pourvoi en appel contre le refus de cautionnement décidé le 20 mai par le juge Maurice Rousseau.

Par jugement rendu hier, le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, rejette en effet la requête de Me Pierre-Olivier Boucher au nom de Serge Phillips. Phillips devra donc demeurer à Parthenais en attendant son procès.

C'est vendredi que doit s'instruire l'enquête préliminaire de 34 grévistes de la United — maintenant Pratt & Whitney — accusés de séquestration, d'effraction dans une usine et de méfaits pour une valeur d'au moins $250,000. Trente des prévenus ont recouvré leur liberté mais Phillips ainsi qu'André Normandin, André Choquette, et Normand McCutcheon sont confinés à leurs cellules parce que le ministère public a invoqué "l'intérêt public".

M. Ducros dit tenir compte, dans son refus d'acceuillir l'appel de Phillips, de l'image que la population peut se faire de l'administration de la justice, et aussi du fait que Phillips ait été reconnu coupable de deux délits commis à la United. Le tribunal accepte ainsi le point de vue de la poursuite, laquelle craint la répétition d'actes semblables si jamais Phillips et ses trois compagnons étaient relâchés.

La situation a-t-elle vraiment changé depuis qu'a été rendu public le rapport Laporte sur le conflit à la United? Non, prétend le juge Ducros qui n'a pas la preuve d'une acceptation officielle de ce rapport par le syndicat. M. Ducros laisse cependant entendre qu'il serait peut-être disposé à accueillir une telle requête de cautionnement une fois l'enquête préliminaire commencée.

CONFIONS NOS ÉPARGNES AU QUÉBEC

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

ÇA RAPPORTE À COUP SÛR

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

éducation — par Lise Bissonnette

Nouveau refus pour Hochelaga-Maisonneuve

Les citoyens du Regroupement scolaire Hochelaga-Maisonneuve (RSHM) ont essuyé une nouvelle rebuffade lundi soir, quand le Conseil scolaire de l'île de Montréal a refusé d'inviter la CECM à reconsidérer sa décision de ne pas aménager de deuxième polyvalente dans ce quartier.

Mais la patience de ce groupe semble absolument inébranlable, et il s'apprête maintenant à des démarches directes auprès du ministère de l'Education, ont indiqué ses porte-parole au sortir de la salle de réunion du Conseil.

Armé de nouveaux mémoires et de nouvelles statistiques (on est allé jusqu'à faire le relevé des naissances dans les registres paroissiaux pour mettre en cause les statistiques démographiques pessimistes de la CECM), le RSHM était venu apporter son appui au commissaire Pierre Légaré, membre du Conseil scolaire, qui voulait apporter un amendement au projet de budget d'immobilisation de la Commission.

Seuls trois membres du Conseil scolaire ont voté en faveur de cet amendement, dont M. Jacques Mongeau, le président. Tout en prenant ses distances à l'égard de tout procès d'intention que le RSHM pourrait faire à la CECM et à ses dirigeants, celui-ci a expliqué qu'il avait "le plus profond respect pour la volonté des parents" et qu'il les appuyait pour cette unique raison.

"L'éducation, c'est d'abord l'affaire des parents, a déclaré M. Mongeau, et si l'école transmettait les valeurs qu'ils défendent, les écoles privées seraient sans doute moins florissantes." Avec M. Légaré, le proposeur, M. John Gardiner s'est rangé du côté du RSHM.

Mme Lavoie-Roux a encore défendu la position de la CECM et elle devait remporter l'assentiment de la majorité de ses collègues. Nombre de membres du Conseil, issus d'autres commissions scolaires, estiment en effet que ce serait faire injure à l'autonomie locale que de se mêler des querelles de leurs voisins.

Les écoles ne se vendent pas $1

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal refusait lundi soir d'encourager le Protestant School Board et Greater Montreal à vendre l'école William Trenholme, de Saint-Pierre, à la municipalité qui veut l'acquérir au coût nominal de $1.00.

Mais la plus parfaite harmonie règne entre les protagonistes de cette affaire, et tout le monde souhaite que la municipalité de Saint-Pierre puisse construire un aréna dans la cour de l'école et transformer celle-ci en centre communautaire, d'autant qu'elle est désaffectée depuis cinq ans et que le PSBGM dépense chaque année près de $40,000 pour le seul entretien de ce bâtiment.

"Si les municipalités ne nous vendent jamais des terrains ou édifices au prix nominal, il n'y a aucune raison pour que les commissions scolaires le fassent", de déclarer M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire, en appuyant la position du PSBGM.

De l'avis du Conseil, ce problème devrait se régler au niveau ministériel, par un quelconque virement de fonds d'un ministère à l'autre. Mais il semble que le ministère de l'Education est partisan de la réciproque et renvoie les plaignants à la commission protestante et au Conseil scolaire, selon le député de Notre-Dame-de-Grâces, M. William Tetley, venu défendre les intérêts de ses cometants devant le Conseil.

Le ministre des Institutions financières a d'ailleurs eu un échange assez vif avec Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM, à propos du type d'intervention des hommes politiques dans les dossiers scolaires.

Le Conseil a résolu d'appuyer les autorités de Saint-Pierre dans leurs démarches pour obtenir des fonds pour l'achat de l'école. Au prix du marché, elle vaut plus de $200,000. On se souviendra que des citoyens l'avaient occupée au début de mai, pour forcer le PSBGM à un règlement.

Élections à l'Alliance

Au moins trois candidats se disputeront la succession de M. Robert Chagnon, le président sortant de l'Alliance des professeurs de Montréal, le 12 juin prochain. Deux d'entre eux sont des permanents de l'Alliance, M. Guy Marcotte et Mme Hughette Lamarre, et le troisième est un enseignant, M. Pierre Lemaire.

M. Marcotte se présente jusqu'à maintenant avec un seul colistier. Mme Lamarre en a trois à ses côtés, et l'équipe Lemaire compte treize personnes, soit l'équivalent des postes à pourvoir, ceux du président, des deux vice-presidents, du secrétaire, du trésorier, de huit conseillers. D'autres candidats pourraient cependant s'ajouter à la liste, les mises en candidature se terminant lundi prochain.

Il y a déjà un an que M. Chagnon a annoncé son intention de quitter la présidence. Il y était élu la première fois en 1971, et a complété deux mandats de deux ans. Sa décision est irrévocable, nous a-t-il déclaré, et il a même décidé de ne pas retourner à l'enseignement.

Aucun des trois candidats n'apparaît être le dauphin direct de M. Chagnon qui dit s'abstenir d'appuyer qui que ce soit "de peur de le faire perdre, puisque les présidents sortants n'ont jamais bonne presse". On sait cependant que l'équipe Lemaire est en majeure partie composée de l'opposition traditionnelle au président actuel.

Un peu plus de 8,000 enseignants, membres de l'Alliance, seront appelés à voter le 12 juin dans une trentaine de bureaux de scrutins installés dans des écoles. Aux dernières élections, le taux de participation avait été de 34 pour cent, une diminution de près de 20 pour cent par rapport aux élections de 1971.

REED, C'EST...

Reed, c'est une nouvelle compagnie d'envergure nord-américaine

Reed fabrique et vend des pâtes et papiers, des produits de décoration, des produits chimiques, du bois et des produits finis pour la construction. Inscrite aux bourses de Montréal et de Toronto en octobre de l'année dernière, Reed a déclaré des bénéfices de $36 millions sur des ventes de $303 millions en 1974.

Reed, c'est les pâtes et papiers

En 1974, les ventes de pâtes et papiers Reed ont atteint les $157 millions. Reed fabrique du papier journal, du carton, des pâtes au sulfite et des pâtes kraft, ainsi que des papiers kraft et spéciaux. Reed possède des usines à Québec et à Dryden Ontario et des intérêts substantiels dans deux usines de kraft à Prince George, C.-B. Ensemble, ces quatre usines sont en mesure de produire 1,090,000 tonnes de pâtes et papiers par année.

Reed, c'est les produits de décoration

La fabrication des produits de décoration, qui exige un haut degré de créativité et de sens pratique, s'intègre naturellement à nos activités dans le domaine des pâtes et papiers. Reed est un des principaux fabricants et vendeurs de papiers tentures en Amérique du Nord. Signalons les marques suivantes: Sunworthy, Birge, Lloyd et Sanderson. De plus Reed fabrique des tissus d'ameublement et des draperies et projette d'étendre ses activités à plusieurs autres domaines connexes. En 1974 les ventes dans ce secteur se chiffraient à $66 millions.

Reed, c'est les produits chimiques

Il y a vingt ans, Reed se rendit compte que les eaux résiduaires des usines de pâtes représentaient une matière première de grande valeur. Reed est aujourd'hui à l'avant-garde du marché nord-américain dans la création et la mise en marché de lignosulphonates, produits chimiques spéciaux utilisés comme liants ou agents dispersants dans des produits aussi divers que: aliments pour volailles, teintures pour tissus, tubes-écran de télévision et produits de beauté.

Reed, c'est les emballages

Reed produit une vaste gamme d'emballages, notamment des cartons ondulés, des boîtes pliantes et des sacs de plastique. Nos usines et entrepôts à Québec, Montréal, Hull, London, Toronto et Winnipeg nous permettent d'offrir des services de ventes complets aux industries ainsi qu'aux magasins à succursales multiples. Nous sommes également en mesure de répondre à de nombreux besoins spéciaux dans le domaine de l'emballage.

Reed, c'est le recyclage

Reed fait du recyclage depuis plus de 25 ans: nous avons donc acquis une expérience qui s'avère de plus en plus précieuse à mesure que les coûts de fabrication du papier augmentent. Nous possédons des entrepôts et des usines de traitement de fibres secondaires à Québec, Montréal, Toronto et Buffalo. Une nouvelle usine, présentement en construction, permettra à notre production de matières d'emballage de passer de 25,000 tonnes en 1974 à plus de 110,000 tonnes en 1977.

Reed, c'est le bois et ses produits

Reed est une compagnie de produits du bois à intégration verticale. Nous fabriquons et distribuons des meubles, du bois fini, ainsi qu'une grande variété de produits pour la construction, notamment: portes, escaliers, armatures de poutre, châssis de fenêtre, bâtiments de ferme et autres bâtiments utilitaires. Les ventes de bois fini et de matériaux de construction réalisées par les compagnies faisant maintenant partie de l'ensemble Reed ont dépassé $75 millions de dollars en 1974.

Reed, c'est la technologie

Les exploitations de Reed sont appuyées par une équipe technique qui vend également ses services à l'extérieur de la compagnie. Nos ingénieurs et chercheurs ont une vaste expérience dans les domaines suivants: fabrication et blanchiment des pâtes de bois, récupération et traitement des fibres secondaires, techniques de la manutention du bois et technologie de la fibre en tant que source de nouveaux produits.

Bien que Reed soit une nouvelle compagnie, elle cumule l'expérience de nombreuses filiales connues jusqu'ici sous les raisons sociales les plus diverses. Ce qui est nouveau, c'est notre décision d'organiser ces quelque quarante filiales en un tout intégré, ce qui nous permettra d'augmenter notre efficacité et d'agir plus rapidement face aux défis qui se présenteront.

Vous nous avez peut-être connu sous la raison sociale de: Anglo-Canadian Pulp and Paper, Acme Paper Products, Goldkrest Furniture, National Drapery, Dryden Paper, Canadian Wallpaper Manufacturers, Woods-Dryden Paper Bags, Dominion Color, Emballage Anglo, Alpa Industries, D.D. Dick Engineering Limited ou Dwoskin.

Vous entendrez parler davantage de nous sous le nom de Reed.

REED

Reed Ltée Papiers Reed Ltée



Une reproduction en faience de Wedgwood du célèbre Vase de Portland, contenant une mèche de cheveux de Georges Washington, a été vendue hier chez Sotheby de Londres pour $42,000. Ce vase avait été présenté à Thomas Poole, tanneur de Bristol, vers 1890, par Josiah Wedgwood. La mèche de cheveux de George Washington fut offerte par la veuve de celui-ci à Mme Richard Derby qui en fit cadeau à Thomas Poole. Ce dernier déposa la précieuse mèche dans le vase. (Photo AP)

aux quatre coins du monde

Pépite d'or de 7kg au Mali

RAMAKO (Reuter) — Une pépite d'or de sept kilogrammes a été découverte au Mali, dans une mine de huit mètres de profondeur, a annoncé Radio-Bamako. C'est le huit mai que la chose s'est passée. D'après la radio malienne, ce sont deux orpailleurs de Kenieba, à 500 km à l'ouest de Bamako, qui ont extrait la pépite de la mine. Ils étaient conduits par un vieil instituteur de la localité, Madiba Dansoko.

Voilier russe dans l'Atlantique

MOSCOU (AFP) — Un voilier soviétique, "le plus gros au monde", a appareillé du port de Riga (Lettonie) pour sa première croisière dans l'Atlantique nord et le long des côtes orientales des Etats-Unis, qu'il atteindra au mois de juin, annonce l'agence Tass.

Le voilier, qui porte le nom de "Krouzenstern", — navigateur russe (1770-1846) — transporte des élèves officiers des écoles de la marine marchande soviétique, appelés à subir un entraînement de navigation en haute mer en vue de leur formation professionnelle.

La croisière du "Krouzenstern" dans l'Atlantique doit préparer le voilier soviétique aux régates internationale de voiliers qui auront lieu en 1976 à l'occasion du deuxième centenaire des Etats-Unis.

Cambriolage au Vatican

CITE DU VATICAN (AFP) — Les deux anciens gendarmes pontificaux, l'ex-maréchal Emilio Ronchini et l'ex-gendarme Reginaldo Desideri, qui comparaissent depuis jeudi devant le tribunal de grande instance du Vatican, auraient été les complices d'un repris de justice, Franco Giuliani, dans l'affaire du vol du palais du gouverneur en août 1970. Franco Guiliani, dit "le Riflard", assassiné depuis par l'amant de sa femme, a organisé le cambriolage pendant que les deux gendarmes faisaient le guet, a affirmé hier au cours de l'audience, Pietro Carisi, un autre repris de justice — condamné par contumace — par la police vaticane pour d'autres délits — qui dépose dans ce procès comme prévenu libre. Emilio Ronchini a nié avoir jamais rencontré "le Riflard". Les bandits entrés dans le palais par d'anciens souterrains, avaient volé des collections de timbres et de médailles représentant 167 millions de lires. (soit plus du double de l'estimation primitive.) La prochaine audience aura lieu vendredi.

Foudre meurtrière en Macédoine

BELGRADE (AFP) — La foudre a tué deux personnes, 250 moutons et six vaches dans la région de Tetovo, en Macédoine, annonce un journal de Belgrade. D'autre part, rapporte le journal, des grêlons de la grosseur d'un oeuf de poule ont causé d'importants dégâts aux récoltes de la région.

Edgar Hoover: jamais à gauche

WASHINGTON (AFP) — La chauffeur de John Edgar Hoover, directeur du FBI, pendant près de cinquante ans, devait étudier avec soin les cartes routières: son patron lui avait interdit de tourner à gauche. Dans un livre intitulé "No left turn", Joseph Schott, au service de M. Hoover pendant 23 ans, se remémore ses tourments avant d'effectuer, par exemple, un voyage de 200 milles (320 km) entre Dallas et Austin (Texas). Joseph Edgar Hoover, qui avait fait du FBI son empire, et des communistes une obsession indélibile, avait été très choqué après un incident de la circulation survenu alors que sa voiture effectuait un changement de direction vers la gauche. Depuis ce jour-là, la ligne droite et les virages à droite étaient des sens uniques.

Pâtes polluées en Italie

ROME (AFP) — Déjà éprouvés par la hausse des prix, la délinquance, les lenteurs de la magistrature ou les enlèvements, les Italiens viennent de recevoir un nouveau coup: les pâtes aux oeufs, l'un des éléments de la gastronomie italienne, indispensable dans tout repas de noces ou de communion, sont polluées. Le scandale a éclaté à la suite d'une série d'analyses effectuées par le laboratoire de l'Institut expérimental de prophylaxie animale de Pérouse, a révélé hier le quotidien roman "Il Messaggero". Des séries d'échantillons de "pasta all 'uovo" contenaient un million huit cent mille germes par gramme — contre les deux cent mille germes non pathogènes tolérés par les dispositions sanitaires en vigueur. Bien plus, selon les analyses, la pollution proviendrait d'excréments et de saletés diverses collant aux coquilles d'oeufs. Les entreprises de pâtes travaillent dans des conditions d'hygiène plus que douteuses, ajoute le "Messaggero", et les belles "fettuccine" jaune vif contiennent non seulement l'intérieur de l'oeuf mais aussi l'extérieur: Selon les experts, la cuisson à l'eau bouillante élimine une partie de ces germes, mais pas tous. La solution est pourtant simple, a déclaré le directeur de l'Institut de Pérouse, le professeur Armando Marozzi: il suffirait de laver les oeufs avant de casser les coquilles.

Médicaments interdits

NEW YORK (AFP) — Un réseau international fournissant à des cancéreux des Etats-Unis et du Canada un médicament interdit dans ces deux pays, vient d'être découvert, annonce le New York Times. Selon le journal qui cite les douanes américaines, ce médicament, le "Laetrine" ou "Krebiozen", est fabriqué au Mexique et en RFA, (deux des 23 pays où son usage est autorisé) d'où il est introduit frauduleusement aux Etats-Unis et au Canada avant d'être vendu à des cancéreux. L'organisation dont les activités rapportent des millions de dollars, comprend de 20 à 30 distributeurs dont des médecins et des cancéreux. Le médicament à base de noyaux d'abricots et riche en cyanide, est fabriqué à Tijuana par "Cyro-Pharma" et à Munich par les laboratoires Sidus. Un grand jury fédéral de San Diego (Californie) a ouvert une enquête sur cette affaire, indique le quotidien.

Les services de santé américains ont interdit ce médicament dont l'efficacité n'a pas été prouvée, dit le journal, mais un toxicologue du "National Cancer Institute", le Dr Dean Burke ne partage pas cet avis. Dans certains cas, le "Krebiozen" a stoppé l'expansion de certains types de tumeurs et soulage la douleur des malades, affirme-t-il.

Les Russes au courant

MOSCOU (CP) — Les ingénieurs soviétiques ont mis au point un véhicule électrique qui devrait pouvoir "fonctionner normalement" à la vitesse de 70-80 kmh avec une charge utile de 500 kilos, rapporte l'agence Tass. Un prototype formule "break" subit actuellement des essais à Moscou. "La particularité du système réside dans le fait que les batteries sont rechargées au courant industriel ordinaire alternatif de 380 volts à l'aide d'un système Tiristor, qui réduit sensiblement le poids et évite la nécessité d'installations encombrantes", écrit l'agence. "La voiture peut être rechargée sur la route à tous les points où de simples prises de courant seront montées. Lorsque le véhicule marche, le courant continu de ses batteries est à nouveau transformé en courant alternatif. "Au freinage, le processus de récuperation joue un rôle important, le moteur électrique fonctionnant alors comme une dynamo qui recharge les batteries." Tass précise que dix prototypes seront mis en service cette année sur les routes comme véhicules de petits transports. Les ingénieurs envisagent une version mini-autobus urbain pour six à huit passagers.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

VANBEC MINERAL RESOURCES LTD.

AVIS est par les présentes donné que VANBEC MINERAL RESOURCES LTD., une compagnie incorporée sous la Loi des compagnies minières par lettres patentes du 3 février 1971, et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

DATE à Montréal, le 22 mai 1975.

Hans Wurster, Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-006977-753

DAME DIANE CAMPBELL, ménagère, femme commune en biens de Phillip Longley, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 5152 avenue Walkley, App. 6,

Demanderesse,

-vs-

PHILLIP LONGLEY, gentilhomme, des lieux inconnus;

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, PHILLIP LONGLEY, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 8 mai 1975

CLAUDE DUFOUR

Protonotaire, C.S.M. (adj.)

Me Bernard Sepinwall,
6655 Côte des Neiges,
Chambre 405
Montréal, Que.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 500-12-050611-759

GARNET WINSTON CLARKE, gentilhomme, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 3300 avenue Goyer, App. 6,

Requérant

-vs-

DAME ADRIANA BONEO, ménagère, femme commune en biens de Garnet Winston Clarke, de la cité de Arima, Trinidad, West Indies,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME ADRIANA BONEO, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 mai 1975

CLAUDE DUFOUR

REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6655 Cote Des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Que.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

1ère publication: le 27 mai 1975
2ième publication: le 28 mai 1975
3ième publication: le 29 mai 1975

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que J.E. FORTIN TRANSPORT INC., permis no: 232-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec d'ajouter le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — De Napierville et de tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de cette localité à Rimouski, pour le transport de fruits et légumes, pour le compte de Dumais et Frères Inc. Rimouski, Québec et retour avec marchandises refusées ou avariées.

DROIT ADDITIONNEL: Le requérant pourra utiliser des véhicules réfrigérées à la clause de ce service.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de lapremière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: FRANCOIS PERREAULT
PAQUETTE' PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

500

NO: 12-051 419-756

DAME AGATHE PLANTE St-LOUIS, épouse judiciairement séparée de GÉRARD ST-LOUIS, domiciliée au 20 rue Olier à St-Basile-le-Grand, district de Montréal,

Requérante,

-vs-

GÉRARD ST-LOUIS, de lieux inconnus,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT A L'INTIMÉ Gérard St-Louis, à l'intention duquel une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de cette Cour, pour lui de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) JOURS.

MONTRÉAL, ce 15 mai 1975.

(S) A. BEAULIEU
Registraire-Adjoint.

ME BERTRAND BERNIER, AVOCAT,
2600 est boul. St-Joseph, Suite 201,
Montréal, Qué.,
Procureur de la requérante.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 30 avril 1975 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Topaz Textiles Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 14 mai 1975, sous le numéro 2600554.

Le 20 mai 1975
Société de factoring BNE Limitée.

Canada, Province de Québec
District de Québec
Commission des Transports du Québec

Avis pour permis spécial

Prenez avis que Blais & Langlois Inc., 18 rue Nottaway, Matagami, P.Q. C.P. 188, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le permis spécial suivant: Classe de permis: Autobus; Catégorie: économique — Service: transport des travailleurs des Ministères des Terres et Forêts et de la Voirie d'Amos, St-Félix de Dalquier et St-Dominique du Rosaire à destination de tout point situé dans un rayon de cinquante (50) milles de la Ville d'Amos et retour.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Québec, P.Q. 1ère parution: 28 mai, 2e parution: 29 mai, 3e parution: 30 mai.

VILLE D'OUTREMONT

APPEL D'OFFRE:
DÉMOLITION DE BATISSES:
— 6095, 6097, 6099 et 6101 avenue Durocher
— 764, 766, 768 et 770 avenue Querbes
— 726, 728 avenue De L'Epée
— 767, 769 avenue Champagneur

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut, seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 4 juin 1975, au bureau du Gérant. Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour, au bureau du Gérant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Pierre Faivre, o.m.a.

Greffier de la Ville

AVIS

PRENEZ AVIS que JOSEPH NICHOLAS GILBERTO JIMMY DESCIPIO, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, au numéro 234 rue St-Augustin, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de JIMMY DUBE.

MONTRÉAL, LE 16 MAI 1975.

Mes Belleau & Marsot
Procureurs du requérant
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-12-00284-75

FERNAND LEMIEUX, domicilié et résidant au 84 de la rue St-Alexis à St-Chrysostome, dans le district de Beauharnois.

Requérant,

-vs-

DAME FRANCES FLANIGAN, domicilié au 499 de la 2ième avenue à Verdun, en le district de Montréal,

Intimée,

ORDRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

Il est ordonné, que l'intimée comparaisse, dans les soixante (60) jours de la publication de la présente ordonnance, au Palais de Justice de Montréal; 10 rue Craig est chez le protonotaire de la Cour supérieure afin de prendre connaissance de la copie de la requête en divorce déposée à son attention.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-018 473-756

Joseph Kincses

demandeur

-vs-

Benjamin William Fox,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Copie des bref et déclaration a été laissée au greffe de cette Cour pour le défendeur. Il est requis de comparaître dans les trente jours.

MONTRÉAL, le 14 mai 1975

Selim Naguib
Greffier adjoint

Me Paul Tardi
10 St-Jacques
Montréal
Procureur du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-008397-752

Franco Diquinzio du 4824 rue De La Peltrie à Montréal

et

Caterina Marchica du 4824 rue De La Peltrie à Montréal.

Prenez avis que, Franco Diquinzio et Caterina Marchica présenteront une requête en homologation de convention matrimoniale selon l'article 1265 C.C. le 3 juin 1975 en Cour Supérieure de Montréal à 9:30 heures a.m. en division de Pratique, salle 2.16 au 10 est rue Craig à Montréal.

Le tout suivant les exigences de la loi.

ROBERT LOULOU, Avocat
8088 rue St-Denis Suite 5
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

Première publication: 27 mai 1975
Deuxième publication: 28 mai 1975
Troisième publication: 29 mai 1975

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que J.E. FORTIN TRANSPORT INC., permis no: 232-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service additionnel suivant: CLASSE: TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SERVICE: De Lacolle à Montréal-Métropolitain, et retour, RESTRICTION: Le service ne sera exploité qu'en rapport avec le droit additionnel ci-après décrit.

DROIT ADDITIONNEL: En donnant le service en vertu de la clause ci-haut mentionnée, la requérante demande le droit additionnel suivant: à l'occasion du service donné par la clause ci-haut mentionnée, la requérante aura le droit de tirer les remorques de non-détenteurs arrivant sur les voies de la compagnie de chemin de fer de jonction de Napierville, ces marchandises ayant été ou devant être transportées antérieurement ou postérieurement par rail.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: FRANCOIS PEREAULT
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-004608-756

SCOTSTOWN GRANITE QUARRIES (1969) LIMITED,

demanderesse,

-vs-

CORBETTA CONSTRUCTION COMPANY INC.,

défenderesse,

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette honorable Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement.

MONTREAL, ce 22 mai 1975

Procureurs de la demanderesse

Shoofey, Vallée Rolland & Morneau
1030 Cherrier, suite 210
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 avril 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SDL Informatique Limitée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de mai 1975, sous le numéro 2600143. Ce 28e jour de mai 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-004583-751

Dame Tara Peterson, secrétaire, demeurant dans la ville de Boucherville, District de Montréal, demanderesse, contre, Roger Belleau, autrefois des Cité et District de Montréal, et présentement d'adresse inconnue. Défendeur. Le défendeur, Roger Belleau, pour qui une copie du bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au Bureau de cette Cour, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, Montréal 12 mai 1975, Claude Dufour, Protonotaire adjoint, Me Morton Apple, Suite 4, 2030 Crescent, Montréal, Procureur de la demanderesse.

GROUPE PRENOR

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

AVIS

Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de La Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le vendredi 13 juin 1975 à 10:30 heures du matin dans le but de:

1— approuver le règlement no. 5
2— traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée.

J.T. Kelaher,
Secrétaire-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE (500) 02-015521-755

VILLE DE MONTREAL, corps politique dûment constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 275 est, rue Notre-Dame, cité et district de Montréal,

demanderesse

vs

MAURICE VALIQUETTE, gentilhomme, autrefois domicilié à 4258, rue Boyer, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à Maurice Valiquette, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mai 1975.

Serge Barrière,
MM. Côté, Péloquin et Bouchard
275 est, rue Notre-Dame
Bureau 304
Montréal H2Y 1C6
Avocats de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No. 500 02-017616-751

VILLE DE MONTREAL, corps politique dûment constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal

demanderesse

vs

BELA NAGY, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 8546 est, rue Notre-Dame, app. 406, ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus

défenteur

IL EST ENJOINT à Bela Nagy, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mai 1975

Me Marie Paquin
MM. Côté, Péloquin et Bouchard
275 est, rue Notre-Dame
Bureau 304
Montréal H2Y 1C6
Procureurs de la demanderesse

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

SERVICE

No: 75-77P - Aménagement paysager. Canal de Lachine.

Date limite: Mercredi le 18 juin 1975. Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des
Services financiers et administratifs
Région du Québec

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-75-10104
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 17 juin 1975

Divers endroits
dans la Province de Québec

POUR LA FOURNITURE D'AMORTISSEURS DE VIBRATION POUR CONDUCTEUR ALU- ACIER 795.0 MCM

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 21 mai 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-75-19136
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 17 juin 1975

Postes Lévis et
Manicouagan
Comtés de Lévis et
de Saguenay

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 16 mai 1975.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario). K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

(1) ENTREPRISES

No. 77352/19 - Travaux d'électricité - Rénovation de l'immeuble bogue pour l'aménagement du laboratoire E.P.S. Ottawa, Ontario. (Gloucester).

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: jeudi le 26 juin 1975
Dépôt: $50.00

(2) ENTREPRISES

No. 77352/18 - Travaux de mécanique - Rénovation de l'immeuble bogue pour l'aménagement du laboratoire E.P.S. Ottawa, Ontario. (Gloucester).

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: jeudi le 26 juin 1975
Dépôt: $50.00

(3) ENTREPRISES

No. 80576 - Dragague, marina municipale de Pembroke, comté de Renfrew, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: jeudi le 19 juin 1975
Dépôt: $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.R. Ewing
Administrateur
Services financiers et administratifs
(capitale nationale)

Chartrand avant le congrès du CCSNM

Cliche, un petit notable de campagne qui n'a pas dit son fait à Choquette

par Guy Deshaies

Le 17e congrès du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, qui s'ouvre demain au collège Maisonneuve, à 3800 est rue Sherbrooke, portera sur tous les aspects du capitalisme et les participants, membres des syndicats affiliés au Conseil central, seront invités à approuver le projet de décentraliser le Conseil dans la région de Montréal afin de mobiliser et de sensibiliser les travailleurs dans leurs milieux.

Le thème du congrès est le suivant: "Seule la mobilisation des travailleurs vaincra le capitalisme."

Le président du Conseil central, M. Michel Chartrand, a expliqué hier que le Conseil avait formé six régions dans le grand Montréal où s'organiseraient des instances locales du Conseil de manière à regrouper les travailleurs dans des petits conseils régionaux plus près d'eux et de leurs milieux.

Quant au capitalisme comme tel, identifié comme force du mal à vaincre absolument, M. Chartrand s'est dit satisfait du climat actuel pour aborder le sujet à cause des manifestations du capitalisme notamment dans l'augmentation des profits, les accidents de travail et l'organisation du capital étranger chez nous.

M. Chartrand a fait un violent réquisitoire contre tous ceux, dont certains éditorialistes qu'il a d'ailleurs nommés, qui se plaisent à dire que les syndicats sont trop forts, trop arrogants surtout devant l'amélioration des lois sociales. "Tous les progrès sociaux sont le fruit du syndicalisme, a-t-il dit. Il y a les travailleurs syndiqués, ceux qui bénéficient des efforts des syndiqués et ceux qui ne sont pas organisables à cause des lois du travail."

M. Chartrand a repassé rapidement le programme du congrès pour expliquer que cet examen du monde capitaliste et, par conséquent, "l'identification de l'ennemi commun", arrivait à point dans une classe ouvrière qui se renouvelle et qui désormais comprend ce qu'est le capitalisme.

Devant le mouvement plus ou moins concerté de dénonciation de certains syndicats à la suite surtout de la publication du rapport Cliche, dont le président, le juge Robert Cliche, a été qualifié par Michel Chartrand de "petit notable de campagne qui a oublié de dire à Choquette qu'il ne faisait pas appliquer les lois de sécurité", le président du Conseil central a opiné que les travailleurs ne se laissaient pas berner par qui que ce soit et voulaient s'organiser davantage pour accéder à une société démocratique, c'est-à-dire socialiste.

Bref, le congrès qui se déroulera du 29 mai au 1er juin sera non seulement une dénonciation du capitalisme, la régionalisation du Conseil central, la réaction contre le régime Bourassa et les mesures coercitives à l'égard des syndicats mais aussi un examen de la santé industrielle et des accidents de travail qui, selon M. Chartrand, donneront lieu à la mise sur pied de comités de sécurité dans tous les milieux de travail pour contrer les accidents et la maladie.

Divers amendements à la constitution du Conseil central seront également à l'ordre du jour.

Campagne de maraudage à la CEQ?

"Combat d'arrière-garde, chant du cygne d'un corporatisme dépassé, résurrection du syndicalisme de boutique dans le monde de l'enseignement", telle est l'analyse que fait le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de la création récente d'une Fédération des professionnels autonomes qui serait en voie de "marauder" intensément dans les rangs de son Association des professionnels non-enseignants (APNEQ-CEQ).

Le président de la CEQ et celui de l'APNEQ, M. Jacques Dickner, tenaient hier une conférence de presse pour commenter les actions de ce regroupement qui compterait déjà quelque 1,500 membres parmi les 4,000 professionnels non-enseignants à l'emploi des commissions scolaires.

On ne sait cependant combien de membres de l'APNEQ, qui en syndique 1,800, ont signé une carte d'adhésion à la nouvelle Fédération. Le décompte pourra mieux se faire à partir de vendredi, date limite de la période de maraudage dans le secteur de l'enseignement.

Selon le président de l'APNEQ, cette campagne de maraudage serait une tentative de division du "front commun" des professionnels non enseignants, formé à l'occasion de la prochaine négociation. On soupçonne même la Fédération des professionnels autonomes, créée il y a un mois, d'être soutenue "et pratiquement fondée" par des cadres scolaires.

Les porte-parole de la nouvelle Fédération, invités à une réunion de l'APNEQ, auraient déclaré qu'ils laissaient aux syndicats le soin de négocier les questions salariales et qu'ils s'intéresseraient pour leur part aux questions professionnelles.

Cette Fédération ne s'est pas encore manifestée publiquement, et ne possède ni bureaux, ni siège social, toujours selon la Centrale qui n'en a pas identifié les dirigeants au cours de sa conférence de presse.

Vente de $4 millions à Monte Carlo

MONTE-CARLO (AFP) — La première grande vacation de Sotheby qui s'est déroulée dimanche et lundi au Sporting d'Hiver de Monte Carlo, en association avec la Société des bains de mer, a totalisé 17.224.000 francs.

Les objets d'art mis en vente provenaient des collections du château de Ferrières, en Brie, appartenant au baron Guy de Rothschild, et de l'hôtel Lambert à Paris, occupé par le baron de Rède.

Les grévistes des centres d'accueil réclament une intervention de Québec

La situation qui prévaut dans les centres d'accueil Notre-Dame-de-Laval, Saint-Vallier et Accueil des jeunes est intolérable: le gouvernement doit intervenir et nous demeurerons en grève tant que celui-ci ne fera pas enquête sur les conditions de vie non seulement des employés mais surtout des jeunes qui y séjournent, ont déclaré hier les employés de ces centres, en grève depuis environ 20 jours.

Au moment où des ententes verbales étaient conclues entre la partie syndicale et les employés, les négociations ont de nouveau achoppé lors de la rédaction du texte final assurant le retour au travail. Par un vote secret, les employés ont rejeté dans une proportion de 75% les offres patronales et sont déterminés à continuer le combat, a-t-on dit, hier, au cours d'une conférence de presse.

Notons tout de suite que les centres ont été à peu près vidés. Il y a cinq pensionnaires à Saint-Vallier, 15 à Notre-Dame-de-Laval et aucun à l'Accueil.

Selon les syndiqués, il y aurait plusieurs jeunes qui croupiraient dans les prisons pour adultes. Selon les porte-parole des centres, la situation est à peu près la même qu'auparavant. Faute de ressources, il y a au Québec — et cela malgré la loi — des mineurs dans les prisons pour adultes, dit le directeur du Centre Saint-Vallier, qui dénonce une telle situation.

A la suite du refus des syndiqués d'accepter ses offres, la partie patronale a rompu les négociations, retirant ses offres et invitant par lettre chacun des employés à reprendre le travail sans entente préalable.

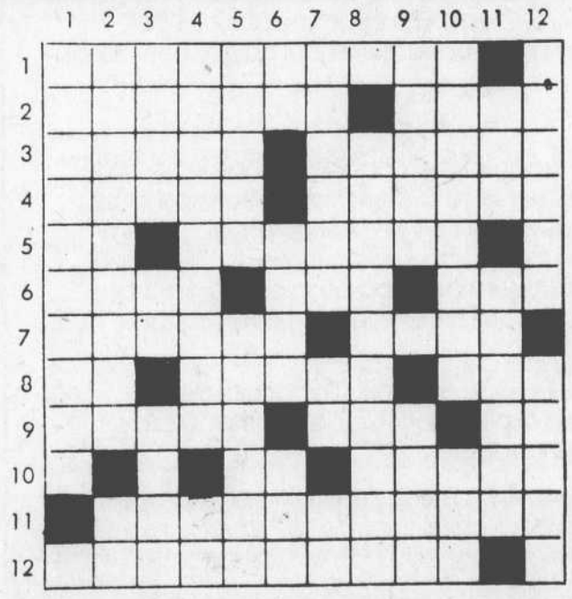
"C'est une incitation à la violence", a dit le porte-parole des employés en grève, en accusant en particulier la direction du Centre Saint-Vallier qui aurait mis sur pied un système de gratification pour les jeunes, afin qu'ils accomplissent moyennant $1 de l'heure certains travaux réservés en temps normal, aux employés.

Le directeur du Centre Saint-Vallier a déclaré de son côté que le système de gratification existe dans plusieurs centres d'accueil et que cela permet aux jeunes de s'offrir certaines douceurs comme des cigarettes et produits personnels, et qu'il n'y a rien de scandaleux là-dedans. Quant à accomplir les travaux des syndiqués, il précise que ces travaux sont bien peu nombreux puisqu'il n'y a que cinq pensionnaires au Centre et que la direction, pour les occuper, organise des excursions et les autorise à sortir comme cela s'est toujours fait. Les syndiqués soutiennent de leur côté que certains jeunes auraient réussi à se procurer de la bière et de la mari, avec leur argent de poche.

Malgré les accusations des uns et des autres, il ne semble pas que l'écart soit si grand entre les demandes des employés et les offres patronales. Plusieurs demandes ont trait à l'amélioration des locaux; d'autres plus sérieuses touchent le réaménagement des centres et la classification des employés. A ce chapitre, l'intervention du ministère des Affaires sociales semble indispensable pour arriver à un règlement du conflit.

Les employés des centres se sont déclarés prêts à reprendre les négociations immédiatement.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Proportion et galbe des moulures d'une corniche.
2—Caoutchouc durci par addition de soufre. — Barre pour fermer une porte.
3—Cercle bleuâtre autour des yeux battus. — Chant des petits oiseaux dans les arbres.
4—Arôme. — Croquer.
5—Nickel. — Sabre incurvé en deux sens opposés.
6—Crâne. — Terre entourée d'eau. — Orient.
7—Met en cuve. — Attacha avec un noeud.
8—Nouvelle-Calédonie. — Lieu où les sénateurs s'assemblent. — Meuble de repos.
9—Service de dactylographie à distance. — Partie d'une église. — Grand-Mère.
10—Argent. — Retranche quelque chose sur les bords.
11—Personnes qui ont signé un acte.
12—Chargé de kératine.

Verticalement

1—Qui n'est pas satisfaite.
2—Obéissance à un supérieur ecclésiastique. — Sélénium.
3—Jaune. — Technétium. — Rongeur.
4—Qui cause de l'ennui (fém.). — Gallium.
5—Dira qu'une chose n'est pas vraie. — Qui contrarie.
6—Astate. — A toi. — De bonne humeur.
7—Fibre synthétique de polyester. — Quatre saisons. — Terre-Neuve.
8—Couvrirai d'une feuille d'argent.
9—Bougea. — Joint à un nom de nombre, marque la quantité.
10—Chien. — Volonté.
11—Durée de la vie. — Tue.
12—Petit frère. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	D	O	L	A	T	R	E	■	I	O	T
2	N	O	M	A	D	E	■	G	D	■	V	U
3	V	U	E	■	O	T	O	L	O	G	I	E
4	I	C	T	E	R	E	■	I	R	U	N	■
5	N	I	■	M	A	R	A	S	M	E	■	E
6	C	R	A	M	B	E	■	E	I	D	E	R
7	I	■	P	E	L	L	E	■	R	E	T	S
8	B	R	E	T	E	L	L	E	■	■	H	E
9	L	E	U	R	■	E	U	R	O	P	E	■
10	E	T	R	O	N	■	D	E	T	O	R	S
11	■	R	E	P	O	S	A	■	E	P	E	E
12	F	O	R	E	S	T	I	E	R	E	■	P

AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

Euthanasie? Une enquête

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, mènera une enquête pour savoir s'il est exact que des hôpitaux anglophones de Montréal pratiquent l'euthanasie.

C'est ce qu'a annoncé M. Choquette en réponse, hier à une question du député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson.

"J'ai fortement l'impression que les résultats de mon enquête vont être négatifs, car je m'étonnerais beaucoup qu'on ait pratiqué l'euthanasie dans certains hôpitaux de Montréal", a cependant commenté le ministre.

Me Choquette s'est également, à titre personnel, prononcé "contre l'euthanasie sous toutes ses formes".

Subventions des Affaires sociales

QUEBEC (PC) — Le ministère des Affaires sociales vient d'annoncer l'octroi de deux subventions totalisant $52,950 à deux organismes oeuvrant pour la défense des intérêts du couple et de la vie familiale. Le Service de régulation des naissances recevra $27,750, le Service d'orientation des foyers de Montréal $25,200. Le Service d'accueil aux voyageurs et aux immigrants (SAVI), recevra d'autre part une subvention de $50,000.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. Suis-je en forme?

PARTICIPACTION

En forme... la seule vraie façon de vivre.

$50,000 DE RÉCOMPENSE

Une récompense de $50,000 est offerte, selon les conditions ci-dessous, pour tout renseignement permettant l'arrestation des personnes qui ont participé au vol commis à la Banque Royale du Canada, succursale du centre d'achat Montenach à Beloeil, le 26 mai et leur condamnation de vol et/ou extorsion de fonds.

Sur la récompense de $50,000, $25,000 sont offerts par l'Association des banquiers canadiens et $25,000 par la Banque Royale du Canada.

La présente offre ne s'applique pas aux employés de la banque concernée. Les offrants se réservent le droit, sans restriction quelconque, de déterminer la somme à payer à l'égard de chaque demande de récompense dans le cas où plus d'une demande de récompense est portée, et de payer une partie seulement de la récompense lorsque le nombre des personnes condamnées est moindre que celui des personnes qui ont participé à l'extorsion et au vol qualifié. Les offrants se réservent également le droit, sans restriction quelconque, de rejeter toute demande de récompense.

Les renseignements concernant cette offre peuvent être communiqués aux personnes suivantes: Caporal P. Lanoue ou Caporal M. Lavoie, Sûreté du Québec, 1701 rue Parthenais, Montréal (395-4004); M. E.P. Ballard, Directeur de la Sûreté, Association des banquiers canadiens, Édifice de la Bourse, Place Victoria (878-3148); ou C.M. Brais, Chef de la Sûreté à la Banque Royale du Canada 391 rue St-Jacques, Montréal (874-8470).

Aucune demande de récompense ne sera considérée à moins qu'elle ne soit faite par écrit et adressée au Secrétaire-Trésorier de l'Association des banquiers canadiens, case postale 282, Commercial Union Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, dans les trente jours qui suivent la date de la condamnation à l'égard de laquelle la récompense est demandée.

BANQUE ROYALE DU CANADA

L'ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 13

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

(Institution privée d'enseignement secondaire déclarée d'intérêt public par le ministère de l'Éducation).

ANIMATEUR DE LA VIE CHRÉTIENNE

(poste ouvert également aux hommes et aux femmes)

Le Séminaire de Joliette requiert les services d'un animateur de la vie chrétienne.

Fonction:
L'animateur de la vie chrétienne assiste le responsable du service de la pastorale dans l'organisation et l'animation des activités de vie chrétienne.

Exigences:
La personne recherchée doit:
— être de religion catholique;
— détenir un diplôme universitaire;
— être capable de travailler en équipe (l'expérience dans un milieu d'enseignement serait un avantage appréciable).

Salaire:
Selon l'expérience et la scolarité.

Faire parvenir le curriculum vitae à:

Directeur du personnel,
Séminaire de Joliette,
C.P. 410,
Joliette, Qué.

Conseil scolaire de Nipissing
École secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975, les professeurs suivants:

Professeurs:
- Mathématiques
- Commerce (sténographie Pitman)
- Education physique (garçons)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél: (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

LES LABORATOIRES VILLE MARIE INC.

recherchent des

INGÉNIEURS GÉOTECHNICIENS(NES)

LES POSTES:
Les candidats(es) seront responsables de la bonne marche technique et administrative d'un laboratoire servant au contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux, et de divers autres projets d'études et de construction.

QUALITÉS REQUISES:
Etre ingénieur géotechnicien(ne) de préférence possédant une maîtrise en mécanique des sols et deux années d'expérience dans les essais de laboratoire et les investigations géotechniques orientées vers l'étude des barrages, des routes et fondations d'ouvrages d'art.

ENDROITS:
Postes à Laval et à l'extérieur.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SALAIRE:
— Postes permanents et/ou temporaires.
— Bénéfices marginaux usuels.
— Salaire et autres conditions seront à déterminer selon le poste à occuper.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les candidats(es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae, ou téléphoneront au:

SERVICE DU PERSONNEL,
400, boul. Curé Labelle,
Chomedey, Laval
Tél.: 681-9221

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Poste :
Sous la direction du vice-recteur responsable de l'informatique, le directeur doit :
1— déterminer les objectifs en informatique en collaboration étroite avec les composantes du milieu universitaire et de l'extérieur;
2— posséder une expérience suffisante en gestion pour réaliser les objectifs en informatique;
3— maintenir de bonnes relations humaines avec le personnel en informatique, les facultés, les services, l'extérieur.

Qualifications :
1— posséder un diplôme universitaire du 1er cycle avec de bonnes connaissances de base en informatique;
2— posséder une expérience d'au moins sept (7) années dans des fonctions de gestion d'un service ou l'équivalent.

Traitement:
Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel : caisse de retraite, assurances, vacances, etc.

Toute offre de services doit être accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et doit être adressée avant le jeudi 12 juin 1975 au:

Service du personnel
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.
J1K 2R1

CECM

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

ENSEIGNANTS DEMANDÉS

(niveaux élémentaire et secondaire)

CLASSES D'ACCUEIL POUR IMMIGRANTS DE 6 À 17 ANS

JUILLET ET AOÛT 1975

Postes :
— Enseigner aux immigrants non-francophones âgés de 6 à 17 ans qui fréquentent les classes d'accueil des écoles de la C.E.C.M.
— Travailler comme suppléant cet été aux classes d'accueil
— Travailler du 1er juillet 1975 au 22 août 1975 et/ou pendant la prochaine année scolaire (1975-1976).

Exigences :
— Brevet d'enseignement, de préférence
— Expérience dans l'enseignement du français comme langue seconde ou avoir suivi des cours de méthodologie en ce sens (Bonjour Line, L.F.I. etc...)

Le curriculum vitae doit parvenir par écrit au **Bureau de l'accueil et de l'information aux immigrants de la C.E.C.M. (pièce no 37) 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal, avant le 13 juin 1975.**

Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

Prière de mentionner le numéro de code suivant: LD-52875.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

NUMÉRO: C-2/75

POSTE:

Directeur de bureau

ENDROIT:
Royn-Noranda

FONCTIONS:
Assumer la distribution des programmes décentralisés de services sociaux pour la zone de Rouyn-Noranda.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire en Service Social ou en Sciences Humaines avec, de préférence, une expérience en administration et expérience d'au moins deux (2) à trois (3) ans de travail;

Ou une formation académique et expérience jugées équivalentes;

Aptitude à diriger une équipe.

CONDITIONS:
Selon les échelles du M.A.S. et une prime de responsabilité;

Bénéfices Sociaux des cadres.

DISPONIBILITÉS:
9 juin 1975.

Adresser toute demande, avec un curriculum vitae, avant le 9 juin 1975 au:

Directeur Général,
282, 1ère Avenue est,
Amos, Québec.

COLLÈGE AHUNTSIC

Nature du travail:

Deux (2) enseignants à temps plein pour l'année scolaire 1975/76, dans l'enseignement des TECHNIQUES GÉODESIQUES (Programme 230.02); en particulier la topométrie, l'astronomie de position et la géodésie.

Qualifications requises:
— Un premier grade universitaire en sciences appliquées, dans une discipline pertinente ou une formation équivalente.
— Une expérience pertinente de travail dans le domaine sera appréciée.

Traitement:
Selon les normes du ministère de l'Education.

Les personnes intéressées à occuper l'un de ces postes, devront faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 5 juin 1975, à 16h, à l'adresse suivante:

Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal, Qué.

cegep rimouski

OFFRE D'EMPLOI

Le Cegep de Rimouski requiert les services d'un

ANIMATEUR EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Fonctions:
Sous la responsabilité du directeur des services aux étudiants et à l'intérieur de l'équipe du service d'animation, il est principalement responsable:
— d'élaborer des programmes assurant une qualité de vie communautaire pour les étudiants;
— d'aider les étudiants à identifier dans le milieu les situations qui les préoccupent et à entreprendre les actions pertinentes.
— d'assurer le fonctionnement efficace de groupes d'appartenance au niveau des concentrations;
— d'être personne-ressource à la solution de problèmes de vie communautaire de ces groupes;
— de répondre à des besoins spécifiques de certains groupes étudiants en collaboration avec d'autres personnes-ressources.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences humaines, avec cependant une formation spécifique en organisation communautaire et intervention sociale collective.
— Une expérience pertinente et une connaissance du milieu étudiant de niveau collégial seront considérées.

Traitement:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education. Avantage sociaux usuels.

Les candidatures avec le curriculum vitae devront parvenir au plus tard le 10 juin 1975 au bureau du directeur du personnel.

Toutefois, vu le conflit postal, vous pouvez poser votre candidature par "télégramme" en indiquant que votre curriculum vitae suivra.

Directeur du personnel,
Cegep de Rimouski,
60 ouest, rue de l'Evêché,
Rimouski, Qué.

Hydro-Québec
Direction Embauchage
C.P. 6106
Montréal, Québec

CHEF FINANCE ET COMPTABILITÉ

CONCOURS: A/C 5-051-J1

Fonctions:
— Organiser, diriger et contrôler les activités de la comptabilité générale, la paie, la ventilation des dépenses et le centre d'enregistrement mécanographique des données du chantier.
— Contrôler la fiabilité des données et des écritures comptables émises au chantier et en assurer la conformité aux normes du contrôle interne ainsi qu'aux directives établies.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire en comptabilité ou avoir des connaissances équivalentes.
— Avoir une expérience des systèmes de comptes à payer et à recevoir, de paie, de ventilation des dépenses, de transactions mécanisées.
— Avoir des connaissances pertinentes aux activités d'un grand chantier.
— Avoir les aptitudes requises à diriger du personnel.

Lieu de travail: Gentilly 2

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible avant le 6 juin en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.

FERIC

Qu'est-ce que FERIC?

Quel est le défi?

Quelles compétences recherchons-nous?

Veuillez nous envoyer votre curriculum vitae incluant vos qualifications, expérience et champ d'intérêt. Soyez assuré que nous traiterons votre demande avec la plus stricte discrétion.

Institut Canadien de Recherches en Génie Forestier

Forest Engineering Research Institute of Canada

lance un défi aux:

Ingénieurs
Forestiers
Spécialistes en recherches opérationnelles/statisticiens
Psychologues industriels

Les objectifs principaux de FERIC sont la recherche et le développement dans le but d'améliorer la technologie de l'exploitation forestière. FERIC est un organisme unique en Amérique du Nord qui a débuté ses travaux le 1er avril 1975. C'est un programme conjoint des industries forestières canadiennes et du gouvernement fédéral.

FERIC est un organisme-pionnier, traçant une nouvelle voie vers une meilleure utilisation de cette importante richesse renouvelable qu'est notre forêt canadienne. Nous voulons former une équipe jeune, multi-disciplinaire qui participera à l'élaboration de programmes et de projets novateurs dans les domaines suivants:

Machines et systèmes: améliorer l'efficacité de la technologie d'exploitation forestière et élaborer de nouveaux concepts.

Ressources humaines: étudier et améliorer le rendement des individus et des groupes de travail ainsi que les relations hommes-machines (ergonomie).

Transport: améliorer les systèmes de transport ainsi que l'équipement utilisé.

Environnement forestier: développer et mettre en oeuvre des méthodes de récolte du bois compatibles avec le maintien de l'environnement forestier.

Ce travail sera accompli dans les principales régions forestières du Canada.

Si vous avez une formation en génie industriel, mécanique ou forestier, en recherches opérationnelles, en statistiques ou en psychologie appliquée, doublée d'un esprit de recherche animé par la curiosité intellectuelle, nous vous invitons à communiquer avec nous. Que vous soyez un jeune diplômé ou que vous possédiez une solide expérience vous travaillerez sur une foule de projets qui stimuleront et développeront vos talents. Nous voulons des chercheurs à l'esprit pratique orientés vers l'obtention de résultats concrets.

Le président/FERIC
570, boul. St-Jean, Pointe Claire, Qué.

L'Ordre des dentistes

Des subventions attireraient les jeunes dentistes dans les régions excentriques

par Solange Chalvin

Le seul moyen d'inciter les dentistes à s'établir sur la basse Côte-Nord où il n'y aucun dentiste, ou bien encore en Gaspésie où un dentiste doit desservir 15,000 de population, c'est de les subventionner. Comment? En offrant aux jeunes dentistes des prêts à long terme, sans intérêts, pour équiper leur cabinet et en leur garantissant un revenu minimum net.

Cela se fait en Ontario, pourquoi pas au Québec? a déclaré hier matin, au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue des Journées dentaires du Québec, le Dr Charles Gosselin, président de l'Ordre des dentistes.

La santé dentaire des Québécois est déficiente, constatent les dentistes appuyés par les denturologistes qui affirment qu'il se pose au Québec environ 4,000 prothèses par semaine... Malgré la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 8 ans inclusivement, seulement 25 à 30% de la population admissible en a profité. Quant aux adultes, s'ils ne fréquentent pas plus régulièrement le dentiste, ce n'est pas à cause des prix élevés des consultations, croit le président de l'Ordre, mais à cause de la négligence de la population et de la pénurie de dentistes dès qu'on sort des grands centres urbains.

Au moins 60% des 2,000 dentistes québécois pratiquent dans la région métropolitaine. Pour pallier à cette situation, l'Ordre des dentistes entreprend une enquête pour connaître les régions les plus défavorisées sur le plan des services dentaires. En même temps, l'Ordre demande au gouvernement de mettre sur pied une clinique ambulante pouvant distribuer aux populations disséminées sur un vaste territoire des soins au moins d'une façon sporadique.

Dans un deuxième temps, l'Ordre proposera au ministère des Affaires sociales du Québec des solutions concrètes visant à l'établissement de jeunes dentistes dans les régions éloignées. Quatre régions seront désignées pour l'an prochain et l'Ordre incitera quatre ou cinq dentistes à aller s'établir dans ces régions.

Pour inciter ces jeunes dentistes à quitter Montréal, on demandera au gouvernement de leur offrir un prêt à long terme, sans intérêts de l'ordre de $30,000 pour leur permettre d'équiper leur cabinet. On envisage également la possibilité de leur garantir un revenu minimum net. Ce revenu est de l'ordre de $25,000 par année en Ontario, a précisé le président de l'Ordre des dentistes de cette province qui assistait à la conférence de presse.

Concrètement, cela signifie qu'un jeune finissant d'une école dentaire qui déciderait de s'établir sur la Côte Nord pourrait bénéficier d'un prêt de $30,000 pour équiper son cabinet et d'un revenu minimum garanti de l'ordre de $25,000 par année, à condition évidemment que le gouvernement accepte ces propositions des dentistes. La preuve a été faite, a dit le Dr Gosselin, que les jeunes dentistes ontariens qui ont bénéficié d'un tel régime se sont établis dans les régions éloignées et y sont demeurés.

On a également fait état au cours de cette conférence de presse du moratoire imposé aux dentistes, au sujet des soins dentaires donnés sous anesthésie générale.

"Aucun dentiste au Québec ne fait d'opération sous anesthésie générale", a précisé le Dr Gosselin à l'exception de certaines cliniques qui répondent aux normes de l'Ordre et qui sont inspectées régulièrement.

Au sujet de la querelle qui existe entre les denturologistes et les dentistes, le président de l'Ordre a reconnu que la loi est inopérante puisque bien peu de patients se munissent d'un certificat de santé buccale avant de passer chez le denturologiste. On sait que la présentation de ce certificat — que l'on obtient moyennant un examen qui coûte $25 — est obligatoire pour se présenter chez le denturologiste. Le président de l'Ordre des dentistes a été très sévère pour M. Michel Saint-Louis du Syndicat professionnel des denturologistes qui, la veille, avait accusé les dentistes de mettre des bâtons dans les roues des denturologistes depuis qu'ils exercent officiellement leur profession.

Un parc provincial aux chutes de Shawinigan

SHAWINIGAN-SUD (PC) — Le gouvernement du Québec a décidé de faire du site des chutes de Shawinigan un parc provincial dont l'investissement global atteindra approximativement $1 million et quart et entrera dans le cadre des ententes auxiliaires avec le gouvernement fédéral.

C'est ce qui ressort de la conférence de presse du député de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale, M. Marcel Bérard, à l'hôtel de ville de Shawinigan-Sud.

Selon M. Bérard, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, a déposé, la semaine dernière, un document confirmant la réalisation de ce nouveau parc provincial qui portera le nom de "Le Parc provincial des Chutes de Shawinigan".

Un montant de $20,000 est prévu pour préparer dès cette année un plan d'aménagement et de plans et devis.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 12

LE C.L.S.C. ST-HUBERT RECHERCHE DE 2 À 4 MÉDECINS:

— qui sont descendus de leur piédestal;
— qui désirent partager leurs connaissances avec le monde ordinaire;
— qui acceptent de travailler d'égal à égal avec tous les membres de l'équipe:
— qui contestent la médecine traditionnelle, laquelle entretient les malades dans leur maladie;
— qui s'intéressent aux dimensions sociales de la santé;
— qui aient d'autres aspirations que le millionnariat.

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AU CLSC ST-HUBERT,

a/s de Serge Mongeau,
3925 Grande Allée,
St-Hubert.

Fonction publique Canada / Public Service Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENT RÉGIONAL DE LIAISON ET D'INFORMATION

$13,638. - $15,457.

Ministère des Communications

MONTRÉAL, QUÉ.

FONCTIONS: Sous la direction du Directeur régional, concevoir, planifier et diriger un programme d'information pour l'ensemble de la région du Québec; coordonner et contrôler les activités qui ont trait aux plaintes des usagers des services de télécommunications; concevoir et produire à l'intention des employés de la région une revue de presse hebdomadaire et un bulletin mensuel d'information; planifier, organiser et gérer un centre régional de documentation; rédiger et coordonner la production de divers rapports, mémoires et autres documents de travail.

QUALITÉS: Le diplôme d'enseignement collégial (D.E.C.) avec spécialisation en journalisme, en communications ou en information est le minimum acceptable. De plus, ce poste exige une aptitude manifestée à rédiger des textes dans différents styles ainsi que différentes méthodes de présentation dans les média écrits, visuels et parlés.

La connaissance du français et de l'anglais est essentielle.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Si vous êtes intéressé, veuillez faire parvenir votre Curriculum Vitae ou une demande d'emploi (PSC 367-4110) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, aux Centres de Main-d'Oeuvre du Canada ou à un bureau de Poste à l'adresse suivante:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA,
BUREAU RÉGIONAL DU QUÉBEC,
PLACE DU CANADA, BUREAU 1360,
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 2R1

Veuillez mentionner le numéro de concours 75-M400-4-204

ANNONCES CLASSÉES 844-3361 | ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR | ANNONCES CLASSÉES 844-3361

APPARTEMENTS A LOUER

PLACE SIMPSON

Au coeur de la Cité
une adresse de prestige nichée dans une oasis de calme.
On y trouve toutes les commodités désirables
à moins de frais qu'on ne le croirait.

Studios-alcôves, appartements de 1 et de 2 chambres à coucher.

Piscine intérieure.	Laveuse à vaisselle dans les appartements de 1 et de 2 chambres à coucher.	Bain sauna.
Stationnement intérieur et extérieur.		Service d'intercom.
Spacieux balcons individuels.	Télévision par câble gratuite.	Buanderie à chaque étage.
Salle de réception.	Terrasse-jardin sur le toit.	Chauffage tout électricité.
		Air climatisé individuel

3470-3480 rue Simpson
Bureau de location et appartements modèles ouverts de 10 à 9. Weekend: 10 à 6.
935-9192
935-9244
30-5-75

ACHATS

NOUS ACHETONS vos vieux volumes. Pour renseignements: 651-3152. 2-6-75

ACHETERAIS DISQUES long jeu: Jazz, classique, rock, blues, western, français. Jusqu'à $2.00. Tél.: 861-4574 9-6-75

AUTOS DEMANDÉES

DESIRE ACHETER dernier modèle d'une Rolls Royce, en bonne condition. Appelez Mlle Keith 866-2055 entre 9 et 5 p.m. 2-6-75

APPARTEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, 3½, meublé, à sous-louer à partir du 1er juin. Tél.: 683-8078 31-5-75

COTE-DES-NEIGES: 3½ entièrement meublé, y compris lingerie, vaisselle, TV, Hi-Fi,etc. A sous-louer de juin à septembre. Tél.: 342-1986 de 9 a.m. à midi. 31-5-75

ANTIQUITES A VENDRE

MAISON pièces sur pièces, numérotées et démantelées. Appelez après 6.30 p.m. 472-1389 4-6-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG.: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé 2-7-75

QUELQUES PIECES AUTHENTIQUES EN PIN D'une collection privée québéquencia, seraient à vendre; encoignure vitrée, buffet paysan, buffet bas, table, chaises, huche à pain. Tél.: 527-0274 2-6-75

COLLECTION PRIVEE d'antiquités canadiennes authentiques: armoires, tables, chaises, huches à pain, bancs, lampes, bahuts, coffres, berçantes, fauteuils, buffets deux-corps, fers, etc. Bas prix 671-2276 2-6-75

PIECES DE COLLECTION, meubles en pin dont: vaisselier vitré, armoire, banc à seaux, petite armoire de coin, table à panneau, table demi-lune, berceuses, sculptures J.J. Bourgeault, etc. Tél.: 1-514-562-6983. Lachute 2-6-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

AUTOS À VENDRE

VOLKSWAGEN 1971, Super Beetle, bleue. Tél: après 5 p.m. 273-7412 2-6-75

RENAULT 12L, 1972 manuelle, pneus Radial, bonne condition. Dame propriétaire. $1,000. Tél: après 7 p.m. 374-0372 29-5-75

ROLLS ROYCE "Silver Chadow", 1971, 4 portes, toit rigide, complètement équipée, air, portes et vitres électriques. Original. Etat neuf. Tél.: 844-5054 entre 4 et 7 p.m. 3-6-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

DEMENAGEONS: splendide chambre à coucher, acheté il y a 10 mois chez Valiquette. Acceptons offre raisonnable. Appelez 737-0386 de 5 à 9 p.m. 29-5-75

VENTE DE DEMENAGEMENT. Le tout doit être vendu, comprenant: piano Heizman, peintures, tapis, lampes, pupitre Georgien, articles de cuisine, etc. 4299 Boul. de Maisonneuve, Westmount 2-6-75

SET DE SALON, Provincial Français, 2 ans, sofa-4 places, chaise, 2 tables de bout, table à café, peinture, 2 lampes Payé $3,000. vendrais pour $1,600. très propre. Tél.: 1-826-4465 31-5-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est: Tél: 276-9067 J.N.O.

SUPERBE ENSEMBLE en merisier avec ornementation en fer forgé, model unique, fait sur commande, comprenant: table de 8'x3', bahut, 5'4" longueur x 2'5" hauteur, table à café de 3' de diamètre, chaise Windsor en velour. Le tout $950. Peut servir pour salle à dîner ou bureau d'exécutif. Particulier Tél.: 279-5276 30-5-75

BUREAUX A LOUER

Idéal pour association
4 BELLES PIÈCES

Éclairées et chauffées (2e étage). possibilité de stationnement.
- Proximité métro Sherbrooke
- Libres immédiatement
- $350. par mois.

Inf: **388-7645**
29-5-75

BUREAUX TRÈS MODERNES
"Idéal pour professionnels"
BOUL. ST-JOSEPH
(près métro)

- Central
- Très bien éclairés
- Air climatisé
- Plusieurs autres extras

Avec option d'achat pour l'immeuble, si désiré.

Tél.: **273-1919**
30-5-75

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.
- Bureaux très éclairés
- Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT
TÉL: 844-3361
poste 238
J.N.O.

COLLECTIONS

COLLECTIONS: Prix Nobel de Littérature, 58 volumes, prix régulier: $725. aubaine à $350. Histoire de la Civilisation, Will Durant — 24 volumes — $75. Oeuvres complètes de Maupassant — 16 volumes — $50. Théâtre classique français — 12 volumes — $45. Oeuvres complètes Dostolvsky — 16 volumes — $50. Chefs d'oeuvre de la peinture, nombreuses reproductions — 35 volumes — $125. Atlas des voyages — 19 volumes — $60. Toutes les reliures en parfaite condition. Particulier. Tél.: 279-5276. 30-5-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE BRÉVENT VAL-DAVID

- A la saison à compter de $1,800. tout inclus.
- A proximité d'un lac (1000 pieds)
- Passé le Mont Plante

Informations:
Mtl: 731-5802
29-5-75

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit, cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux. Location semaines. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-6-75

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE CADRE AFRICAIN

Ingénieur plus M.B.A. Paris, dynamique, plein d'initiative et fortement motivé, ayant acquis une large expérience des affaires internationales (négoce, investissements publics, etc ...) et des problèmes de planification et de contrôle de gestion dans un environnement complexe et difficile, **désire s'intégrer à une équipe** jeune, ambitieuse et sachant parier sur l'avenir.

Écrire à:
DOSSIER 272
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal
29-5-75

ENTREPRENEURS

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-74

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

BUREAU EN NOYER, fauteuil d'exécutif, 3 meubles-bibliothèque finis noyer, système de machine à dicter et à transcrire Grundig, lampe de table, enregistreuse Sony, 4 vitesses, etc. etc. Particulier. Tél.: 279-5276 30-5-75

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Pour travail à temps régulier de nuit.
De 23:30 heures à 7:30 a.m.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
29-5-75

Maison d'édition
cherche
SECRÉTAIRE BILINGUE

- Dactylo
- Entre 20 et 30 ans
- Facilité d'expression orale et écrite
- Sens des responsabilités

Tél: 523-1182, poste 32
30-5-75

SECRÉTAIRE

Pour Directeur des relations publiques.

- Doit être parfaitement bilingue;
- Posséder une bonne expérience de secrétariat.

Bon salaire - bénéfices marginaux.

Pour entrevue, communiquer avec:
M. Tessier
au **878-3148**
29-5-75

FERMES À VENDRE

ST-SYLVERE: Comté Nicolet, terre de 84 arpents (20 boisés) plantation d'arbres de Noël 15,000 arbres. Maison en bois et grange. Prix: $20,000. Tél.: après 6 p.m. 655-5636. 29-5-75

BOIS FRANC: ferme, 30 acres, beau site, maison ancienne en très bon état, grange, étable, remise, garage. Informations: Denis Martineau, R.R. 2, St-Paul de Chester, Comté Arthabaska. Tél.: 1-819-382-2690. 2-6-75

LOGEMENTS DEMANDES

CHERCHE 5 ou 7 pièces, près métro de Crémazie à Henri-Bourassa, excellentes références. Tél.: 384-2047 ou 343-7444 29-5-75

MAISON À LOUER À L'ÉTRANGER

HOLLYWOOD: Floride — appartement sur l'océan, 2 chambres bains. tout équipé, 3 mois pour $1,200. Tél.: 334-8920. 30-5-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.ph.L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial: veuf (ves) personnes seules. Ecrire case Postale, 101, station Rosemont, Montréal, Information: 729-0680. 29-5-57

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BORD DE L'EAU: lac McDonald, 20 milles nord de Lachute, maison neuve en bois rond, hivernisée, sous-sol. Chauffage électrique, eau potable — puits artésien. Prix total: $22,990. termes faciles, Route ouverte à l'année. Tél: 334-2588 30-5-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

STE-JULIE: Plusieurs blocs-appartements neufs. Tous loués facilement. Bon investissement. Exclusif. Raymond Langlois, 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers 29-5-75

ST-LEONARD: 2 maisons d'habitation de 24 appartements chacune, hypothèque intéressante. Bâtisse en parfaite condition. Investissement sûr. M.L.S. Louise Hurtubise, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC: Près métro Jarry, impeccable. Revenus. Quartier résidentiel. MLS. Maurice Lafrance 382-5890 ou 387-8147. Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

ST-BRUNO: Impeccable bungalow réduit pour vente rapide. Sous-sol entièrement fini, 2 salles de bain. Près école, parc, au centre de la ville. Hypothèque fixe 8½%. Beau grand terrain paysagé. MLS. Raymond Langlois 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers 29-5-75

REPENTIGNY: Bungalow semi-détaché, pierre, brique, 7 pièces, 1964, 4 chambres, salle de jeux avec bar, buanderie, fenêtres aluminium au sous-sol, terrain paysagé, près écoles, terrain de jeux, propriété impeccable. M.L.S. Mance Lapierre, 254-6083 Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

ST-BRUNO: Split-level de caractère, spacieux salon, salle à dîner avec foyer, 4 chambres, petit boudoir, "powder-room", merveilleux terrain boisé et fleuri. Faut voir. Prix raisonnable. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

ST-BRUNO: $33,000. Bungalow 3 chambres à coucher, cuisine-dinette, porte-patio, véranda, cour arrière clôturée. Propriétaire considérerait une offre raisonnable. Pour informations: Geneviève Renaud, 653-2496 ou 653-8505 Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

LONGUEUIL: Duplex pierre-brique, avec garage détaché, 1x8, 1x4, très propre. A 2 minutes de l'autobus CTCUM. Norman Kenny, 679-8220 ou 653-9234. (MLS) Immeubles Westgate, courtiers. 29-5-75

HOMMES DEMANDÉS

CENTRE BERTHELET INC.

Centre d'accueil sécuritaire pour garçons, mésadaptés socio-affectifs de 12 à 18 ans.
Besoin immédiat de candidats sérieux aux postes d'éducateurs et de surveillants.

ÉDUCATEURS

Postes disponibles: A temps complet et à temps partiel.

Responsabilités:
Les éducateurs sont chargés de la rééducation des garçons, ils conduisent des programmes appropriés et exercent une présence favorable en vue de la réadaptation.

Tâches:
— Travailler en équipe, sous la direction d'un responsable d'unité de vie.
— Assurer la réalisation des programmes d'activités, participer à l'observation des comportements et à la tenue des dossiers.
— Appliquer les politiques et les méthodes du centre, contribuer à leur adaptation.

Exigences:
— Age: 21 ans minimum.
— Formation: diplôme de technicien en rééducation spécialisée, ou toute formation jugée suffisante (minimum 11e année).

Salaire:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

SURVEILLANTS

Postes disponibles: Pour la période d'été.

Mission:
— Escortent les pensionnaires dans leurs déplacements intérieurs et extérieurs, et/ou exercent la surveillance requise.
— Occasionnellement, viennent en aide aux éducateurs, pour assurer l'ordre, la discipline et la sécurité.

Exigences:
— Age: 25 - 45 ans.
— Bonne santé, sans infirmité ni aucun handicap.
— Scolarité: secondaire V ou équivalent.
— Personnalité sécurisante, bonne éducation.

Salaire:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les demandes avec curriculum vitae doivent parvenir avant le 9 juin 1975 à:

Service du personnel,
8029, 83e avenue,
Montréal, Qué. H1C 1S4
29-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

Magnifique cottage en brique, style ancien, situé Vieux Longueuil, 8 pièces, plus sous-sol semi fini. Beau terrain paysagé, parfaite condition. Renseignements: **Irène Toulouse, 651-1000 ou soir 651-6353**
MONTRÉAL TRUST
courtiers
20-5-75

TRUST GÉNÉRAL
COURTIER
254-4566

ROSEMONT
"Cité Jardin"
Cottage, 10 pièces, garage, piscine chauffée, très paysagé. "La campagne à la ville".
A. Thériault
rés: 354-7176
29-5-75

OUTREMONT

Duplex détaché, brique solide, 2 x 8, plus 2. Balcons, toit, fournaise, électricité refaits à neuf. Coupe-feu aluminium émaillé et fenêtres aluminium. Garage 3 voitures. Construction solide en parfaite condition sur rue paisible, près d'un parc. Prix demandé: $100,000.

OUTREMONT

Cottage détaché, entièrement rénové, 9½ plus 2. Beau hall, salon 14' x 20' - foyer naturel. Boiseries de chêne superbes, cuisine ultra-moderne, grande dinette, chambre de bonne avec sortie laveuse-sécheuse, "powder-room" au rez-de-chaussée, 5 chambres à coucher familiales, belle salle de séjour au sous-sol, foyer en pierre, cave à vin. Beaucoup de rangement. Garage double. Jardin. Belle rue d'Outremont. Prix demandé: $105,000.
Exclusivité de:
Mme M.A.D. Préfontaine
731-3158
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
29-5-75

LA CONCEPTION: Très belle propriété de 280 acres, lac naturel, rivière, partie boisée, accès facile à l'année par l'autoroute des Laurentides. M.L.S. Jacqueline Pineau, 334-5330 ou 332-3091. Immeubles Westgate, courtiers. 30-5-75

N.D.S.C.: Duplex brique, 1 logement de 4½ et un 7 pièces, garage loué, terrain 97' x 162' irrégulier, chauffage air chaud, $32,900. MLS. André Bergeron 678-9415 ou 678-0386 Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

ST-HUBERT: Triplex, foyer, patio, revenu annuel de $3,240. évaluation $21,000. MLS. Susan Tousignant 678-9415 ou 678-6669. Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

LONGUEUIL: Triplex, pierre-Alcan, 5, 5, 5 pièces, planchers marquetterie de bois, 3 chambres, salle de bain céramique, laveuse-sécheuse. Très bien situé, transport. Pauline Deslauriers 674-9943 ou 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

LONGUEUIL: Propriétaires du Vieux Longueuil: seriez-vous intéressés de vendre à un bon prix? Clients sérieux désirent acheter dans votre secteur. Pour plus d'informations, sans obligation de votre part, communiquez avec Suzanne Lussier, 651-5300 ou 679-9766 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 30-5-75

LONGUEUIL: "Domaine Bellerive", luxueux split-level, pierre, brique, 10 pièces, 4 chambres. Sous-sol fini, foyer, garage niveau de la rue, terrain 7,000 p.c. gazonné, paysagé, clôturé. Près transport, écoles. Faut voir. Prix modéré pour la qualité de cette maison. M. De Carufel, 679-8220 ou 374-4073 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 29-5-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

TERRES À VENDRE

TERRE - 30 ACRES
STE-ADÈLE
Vue superbe (ruisseau). Aubaine.
Rens.: **523-6602 (soir)**
30-5-75

TERRAINS À VENDRE

LES EBOULEMENTS: Magnifiques terrains, boisés et non boisés, 200' x 100', bornés au fleuve, proximité d'un lac projeté, accès chasse et pêche, pour fins résidentielles uniquement. Tél.: semaine: 418-683-4553. 2-6-75

ST-BRUNO, ST-BASILE, Ste-Julie, Beloeil, Domaine des Haut-Bois. Nombreux terrains de toutes grandeurs. Prix à partir de 0.15 pi. car. MLS. Raymond Langlois, 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers. 29-5-75

Festival de l'AQJT

Les couche-tard paralysent les discussions

par Adrien Gruslin

SHERBROOKE — Arrivé à mi-chemin, le neuvième festival de l'association québécoise du jeune théâtre (AQJT) semble avoir perdu quelque intensité. La pluie qui tombe depuis deux jours n'aide pas. Heureusement, l'ambiance perdure lors des représentations, tandis que les discussions atteignent une animation moindre. Quant aux ateliers, comme plusieurs sont fermés, il reste difficile de savoir de quoi ils retournent. Les gens avec qui on en parle semblent satisfaits, et il est intéressant de le constater.

Hier matin, la réunion portant sur "la régionalisation" manquait indiscutablement d'allant. Les participants y étaient venus assez peu nombreux. Pour certaines régions du Québec, il n'y avait personne, ou presque. On s'en est rendu compte dès le début, quand l'animatrice a invité les gens à se regrouper par régions. On se couche tard dans un festival, alors les matins s'avèrent peu populaires. Et plusieurs étaient laissés indifférents par le sujet.

L'AQJT a entrepris, depuis l'an passé, une réorganisation du jeune théâtre, accordant une priorité aux régions. Tout est en train de se faire à ce niveau. A en juger par les présences, le secteur de Québec et celui de l'est du Québec ou Gaspésie, semble être un des plus organisés. Le dynamique groupe des Gens d'en bas de Rimouski, dont il sera question plus loin, y est sans doute pour quelque chose.

L'autonomie des régions devient de plus en plus grande. La réunion n'aura guère fait progresser le débat. Une bonne partie de celle du groupe de la région de Montréal où je me trouvais s'est passée dans l'énumération-présentation des troupes présentes. C'était instructif mais les questions posées n'y ont pas trouvé réponses. A tout le moins, les gens y auront trouvé la possibilité d'un échange supplémentaire, ce qui demeure toujours intéressant, en plus de manifester une volonté de s'organiser.

D'un jour à l'autre, d'une polyvalente à l'autre, les troupes se suivent et ne se ressemblent pas. Dimanche, les jeunes de Chibougamau ont affirmé vivre dans une école aux idées larges; lundi, ceux de Saint-Hubert ont dit se trouver dans une grosse boîte amorphe et inhumaine. La polyvalente André-Laurendeau contient trois mille élèves; elle puise une bonne part de son inhumanité dans ce nombre excessif. Les deux groupes ont présenté des spectacles fort différents. Leurs situations dissemblables ne sauraient expliquer les variantes. A ce niveau, tout raisonnement risquerait d'être simpliste, sinon erronné.

"L'Otobuscolère" avait choisi de parler de ce que ses artisans étaient, vivaient pour un show plein d'allant. Le "as-tu vu la sortie", création collective du Liké de Saint-Hubert, optait pour des sujets autres. Se basant sur l'idée de "choix", les six membres du groupe font alterner des scènes de vie (magasin, agence de rencontre, etc) avec celle de l'école. La pièce en résultant n'intéresse pas, tant sa maladresse est grande.

"As-tu vu la sortie": allusion d'une pitoyable séance d'école. Ce genre de chose devrait rester en contexte. Là seulement, elle devient crédible. Faut-il attribuer une telle médiocrité au manque de talent? Je pense que les six apprentis-comédiens de secondaire IV et V ont surtout manqué de direction. L'animateur n'a pas fait son ouvrage. Le sujet inintéressant ne permet que vide et les acteurs ne jouent pas. Le seul qui tente de le faire, accumule les fausses notes. Tout sonne faux et creux. A se demander si on n'est pas allé chercher cette pièce pour démontrer l'inefficacité des grosses écoles dépersonnalisées.

Le Liké fut précédé d'une création du Théâtre en Vrac de Québec. Leur présentation, "Soyez poly", fut construite pour ces mêmes élèves d'André-Laurendeau. On voulait stimuler, faire bouger le climat aliénant qui y règne: direction invisible, professeurs apathiques, absence de comité étudiant, élèves désintéressés, etc. Présent dans un spectacle très vivant, à Rimouski l'an dernier, le Théâtre en Vrac a réduit ses effectifs de cinq à trois comédiens. Ils jouent avec une égale ardeur, font montre d'un talent certain. Leurs procédés ressemblent cependant beaucoup à ceux utilisés dans "A chacun sa tour" l'an passé. Comme leur pièce en est une de commande, l'observateur de l'extérieur de la dite polyvalente saisit parfois plus ou moins certains détails tout en percevant aisément les idées d'ensemble.

Le plus intéressant moment de la soirée de lundi fut donné par les Gens d'en bas de Rimouski. Eux aussi, ils s'étaient commis l'an dernier. Leur création "Les marchands de balounes" prend fermement racine dans son milieu. Les ballounes, c'est tous les projets inefficaces des gouvernants pour redresser la situation de l'est du Québec. L'idée de départ: le dépeuplement progressif concerté de la région. Dans une démarche toute brechtienne, ils tentent d'amener les gens à voir leur état avec une distance.

Vieux ou jeune de trente représentations, le spectacle véhicule une authenticité remarquable. Dans la série des théâtres politiques, celui-ci m'apparaît le plus intelligent jusqu'à maintenant. Les gens d'en bas réussissent à faire une démonstration sans pour autant massacrer le show. C'est justement ce que le Théâtre des Cuisines et d'autres sont impuissants à réussir. Habiles, efficaces, "Les marchands de balounes" passent merveilleusement, malgré quelques prêches occasionnels.

Les théâtres politiques posent fréquemment le problème de la forme. Il serait évidemment fort inconvenant de soulever la question lors des discussions suivant les spectacles, ici à Sherbrooke. L'atmosphère s'y prête d'autant moins que les idéologies dominantes sont précises. Celui qui oserait le faire se verrait aussitôt accusé de n'avoir rien compris, ou pire, d'être bourgeois. Pourtant, Brecht lui-même, dont se réclament plusieurs, s'est préoccupé de la forme. La qualité théâtrale de ses pièces en témoigne mieux que toute explication.

Les sermoneurs qui ignorent les aspects formels comme quantité négligeable et bassement matérielle, n'ont probablement rien compris à l'auteur du "Petit organon". Ils y perdent en efficacité, tant pis pour eux. L'image laissée par un spectacle émouvant touchera toujours mieux que le long discours d'un quelconque curé.



La "Croix Creuse" de Notre-Dame-de-Paris.

Ouverture du musée Notre-Dame à Paris

Fermé depuis trois ans, le musée Notre-Dame ouvre de nouveau ses portes, à Paris.

Les documents présentés dans ce petit musée permettent de reconstituer les riches heures de la cathédrale, les décors fastueux des cérémonies, l'histoire de ce monument que les hommes n'ont pas cessé de transformer et qui, pendant des siècles, a été le coeur de Paris.

Un tableau de l'Ecole hollandaise est venu enrichir le fonds du musée. Il provient de la collection Antony Blunt, ancien conservateur des collections de la reine d'Angleterre. C'est la plus ancienne représentation de l'intérieur de Notre-Dame avant le voeu de Louis XIII.

Une vitrine est consacrée aux cérémonies à la mémoire des rois ou princes disparus pour lesquelles une décoration de circonstance, d'une grande somptuosité, transformait complètement la cathédrale.

Pour le sacre de Napoléon 1er, des architectures particulières (un décor néo-gothique plaqué sur la façade et un ensemble néo-classique reconstitué à l'intérieur) ont été réalisées; des documents montrent les détails de ces deux extraordinaires architectures.

Les récentes fouilles sous le parvis de Notre-Dame ont conduit à d'intéressantes découvertes archéologiques que le musée présente à côté d'une maquette du sous-sol de la cathédrale.

Remise du prix France-Québec

PARIS (AFP) — Deux écrivains québécois ont remporté exaequo le prix littéraire France-Québec: ce sont Yves Beauchemin pour un premier roman paru aux éditions La Presse sous le titre "L'enfirouapé", et Louise Dechêne pour un essai intitulé "Habitants et marchands de Montréal au dix-septième siècle", paru chez Plon.

Le prix d'un montant de 2,000 francs (environ $400.) leur a été remis hier au siège de l'Association France-Québec par M. Henri Queffelec, président du jury. Ce jury comprenait cinq Québécois et cinq Français.

La venue des Pink Floyd ne passera pas inaperçue

C'est aujourd'hui que commence la vente des billets pour le concert que donnera le groupe Pink Floyd, à l'Autostade le 26 juin à 21 heures. Les billets (sièges réservés et parterre libre) se vendent $8.00 dans les centres de ventes T.R.S. Ce concert, un des cinq donnés en Amérique, s'annonce déjà comme l'événement majeur de l'été. Les musiciens vont donner un très long récital avec, en première partie, le matériel de leur nouveau disque qui sortira en juin chez Columbia. Ensuite, ils interpréteront "The Dark Side of the Moon" et termineront peut-être avec "Echoes". Ils seront accompagnés de chanteuses pour faire les choeurs de certaines pièces et leur installation sonore comprendra un système quadraphonique.

Les dispositifs visuels seront aussi gigantesques. Une énorme pyramide, plus haute que les estrades, accueillera le public. Au début du concert, celle-ci s'entrouvrira et découvrira le groupe installé sous un écran circulaire géant. A la fin du concert, le toit de la pyramide s'envolera... Cette installation demande des préparatifs très sérieux, il faudra percer le béton de l'Autostade pour construire certaines parties des décors etc... Trente hommes vont travailler à cette installation spectaculaire.

Les productions Kosmos annoncent deux autres spectacles à l'Autostade pour cet été. Il s'agira, les noms ne sont pas encore révélés, d'autres super-groupes anglais...

Y.T.

L'Ordre du Canada à José Delaquerrière

L'Ordre du Canada a été remis à M. José Delaquerrière, fondateur du Choeur de France et professeur de musique et de théâtre à Montréal.

M. Delaquerrière, aujourd'hui âgé de 83 ans, est arrivé au Canada en 1938. Il avait étudié à Paris sous la direction de son père, Louis Delaquerrière, de l'Opéra comique de Paris.

l'Opéra comique de Paris.

En tant que directeur du Choeur de France dans la métropole canadienne, il enseigna le chant pendant 28 ans, deux soirs par semaine, à une moyenne de 200 élèves.

Ce choeur de chant, qui mit fin à ses activités en 1966, parcourut la province et, durant la Seconde guerre mondiale, donna des spectacles dans les bases des forces armées au Québec.

"Nous avions l'habitude de tenir nos pratiques dans les salles paroissiales", rappelle M. Dollard Morin, ancien membre et président du Choeur de France.

"M. Delaquerrière n'obtint jamais un sou de la Ville de Montréal ou du gouvernement du Québec, et nous ne pouvions nous permettre de meilleures salles de répétition".

M. Delaquerrière a reçu sa médaille à l'hôpital des anciens combattants de Ste-Anne-de-Bellevue, où il est hospitalisé depuis maintenant deux ans.

La médaille lui a été remise, au nom du gouverneur général Jules Léger, par le Dr A. F. Jones, sous-ministre adjoint des Affaires des anciens combattants.

bref

CINEMA: un film de fiction mettant en scène des adolescents sera présenté à la télévision de Radio-Canada, le 29 mai à 21h30. Ce film d'une durée de 21 minutes s'intitule "Le violon de Gaston; il a été réalisé par André Melançon.

•

THEATRE: la célèbre pièce de Michel Tremblay, "Hossana", sera présentée au théâtre Port-Royal à compter du 31 mai. La mise en scène est d'André Brassard. André Montmorency jouera le rôle d'Hosanna et Gilles Renaud celui de Cuirette.

•

McGill: l'Orchestre de chambre McGill présentera huit concerts au cours de la saison 1975-76. Ces concerts feront place aux solistes suivants: le trompettiste André Bernard, 29 septembre; le contrebassiste Gary Karr, 20 octobre; le violoncelliste Denis Brott, 3 novembre; une soirée Bach (soliste non déterminé le 8 décembre; le timbalier Louis Charbonneau, 26 janvier; le pianiste Menahem Pressler, 16 février; le flûtiste Jean-Pierre Rampal, 22 mars; et le violoniste Jean-Jacques Kantorow. Ces concerts auront lieu les lundis au théâtre Maisonneuve, à l'exception de celui de Rampal qui se tiendra au Plateau. Précisons également que c'est Boris Brott qui assurera le concert du 3 novembre, au pupitre du Hamilton Philharmonic Orchestra.

Paris expose des catalognes et courtepointes québécoises

par Paul-Marie Grand

LE MONDE — Non, ce n'est pas une exposition suscitée par la mode du "patchwork": plus de dix techniques portant sur le tissage et sur le décor sont représentées au Musée des arts et traditions populaires de Paris avec "Catalognes et courtepointes de l'ancien Québec".

Comme il faut s'y attendre dans cette maison-là, cette cinquantaine de couvertures de lit offrent tous les aspects techniques de leur genre à la date choisie. Et ce n'est tout de même pas ennuyeux. La collection Séguin, à laquelle appartiennent les pièces, a su choisir, à l'âge d'or d'une des disciplines artisanales les plus réussies du Québec (de 1830 environ au début du XXe siècle), des prototypes dont la variété surprend.

Plusieurs sont d'une fraîcheur charmante, d'autres frappent par la sûreté comme instinctive de leur composition, et, en regardant de près celles, toutes simples, qui ne semblent retenir d'abord l'attention que par leur robustesse paysanne ou leurs noms drus comme "la Baiseuse" ou "le Chemin de l'ivrogné", on ne manquera pas d'y trouver soit des richesses de tissage, soit des finesses dans la disposition des motifs ornementaux.

En gros, les deux catégories, distinguées du reste dans le titre de la présentation, sont assez éloignées: les "catalognes", comme leur nom l'indique, venues de Catalogne, sont fabriquées depuis fort longtemps dans le Nouveau Monde et valent surtout par leur tissage vigoureux à gros points.

Les "courtepointes" — peut-être corruption de "contrepointe", parce qu'une étoffe double, en principe rembourrée, s'y trouve piquée "point contre point avec ordre et proportion", — sont plus récentes, plus fines et plus spectaculaires. La texture du tissu mince et souple s'y efface devant le travail du décor.

Mais, souvent, des pièces où le tissage compte sont rehaussées de motifs à l'aiguille, brodés au point de croix, etc. La couverture peut aussi se présenter comme un fond uni, généralement blanc, rehaussé de motifs découpés, le plus souvent rouges. Cette dernière technique, l'"appliquée", a fourni des compositions remarquables, franches et gaies, légères et vigoureuses, où l'on admirera l'adaptation de la composition à l'espace-lit.

Le problème d'animer une surface qui n'est ni celle du tapis plaqué au sol ni celle d'une tenture suspendue, mais une surface dont l'emplacement très particulier dans le volume d'une pièce habitée impose axes et angles de vue spéciaux, n'a pas toujours été résolu dans le décor domestique. Il est le plus souvent éludé de nos jours. Ses solutions historiques les meilleures, pompeuses au dix-septième siècle, lourdes et prétentieuses souvent, satisfont rarement. Tandis qu'au Québec, il y a cent ans, des femmes qui savaient coudre possédaient (venus d'où?) des modèles où le motif modeste, flamme ou fruit, oiseau ou poupée, arbre ou flocon de neige, se mettait en place "avec ordre et proportion."

Chaque région avait sa manière, du comté Charlevoix à l'île aux Coudres. Tant l'"appliquée" que celle "à la planche", tant l'"effilochée" que la "boutonnue" ou la "frappée", toute manière trouvait sur place ses matériaux: le lin ou la laine domestiques et les teintures végétales.

On regrettera que l'exposition présente à la verticale des pièces dont la beauté réside dans l'adéquation de leur rythme décoratif à leur emplacement fonctionnel. Au moins une aurait avantageusement pu, à titre exemplaire, être posée et non pendue. Par exemple une de celles où la guirlande-bordure juxtapose des noeuds et des passementeries inintelligibles sans leurs retombées naturelles.

Il faut avouer que les courtepointes sont plus séduisantes que les catalognes, mais les unes et les autres évoquent un temps qui avait du temps — luxe frugal désormais inaccessible.

bref

CENTRE D'ESSAI: le Centre d'essai des auteurs dramatiques a nommé son nouveau conseil d'administration. Il est formé de Claude Roussin, président. André Simard, vice-président, René Marcotte, secrétaire-trésorier, Jeanne-Mance Delisle, administrateur, Denis Lagueux, administrateur, Louis-Dominique Lavigne, administrateur et Serge Mercier, administrateur. Au cours du congrès d'élection, il a été décidé que le CEAD mettra sur pied des cellules régionales d'information.

•

VIOLON: 10 artistes de réputation internationale composeront le jury du concours international de violon qui se déroulera à Montréal du 30 mai au 17 juin. Il s'agit des violonistes Erica Morini, Joseph Fuchs, Ivry Gitlis, Ida Haendel, Walter Prystawski, Karl Suske, Franco Gulli, Ricardo Odnoposoff, Boris Gutnikov et Max Rostal. Ce jury du Concours international de Montreal aura à choisir parmi 34 concurrents inscrits cette année les 9 lauréats qui partageront des prix d'une valeur totale de $22,000. Les 2 premières épreuves éliminatoires se tiendront à la salle Claude-Champagne les 30 et 31 mai, ainsi que les 1er, 4, 5 et 6 juin. Les épreuves finales auront lieu au théâtre Maisonneuve les 13, 14 et 15 juin. Le concert de gala se tiendra à la salle Wilfrid-Pelletier le mardi 17 juin. A cette occasion, l'OSM sera dirigé par Franz Paul Decker.









télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Les Contes de la Rive ■
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La légende de Bas de Cuir
12.00 D'Iberville
12.30 Les Coquelluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Sur un air de valse" (Français).
4.00 Bobino
4.30 Picotine
5.00 Le monde merveilleux de Disney
"Chandar, le léopard noir"
6.00 Le comportement animal
6.30 Actualités 24
7.30 Consommateurs avertis
8.00 Baseball:
"Montréal à Cincinnati"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Appellez-moi Lise
12.00 "Kriminal" (Policier, it-espagnol 1966)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les P'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 "Les vikings attaquent" (Aventures, franco-italien 1962).
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Sam Cade
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Le ranch à Willie
8.00 Les grandes productions:
"Tueuses en collant noir" (Drame policier, japonais 1966).
10.00 Si Québec m'était conté
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 "Baroud à la Jamaïque" (Comédie policière, hisp-it. 1968).
12.45 Le 10 vous informe
12.50 Fin des émissions

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Rythmes
19.30 C'est quoi ça?:
"On fait l'amour avec son corps"
20.30 Si on s'y mettait
21.00 Le monde d'aujourd'hui:
"Les Bochimans".

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
1.00 Dr Kildare
2.00 That girl
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and Friends
3.30 30 From Edmonton
4.00 Family Court
4.30 Forest rangers
5.00 Mr. Wizard
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Bon appétit!
7.30 Keith Hampshire's music machine
8.00 Montréal expos Baseball:
"Montréal à Cincinnati".
10.30 Canadian sports report
11.00 The National news
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Heritage highway
12.01 Ciné-six:
"Mannequin" (drame 1938) ■
1.40 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The community
10.00 Magistrate's court
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan:
"The movie murderer" (policier, américain 1969)
2.30 He Knows, she Knows
3.00 Another World
4.00 What's the good word
4.30 Pay Cards
5.00 Truth or Consequences
5.30 It's Your Move
6.00 Pulse
7.00 That's My Mama
7.30 Adam 12
8.00 McGowan and Co.
8.30 As it is
9.00 CTV Wednesday night movie:
"Joe Kidd" (western, américain 1972)
10.55 Heritage highway
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
12.00 The 12 Midnight movie:
"Requiem for a secret agent" (drame, italien 1966)

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Le dossier Odessa" 9.25 et "Le carnage" 7.40.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Carry on Dick" 1.15, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Towering Inferno" 6.20, 9.10.
AVENUE: 1224 ave. Green, Westmount 937-2747 "Murder on the Orient Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
BEAVER: 5117 ave. du Parc, 844-1932 "Split beaver girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et "Female chauvinists" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "L'évadé" 1.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le bordel" 1.45, 4.35, 7.25, 10.15 et "Je prends la chose du bon côté" 12.30, 3.20, 6.10, 9.00.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "747 en péril" 2.35, 6.05, 9.40 et "Duel" 1.00, 4.25, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Les murs ont des oreilles" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "La fête à Jules" 7.30, 9.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3818 Bélanger E. 722-0302 "Viol en première page" 7.30 et "La classe ouvrière va au paradis" 9.10.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "Le dossier Odessa" 9.25 et "Le carnage" 7.40.
CLAREMONT: 3038 Sherbrooke O. 486-7385 "The day of the locust" 1.00, 3.35, 6.10, 8.45.
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Chinatown" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2395 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" 8.00, (McLaren) "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30.
ELYSEE: 25 Milton 842-6043 (Salle Resnais) "Stavisky" 7.30, 9.30 et (Salle Eisenstein) "La femme de Jean" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Glissements progressifs du plaisir" 1.20, 3.20, 5.20, 9.20.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les bidasses s'en vont en guerre" et "Les aventures de Rabbi Jacob" dès 6.50.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Salty" 1.20, 3.10, 5.05, 7.00, 8.50.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Catone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les bidasses s'en vont en guerre" et "Les aventures de Rabbi Jacob" dès 6.50.
MERCIER: 4250 Ste-Catherine E. 255-6224 "Larry le dingue, Mary la garce" 8.00 et "Refroidi à 99%" 6.15, 9.45.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The Godfather 2" 1.10, 4.45, 8.25.
OUTREMONT: 1249 Bernard O. 277-4145 "La vie de famille" 7.00 et "Un homme qui dort" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Eiger sanction" 12.55, 3.50, 6.35, 9.20.
PAPINEAU: 5190 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Nous sommes tous en liberté provisoire" 1.20, 5.20, 9.20 et "Pas de grâce pour le manchot" 3.25, 7.25 (Salle no II): "Le fantôme de Cat dancing" 1.00, 5.00, 9.00 et "Trader Horne, l'aventurier" 3.05, 7.05.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Funny lady" 7.00, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Reincarnation of Peter Proud" 12.15, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "The Tassenger" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "Weekend girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00 et "Very friendly neighbours" 11.45, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI I: "La baie sanglante" 3.05, 6.25, 9.40 et "Le pays du sexe sauvage" 1.20, 4.35, 7.55.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Un amour comme le nôtre" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Tu seras un homme, mon fils" 1.40, 5.40, 9.45 et "Les feux de la chandeleur" 12.00, 4.00, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
VAN HORNE: 5150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Ten little indians" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Julia" 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "L'évadé" 7.30, 9.30.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Julia et les hommes" 6.25, 9.40 et "La dame rouge tua 7 fois" 7.50.
VERSAILLES: (Salle Bleue) 8265 Sherbrooke E. 352-4020 "Nous sommes tous en liberté provisoire" 2.15, 6.10, 9.50 et "Pas de grâce pour le manchot" 12.30, 4.25, 8.05.
VIDEOGRAPHE: 1694 St-Denis 842-9796 "La magra" (Documentaire sur la répression policière) 8h.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Larry le dingue, Mary la garce" 8.00 et "Refroidi à 99%" 6.15, 9.45.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "La charette fantôme" (de V. Sjostrom Suède 1920) 7h30 et "Le temps d'une chasse" (de F. Mankiewicz, Canada 1972) 9h30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349 "Kiku and Isamu" (de T. Imai Japon 1959) 8h.

sur scène

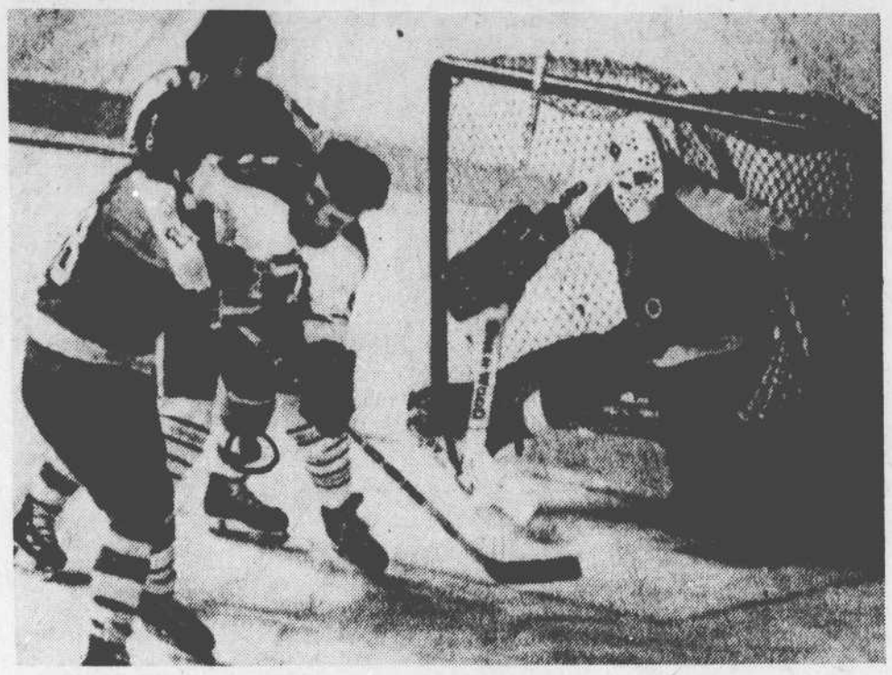
CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-4691 Petit show surprise de fin d'année du jeudi au dimanche 22h30.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier, 288-1229 (Salle I): "Riverlisp" de F. Ward - du mardi au sam: 20h30, dim. 20h, matinée, sam. 14h30. (Salle II): "People are living there" de A. Fugard. Du mardi au samedi: 20h dim: 19h, matinées: mercredi 13h. Sam: 14.00.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario E 844-6284. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury, 856-1964. Relâche pour l'été.
PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E 523-1131 relâche pour l'été.
PATRIOTE EN HAUT: Relâche.
LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène)' "Don't start without me" (de Joyce Rayburn). Mardi au vendredi: 20h30. Sam: 18h30 et 21h30, Relâche dim. et lundi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 Relâche pour l'été.
SALLE WILFRID PELLETIER: L'Opéra du Québec: "Tristan und Isolde" de R. Wagner 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Citrouille" de Jean Barbeau. Sem: 20h, Sam: 17.00 et 21.00, dim: 19h. Relâche lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Ave des Pins, 845-7277. Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

A 14 semaines du camp d'entraînement

Philadelphie remporte la coupe Stanley

BUFFALO (Le Devoir) — Les Flyers de Philadelphie ont remporté hier soir la coupe Stanley en vertu d'une victoire de 2-0 lors du 6e match qui les opposait aux Sabres de Buffalo pour l'obtention du trophée symbolisant la suprématie dans la Ligue nationale de hockey.

Ainsi se termine une longue, trop longue saison de hockey, comme l'a souligné Bernard Parent lors de la réception du trophée Conny Smithe, décerné au joueur jugé le plus utile à son équipe durant les séries post-saisonnières. Ainsi va Parent, ainsi vont les Flyers serions-nous portés à penser. Car pour Parent, c'était un 2e honneur de la sorte consécutif, et pour les Flyers une 2e coupe Stanley d'affilée. Soulignons que Philadelphie est devenu par le fait la première équipe américaine à gagner ce trophée deux saisons consécutives depuis que les Red Wings de Détroit ont accompli l'exploit voilà vingt ans.



Bernard Parent, le titulaire du trophée Conny Smythe décerné au meilleur joueur des séries éliminatoires, ne quitte pas la rondelle des yeux alors que Rick Dudley, des Sabres, bataille avec Ross Lonsberry (18) et Tom Bladon (3). Les Flyers ont gagné 2-0 pour remporter la coupe Stanley.

La rencontre d'hier fut indéniablement la plus excitante de la série et les deux équipes, jouissant d'une température moins caniculaire que les matchs précédents à Buffalo jetèrent dans la mêlée tout ce qu'il pouvait leur rester de détermination et de courage.

Les Sabres surtout, qui tentaient d'éviter l'élimination, ont dominé les deux premiers engagements mais, encore une fois, Parent a fait la différence, parant avec brio les 32 tirs des Sabres. Mais ceux-ci ont péché par inopportunisme. Au premier engagement notamment, les Sabres purent profiter de deux avantages numériques consécutifs mais l'imprécision de leurs lancers et de nombreux hors-jeux, de la "French Connection" entre autres, réduisirent leurs chances de compter d'autant.

Donc, après 40 minutes de jeu endiablé, le score était toujours 0-0 malgré les charges répétées du Buffalo. Le compte d'alors indiquait très bien l'allure du match. La défensive des Flyers, plus souple et plus efficace tout en étant moins spectaculaire que son escouade adverse, avait bien protégée son gardien en faisant dévier plusieurs lancers des Sabres, qui recouraient trop souvent au lancer-frappé, perdant ainsi cette fraction de seconde qui déjoue quelquefois n'importe quel gardien, si bon soit-il.

La troisième période venait tout juste de débuter lorsque Bob Kelly, bien servi par son agressivité, put contourner le filet de Roger Crosier et déjouer celui-ci d'un lancer du revers. Le défenseur Jim Schoenfeld était bien loin sur ce jeu, lui qui se devait de garder le devant du filet des Sabres.

Bill Clément profita d'une autre erreur d'un défenseur des Sabres, cette fois-ci Jerry "King Kong" Korab, lorsque celui-ci se rua sur le petit Orest Kindrachuck qui en profita pour diriger une belle passe à Clément. Le réserviste s'amena seul devant Crozier qu'il déjoua d'un lancer entre les jambières.

Maintenant que la saison est terminée, les deux équipes auront tout juste 14 semaines pour se reposer avant d'entreprendre une nouvelle saison.

Flyers 2, Sabres 0

1ère période

Aucun but.
Pun.: Korab B 2:29, Clement P 8:53, Dupont P 11:41, Van Impe P 14:19, Robert B 15:24, Schultz P 19:21.

2e période

Aucun but.
Pun.: Korab B 5:19, Harris P 7:39, Guevremont B 13:53.

3e période

1—PHILADELPHIE, Kelly (3e), Leach, Jim Watson 0:11
2—PHILADELPHIE, Clément (1er), Kindrachuch 17:13
Pun.: Martin B 1:11, Carrière B 3:25, Kindrachuck P 10:32.

Lancers par:

Philadelphie	6	12	13	—31
Buffalo	13	13	6	—32

Gardiens: Parent (P); Crosier (B).
A. — 15,863.

hockey

Ligue Nationale
(Finale, 4 de 7)

Dimanche, 18 mai
Philadelphie 2, Buffalo 1
Mardi
Buffalo 5, Philadelphie 4
Jeudi
Buffalo 4, Philadelphie 2
Dimanche, 25 mai
Philadelphie 5, Buffalo 1
Hier soir
Philadelphie 2, Buffalo 0

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Macleish, Pha	11	9	20
Lafleur, Mtl	12	7	19
Drouin, NYI	6	12	18
Parise, NYI	8	8	16
Mahovlich, Mtl	6	10	16
Clarke, Pha	4	12	16
Martin, Buf	7	8	15
Perreault, Buf	6	9	15
Barber, Pha	6	9	15

LIGUE NATIONALE
Série "K"

	pj	g	p	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	6	4	2	19	12	8
BUFFALO	6	2	4	12	19	4

baseball

Ligue Nationale

Lundi
Cincinnati 4-5, Montréal 3-4
New York 6, Los Angeles 3
Chicago 6, Atlanta 0
Pittsburgh 10, Houston 2
Philadelphie 1, San Francisco 0
San Diego 9, St-Louis 5
Hier soir
Los Angeles 10, New York 4
Atlanta 7, Chicago 2
San Francisco 1, Philadelphie 0
Pittsburgh 6, Houston 5
St-Louis 7, San Diego 1
Aujourd'hui
San Diego, Spillner (2-5) à St-Louis McGlothen (4-4), 14h30
Atlanta, Morton (5-4) à Chicago, Bonham (4-4), 14h30
San Francisco, Falcone (3-3) à Philadelphie, Carlton (2-5), 19h35
Houston, Roberts (3-4) à Pittsburgh, Brett (3-2), 20h
Los Angeles, Rau (5-3) à New York, Matlack (5-3), 20h
Montréal, Blair (2-5) à Cincinnati, Nolan (3-3), 20h

Ligue Américaine

Lundi
Chicago 4, Milwaukee 2
Cleveland 9, Californie 3
Oakland 6, Baltimore 5
Détroit 6, Minnesota 2
Kansas City 6, New York 5
Boston 7, Texas 5
Hier soir
Minnesota 6, Détroit 5
Kansas City 3, New York 0
Milwaukee 9, Chicago 8
Boston à Texas, remis
Cleveland à Californie, 23h
Baltimore à Oakland, 23h
Aujourd'hui
Minnesota, Hughes (5-1) à Détroit, Coleman (3-6), 21h
New York, May (3-2) à Kansas City, Briles (4-2), 21h
Chicago, Osteen (1-5) à Milwaukee, Broberg (6-4), 21h
Boston, Lee (6-4) à Texas, Jenkins (5-3), 21h
Cleveland, Raich (0-0) à Californie, Ryan (8-2), 23h
Baltimore, Torrez (5-2) à Oakland, Siebert (1-0), 23h

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	23	19	.548	—
PITTSBURGH	21	18	.538	½
NEW YORK	19	18	.514	1½
PHILADELPHIE	21	21	.500	2
ST-LOUIS	17	23	.425	5
MONTREAL	14	23	.378	6½

Section Ouest

LOS ANGELES	29	18	.617	—
CINCINNATI	26	20	.565	2½
SAN FRANCISCO	23	20	.535	4
SAN DIEGO	23	22	.511	5
ATLANTA	22	24	.478	6½
HOUSTON	18	30	.375	11½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	21	17	.553	—
MILWAUKEE	21	19	.525	½
DETROIT	18	20	.474	3
NEW YORK	18	23	.439	4½
CLEVELAND	16	23	.410	5½
BALTIMORE	16	24	.400	6

Section Ouest

OAKLAND	25	17	.595	—
KANSAS CITY	26	19	.578	½
MINNESOTA	21	18	.538	1½
TEXAS	22	20	.524	3
CALIFORNIE	22	22	.500	4
CHICAGO	19	23	.452	6

La Chine faible en athlétisme

PEKIN (d'après Reuter et AP) — La Chine n'est pas près de présenter un danger pour l'ordre international, tout au moins en ce qui concerne l'athlétisme.

Tel est le principal enseignement que l'on peut tirer de la première journée d'une rencontre amicale qui opposait hier les Etats-Unis à la Chine, à Pékin.

Mais bien que surpassés par la puissante équipe américaine, les Chinois ont fait la preuve que pour eux, l'important n'est pas de vaincre. Ils n'ont remporté qu'une seule des 17 épreuves de cette journée, et chaque triomphe américain a été accueilli avec un enthousiasme sincère par le public qui se pressait sur les tribunes du Stade du peuple.

La rencontre — la première entre les deux pays — est purement amicale et on ne compte même pas les points. La supériorité américaine n'en a pas moins été aveuglante. Les Chinois n'ont remporté que l'épreuve féminine du lancement du disque, et dans les courses leur prestation a été inférieure aux niveaux olympique.

Les Américains ont remporté avec une grande facilité toutes les courses, à partir de celle de 100 mètres, grâce à Donald Merrick, jusqu'aux 10,000m où Dick Buerkle a fait cavalier seul du début jusqu'à la fin.

Compte tenu des conditions déplorables — le stade était balayé par une pluie glaciale — et de l'absence d'opposition, la meilleure performance de la journée a été celle de Buerkle qui a réalisé les 10,000m en 28 minutes et 41.4 secondes.

Le meilleur Chinois a terminé à plus d'une minute derrière, mais n'en a pas moins battu le record national, ce qui démontre bien le gouffre qui sépare les deux pays.

La Chine participera à sa première rencontre officielle d'athlétisme, les 25 et 26 juin prochain à Rome, où elle affrontera l'Italie, la Roumanie et l'Espagne. Elle a également sollicité de devenir membre de la Fédération internationale des sports universitaires.

Hier, sur le plan des manifestations d'amitié, les Chinois ont démontré qu'ils étaient imbattables. Les deux équipes ont fait leur entrée sur le stade la main dans la main, et certaines concurrentes américaines arboraient dans leurs cheveux des rubans "Chine rouge" que leur avaient donné leurs rivales chinoises.

volleyball

La base québécoise pourra bénéficier de la présence de l'élite internationale

par André Tardif

Les champions du monde, tant masculins que féminins, la Pologne et le Japon respectivement, participeront cet été à la Compétition internationale de volleyball de Montréal, dans le cadre d'un programme préolympique où une vingtaine de disciplines retiendront l'attention à tour de rôle.

La présence des Polonais et des Japonaises parmi 12 des meilleures équipes au monde a été dévoilée, hier midi à la Place Dupuis, à l'occasion d'une imposante conférence de presse où l'équipe masculine du Canada donna une démonstration de son savoir-faire, et où plusieurs dirigeants du Comité organisateur des jeux Olympiques de Montréal (COJO), entre autres, étaient présents.

"Mais derrière tout cet éclat entourant notre élite, le sommet de la pyramide si vous voulez la base de celle-ci, de plus en plus imposante, n'en est pas pour autant négligée", déclare Charles Cardinal, directeur de la compétition au sein du Comité organisateur des deux tournois de ballon-volant.

"Je sais pertinemment bien que la Fédération québécoise a de fichus de bons projets pour régionaliser le volleyball, tant récréatif que compétitif. Et c'est même l'une de ses préoccupations majeures", ajoute-t-il en précisant que le haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, venait d'approuver un projet en ce sens qui permettra d'étendre davantage la base de la pyramide.

"On entend toujours parler des grosses manifestations, du genre de cette compétition internationale. Mais on entend malheureusement trop peu parler du travail qui se fait pour la masse, parce que c'est moins spectaculaire. Mais il s'y dépense beaucoup d'efforts, croyez-moi."

Déjà entraîneur de l'équipe nationale masculine et ex-directeur des services techniques à la Confédération des sports du Québec avant de passer au service du COJO, Cardinal a la responsabilité des tournois qui auront lieu, du 25 au 30 juin pour les femmes et du 5 au 10 juillet pour les hommes, au centre Paul-Sauvé, là même où auront lieu les préliminaires olympiques l'an prochain.

Outre le Japon et le Canada, bien entendu, trois autres équipes féminines sont également inscrites: la Corée du Sud, classée 3e au monde à la suite des championnats mondiaux de Mexico l'automne dernier (les Canadiennes causaient alors une surprise en s'y classant 11èmes sur 23), la Bulgarie et les Etats-Unis. Une autre équipe reste à déterminer pour compléter la demi-douzaine.

Côté masculin, les Polonais devront affronter les Tchécoslovaques, les Canadiens (20èmes sur 24 à Mexico) et les Américains. Deux autres équipes viendront s'ajouter sous peu.

Selon Jean-Pierre Tibi, directeur administratif de la fédération provinciale, celle-ci a tout à gagner en donnant son appui entier à la compétition.

"Il faut d'abord songer que toute la publicité entourant cette compétition contribuera sans doute à mieux faire connaître le volleyballl auprès de la population", dit-il.

"Il y a aussi le fait que nos athlètes, de même que nos arbitres et officiels, y gagneront sûrement à être exposés à du jeu de fort calibre. Tout comme au hockey où la présence de grandes vedettes est une motivation constante, les jeunes qui apprennent le volley-ball à l'école auront l'occasion de voir évoluer les meilleurs joueurs au monde. Et d'ailleurs, nous tentons actuellement de faciliter l'accès à la compétition au plus grand nombre possible de jeunes, bien que les prix d'entrée soient malgré tout raisonnables."

A titre de président du comité organisateur, Jean-Guy Ouellette, professeur au département d'éducation physique de l'Université de Montréal et vice-président de l'Association canadienne de volleyball, a esquissé quelques grandes lignes du financement de cette compétition.

"L'apport le plus important est sans doute celui du COJO qui, sous forme de services divers, absorbe une bonne partie des coûts. Le gouvernement fédéral, grâce à Sports Canada, versera plus de $30,000, pour l'hébergement des athlètes surtout. Quant à notre budget, il est d'environ $10,000."

Et Ouellette de préciser que les recettes de la compétition, s'il y en a, seront partagées également entre l'association nationale et la fédération québécoise de ballon-volant.

"Il y a sans doute possibilité de faire quelques cents avec ça. Nous avons même fait un calcul, et si le centre Paul-Sauvé était rempli par 4,500 amateurs à chaque rencontre, la recette pourrait atteindre $200,000. Mais nous n'en demandons pas tant".

Il explique aussi qu'il ne faut pas se scandaliser si le COJO dépense une somme assez importante en vue d'assurer le succès des différentes compétitions qui seront présentées cet été.

"Il ne faut pas se le cacher, le gros problème chez nous dans le sport amateur, c'est le manque de ressources humaines. Ces compétitions fournissent au COJO un excellent moyen de roder son personnel pour l'an prochain, des bénévoles en grande majorité. Ceci me semble un excellent investissement".

Esposito signe un contrat de 3 ans avec les Bruins

CAMBRIDGE, Mass. (AP) — Le joueur de centre Phil Esposito a renouvelé hier son contrat pour une durée de trois ans avec les Bruins de Boston. Agé de 33 ans, Esposito occupe le cinquième rang des compteurs de l'histoire de la Ligue nationale avec 527 buts en 12 saisons seulement. Il a de plus dominé le classement des pointeurs cinq fois au cours des sept dernières saisons.

D'autre part, les Bruins ont annoncé que l'ailier Terry O'Reilly avait également signé un contrat de trois ans avec l'équipe. Les deux joueurs devaient devenir agents à compter du 1er juin et ils ont tous deux reçu des offres intéressantes de l'Association mondiale. Esposito a admis que les Blazers de Calgary lui avaient offert deux fois plus d'argent que les Bruins mais qu'il n'avait jamais réellement attaché d'importance à ces propositions.

LES OILERS d'Edmonton, de l'Association mondiale de hockey, auraient fait une offre substantielle à Marcel Dionne, et le joueur-étoile des Red Wings de Détroit a dit hier qu'il étudiait sérieusement cette offre parce qu'il lui apparaissait de plus en plus probable qu'il n'aurait pas l'occasion de poursuivre sa carrière dans la Ligue nationale.

Alan Eagleson, le conseiller juridique de Dionne, a précisé, au cours d'une conférence de presse, que le prolifique joueur de centre aimerait bien demeurer dans la LNH mais qu'il éprouvait des difficultés à le faire depuis qu'il avait décidé de ne plus jouer à Détroit.

Eagleson a précisé que les Red Wings semblent vouloir à tout prix bloquer un échange avec une autre équipe de la LNH, en posant des conditions déraisonnables.

"Par exemple, a-t-il dit, on a exigé du Canadien de Montréal qu'il laisse partir Guy Lafleur et Larry Robinson en retour pour Dionne".

Sommaires de baseball

Ligue Nationale

Atlanta	000 001 240	—7 12 0
Chicago	000 001 001	—2 7 0

Niekro (4-4) et Correll; Reuschel (3-5), Knowles, 7e, Locker 8e, Dettore 9e et Mitterwald. CC: Chi—Reuschel 1er.

San Francisco	000 000 000	1—1 7 0
Philadelphie	000 000 000	0—0 5 5

Montefusco (3-2) et Hill; Underwood, Garber (4-3) 9e, Hoerner 10e et Boone.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

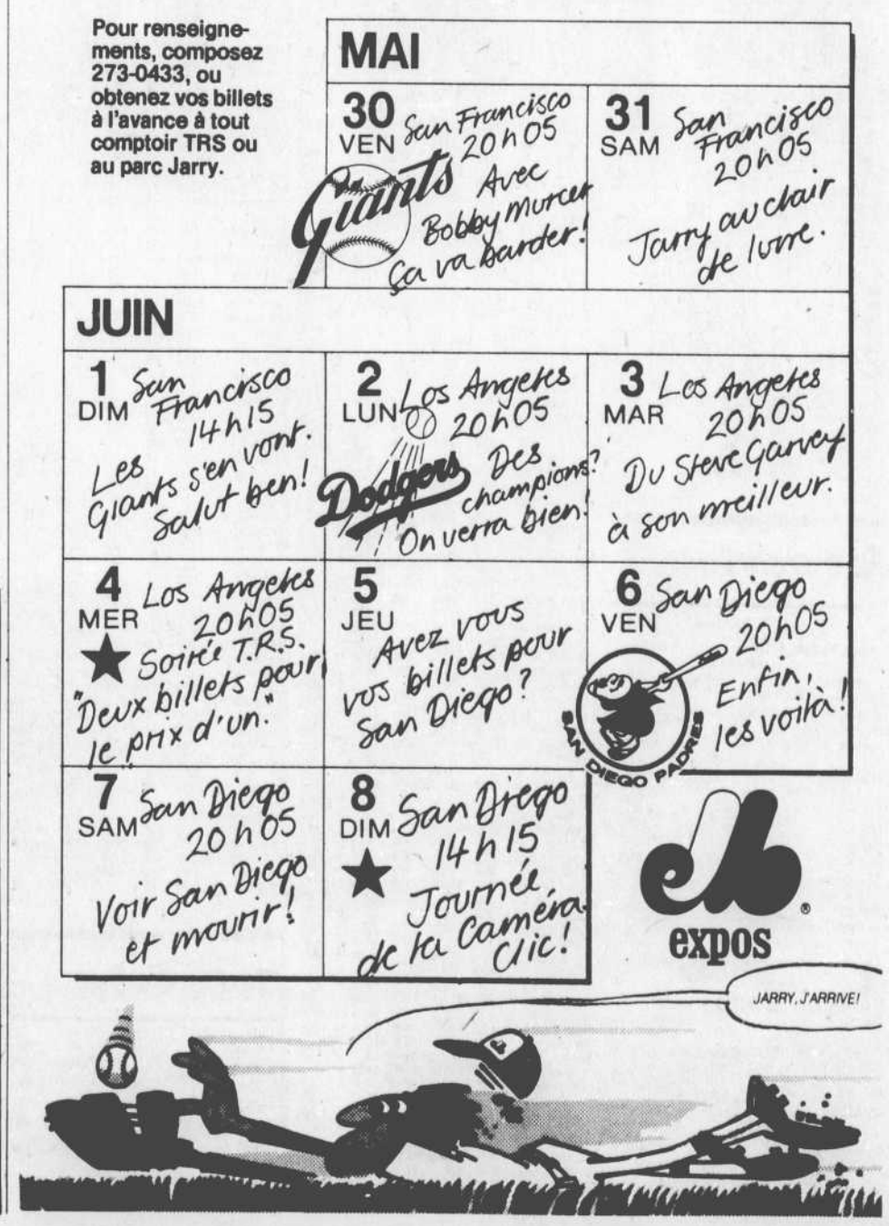
Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

Le tour de l'Ouest en 10 jours.
(Première étape: San Francisco.)

Pour renseignements, composez 273-0433, ou obtenez vos billets à l'avance à tout comptoir TRS ou au parc Jarry.



toronto

Légère hausse

La plupart des valeurs ont perdu un peu de terrain hier à la Bourse de Toronto, mais cette situation n'a pas empêché l'indice industriel de ce marché d'y clôturer la séance avec un gain minime. Au fait, l'indice industriel y monte de .12 et atteint 187.71.

Le virement se situe à 1.69 million d'actions d'une valeur totale de $17.3 millions, contre 1.26 millions d'actions d'une valeur totale de $9.89 millions la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 242 contre 194 alors que 232 valeurs demeuraient inchangées.

Dix des 16 parties constituantes de l'indice industriel progressent quatre régressent et les deux autres sont inchangées. Les produits chimiques, l'industrie alimentaire et les pipelines y sont les plus grands gagnants, alors que les manufactures et l'immeuble y sont les plus forts perdants.

La Banque de Nouvelle-Ecosse annonce qu'elle augmentera de quatre cents son dividende trimestriel et qu'elle le portera ainsi à 40 cents. Ce sera le 29 juillet. Sa cote a monté mardi de 3-4 et atteint $43 7-8.

Falconbridge Copper recule de 1-8 et tombe à $6. La compagnie rapporte une baisse considérable de son bénéfice net pour le premier trimestre. Crown Life Insurance monte de 3 et atteint $64, Northern Electric, de 1 3-4 et atteint $28 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby G	11300	290	284	290	+ 2
Abitibi	4640	$10¾	10⅛	10¼	
Acklands	2100	$14½	14⅜	14½	
Acres Ltd	5544	$9	8¾	8⅞	+ ⅛
Acres A pr	931	$35¼	35¼	35¼	+ ¼
Advocate	350	170	165	165	− 5
Afton Min	200	385	385	385	
Agnico E	2800	$6½	6¼	6⅜	
Agra Ind	800	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ¼
Akaitcho	1000	190	190	190	− 5
Albany	3100	34	34	34	+1½
Alt East G	5350	$7⅜	7¼	7⅜	− ⅛
Alta Gas A	4518	$12½	12¼	12⅜	− ⅛
Alcan	17878	$23⅝	23¼	23½	
Algo Cent	1091	14	13¾	14	+ ¼
Algoma St	3941	$26¾	26½	26⅝	+ ⅛
Algon	600	400	400	400	
All-Can B	500	225	225	225	+10
Alliance B	z50	465	465	465	
Alminex	325	$5¼	5¼	5¼	
Alum 4 pr	z30	$14⅛	14⅛	14⅛	
Alum 4½ p	125	$29	29	29	− ½
Am Bonza	900	220	220	220	
A Lard	12000	46	41	43	− 2
A Quasar P	1400	$13½	12½	13½	+ 1
Andres W	590	$8	7¾	8	+ ½
Ang CT 4½	z57	22	20¾	22	
Ang UD	22000	133	126	126	− 4
Aquitaine	100	$21½	21½	21½	+ ¼
Argus	515	$28	28	28	− ⅜
Args 250 p	z10	$26½	26½	26½	
Argus C pr	700	$13½	13	13	− ¾
Asamera	400	$10	9⅞	9⅞	− ¼
Asbestos	800	$18	17½	17½	+ ⅛
Ashland C	1900	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Asoc Porc	186	120	120	120	− 5
Atco A	450	$19⅜	19¼	19⅜	+ ½
Auric Res	3832	31	31	31	− 1
Autolec I	275	$5½	5½	5½	+ ¼
Ato Hard A	100	$11½	11½	11½	
Avoca M	2500	19	19	19	− 1
Bad Boy	100	355	355	355	− 5
Ballndery	1000	51	51	51	− 4
Banist	18765	$9¼	8⅜	9⅛	+ ⅜
Bankeno	2600	171	170	170	− 3
Bk Mtl	25524	$15¼	15⅛	15¼	
Bank N S	8386	$43⅞	43½	43⅞	+ ¼
B Cdn Nat	3800	$15⅛	14⅞	15	
Bar E A	100	$34	34	34	
Barex	5000	13	12	12	
Bartaco	300	190	190	190	+ 5
Bary Expl	1000	55	55	55	
Bathst p	z50	$11	11	11	
Bay Mills	300	$8⅜	8⅜	8⅜	
Bell Can	56484	$45	44⅝	44¾	
Bell A pr	z13	$45⅜	44⅜	44⅜	
Bell B pr	500	$44⅞	44⅝	44⅝	− ⅜
Bell C pr	950	$25¾	25	25	− 1
Bell D pr	2167	$48½	48⅛	48⅛	− ½
Beth Cop A	1015	$10⅜	10	10	− ¼
Black P A	550	310	310	310	+10
Block Bros	1110	310	300	300	−10
Bombrder	900	315	315	315	
Border C	1500	210	210	210	−10
Bovis Cor	312	115	115	115	
Bow Valy	3950	$15¾	15⅝	15⅝	− ⅛
BP Can	2009	$12¼	12⅛	12⅛	
Bralor Res	4900	205	201	202	+ 2
Bramalea	550	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Brmnda	21100	85	75	85	+ 8
Brascan A	5417	$12¾	12⅜	12¾	+ ⅛
Brenda M	1300	425	415	420	−15
Brdg Tnk p	100	$38	38	38	
BC Forest	400	$16	15¾	16	+ ¼
BC Sugar A	200	$22¾	22½	22¾	+ ¼
B Phone	300	$10¾	10¾	10¾	
BCPh 4.84	250	$13	13	13	+ ½
BCPh 5¾ p	z15	$57	57	57	
BCPh 6 pr	100	$60	60	60	
BCP 7.04 p	z30	$18	18	18	
Brunswk	3462	410	405	410	
Bulora Cor	1500	129	125	126	− 3
Burns Fds	233	$10½	10⅜	10½	+ ¼
Bushnell	100	$5½	5½	5½	− ⅛
Cad Frvw	1800	$12⅜	12⅜	12½	− ⅛
CAE A	200	$8⅞	8⅞	8⅞	− ⅛
Cal Pow	3180	$24⅜	24½	24½	− ⅛
Cal P 4½ p	z20	$45¾	45¾	45¾	
Cal P 10 p	18	$104	104	104	+1¼
Calvrt Dle	1800	145	140	145	+ 5
C Mine	25000	27	25½	27	+ 1
Cambridg	200	$21¼	21⅛	21¼	+ ¼
Camflo	8730	$14½	14	14⅛	− ⅜
C Chib A	200	$8⅞	8⅞	8⅞	− ⅛
Camp RL	320	$33	32½	32½	− ¾
Campau A	3425	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Campau 7p	200	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅜
Can Cem L	8816	$10¾	10⅝	10⅝	
C Geother	z48	45	45	45	
Can Malt A	500	$24	24	24	− ¼
C Nor West	1250	330	330	330	−15
C Pakrs C	300	$19⅜	19¼	19¼	− ¼
Can Perm	1465	$17½	17¼	17½	+ ⅛
CS Pete	5500	200	195	195	− 3
C Cablesy	400	$14⅜	14⅜	14⅜	
C Cable w	200	135	135	135	
Cdn Cel	1260	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
CC Man A	500	$22	22	22	− 1
C Ex Gas	6000	325	315	315	− 5
CG Invest	384	$20	19¾	19¾	− ¼
C Hidrogas	2000	145	145	145	
C Homestd	5950	480	470	480	− 5
C Hydr	1475	$5⅞	5⅞	5⅞	
C Imp Bank	4160	$25¾	25¼	25½	+ ¼
C Ind Gas	3609	$7¼	7⅛	7⅛	
CIL	150	$20⅞	20⅝	20⅞	+ ¼
C Int Pow	300	$13⅜	13⅜	13⅜	− ⅜
C Manoir	2300	395	385	395	− 5
C Malart	6000	22½	22½	22½	− 1
C Marconi	300	355	350	355	
C Merrill	200	275	275	275	−15
C Ocdental	3550	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅜
CP Inve	2829	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅛
CP Inve pr	420	$33⅜	33⅜	33⅜	
CP Ltd	13965	$15¼	15⅛	15⅛	
CPL A p	200	$9	9	9	+ ¼
C Reserve	600	250	245	245	−25
Cdn Sup O	300	$37	37	37	− ¼
Cdn Tire	z110	$47	46¾	46¾	
Cdn Tire A	7769	$50¼	49¼	49¾	+ ¼
C Utilities	100	$8⅝	8⅝	8⅝	− ¼
C Util 5 pr	100	$46	46	46	− 3
C Util $1.25	100	$17½	17½	17½	− ¼
C Util 10¼ p	950	$26⅜	26⅛	26¼	+ ¼
C Util w	6200	210	210	210	+ 5
C Vickers	z58	$15½	15½	15½	
Canron	700	$18¼	18	18	− ¼
Canron pr	120	$87½	87½	87½	−6½
Capit Div	z10	32	32	32	
Cara	100	375	375	375	− 5
Carl OK	8885	248	241	246	− 2
Carl OK B p	125	$21	21	21	− 1
Carma D	z50	$8⅜	8⅜	8⅜	
Cassiar	950	445	435	435	+ 5
CC Yachts	800	260	260	260	
Celanese	881	430	425	425	
Ctl Fund rt	9800	21	20	20	
Cent Pat	1000	90	90	90	− 3
CFCN	525	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Chestrvile	1000	9	9	9	+ ½
Chib M	1000	41	41	41	− 2
Chieftan D	1400	$8⅛	8	8	
Chimo	z300	95	95	95	
Chrysler	1423	$11½	11¼	11¼	
CHUM B	950	$7	6¾	6¾	− ¼
Coch Will	2450	120	115	115	−10
Cokfield	1000	380	380	380	+ 5
Coldstrm	667	70	70	70	−15
Comb Met	1000	7	7	7	
Cominco	2265	$31½	31¼	31½	
Com Cap	1000	230	225	230	
C Holiday I	2450	320	315	315	−10
CHIns A p	100	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
Compro	z10	315	315	315	
Computel	100	$5	5	5	
Comtech	550	355	355	355	+ 5
Coniagas	1400	110	106	106	− 4
Con Bath	2503	$24¾	24⅜	24⅜	+ ⅛
Con Bath p	z6	$16¼	16¼	16¼	
Con Bldg	4100	294	290	290	+ 1
Con Fardy	3400	133	129	130	
C Durham	2500	57	57	57	+ 2
C Morisn	700	127	125	125	− 2
Cons Prof	1000	41	41	41	− 3
C Rambler	3500	150	145	150	+ 5
C Rexspar	5000	34	32	32	− 2
Con Distrb	850	395	385	390	− 5
Cons Gas	3575	$14	13⅞	13⅞	+ ⅛
Con Gas B	z10	$59	59	59	
Con Gas D	100	$21¾	21¾	21¾	
Con Glass	284	$12¼	12¼	12¼	− ⅜
Corby vt	z68	$16½	16½	16½	
Corby B	z6	$15⅜	15⅜	15⅜	
Cornat Ind	402	485	480	480	−10
Cr Food A	z50	$24½	24½	24½	
Coseka R	4600	284	270	270	−10
Costain R	200	$9	9	9	
Craigmt	600	425	420	425	+ 5
Crain R L	176	$11¼	11¼	11¼	− ⅛
Crestbrk	200	330	330	330	−10
Cstland	2000	15	15	15	+1½
Crwn Life	2912	$64	64	64	+ 2
C Zelrba A	750	$15⅛	15	15⅛	− ⅜
Crush Intl	3375	$8⅛	8	8	− ⅛
Cuvier M	5800	115	111	111	
Cyprus	2950	$8¾	8½	8½	− ¼
Dale R pr	z60	$6½	6½	6½	
Daon Dev	100	$8¾	8¾	8¾	
D Aragon	3000	19	18½	19	
Decca R	2000	400	375	375	−15
D Eldona	2500	29	28	29	+ 2
Denison	765	$48½	48¼	48½	+ ½
Dicknsn	5200	$9	8¾	9	− ¼
Doman I	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Dome	1100	$53⅜	52½	52⅜	− ⅜
Dome Pete	4317	$27⅜	26½	26¾	− ⅜
Dofasco A	6450	$25¼	24⅞	25¼	+ ¼
Dom Store	5315	$16¾	16½	16½	− ⅜
Domtar	4750	$23	22⅜	23	+ ⅛
Domtar p	z10	$10¾	10¾	10¾	
Dr Mc C A	100	$13½	13½	13½	+ ⅜
Dunde Pal	3000	32	30	30	
Du Pont	520	$22⅜	22½	22¾	+ ½
Dylex A	200	$7⅞	7¾	7¾	
Estn Can S	2250	$11¾	11¾	11⅜	− ⅛
East Mal	1700	400	395	395	−15
Econ Inv	467	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅜
Ego Mines	1500	63	63	63	− 2
-L Fin	500	475	475	475	+10
Emco w	z50	220	220	220	
Exquisite	100	110	110	110	− 1
Fairview	z22	$12¾	12¾	12¾	
Falcon C	6522	$6¼	5⅞	6	− ⅛
Falcon	1696	$37¾	36¼	37½	+1½
Farm Mer	2000	$5¼	5¼	5¼	
Fed Ind A	300	400	390	400	+10
Fields S	300	$11⅜	11⅜	11⅜	− ¼
Finning T	200	$9	9	9	
Foodcrp L	5200	160	150	160	+ 5
Foodex S	300	250	250	250	+15
F Seasons	100	355	355	355	−15
F Season w	200	135	135	135	− 5
Francana	1000	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
Gaz Metr	1000	$6½	6½	6½	− ¼
Gen Distrb	1100	$7⅜	7½	7½	− ¼
GMC	1572	$46½	46	46	+ ⅛
Genstar L	6510	$19⅜	19¼	19¼	
Gnstar L w	388	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Gt Masct	1200	65	65	65	
Gibraltar	2300	495	490	490	− 5
Glendale	4700	132	121	121	−14
Goldund M	580	40	40	40	+ 5
Goldray	1400	28	26½	26½	− ½
G00dyear p	z38	$33½	33½	33½	
G Mckay A	190	$5	5	5	
Gozlan	100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Granduc	1000	105	103	103	− 2
Granisle	200	$12½	12½	12½	+ ¼
Gt Oil Sds	971	$6¾	6¼	6¼	− ¾
GL Nickl	5000	45	45	45	−10
GL Paper	1275	$21¼	20¾	20¾	− ⅜
GL Pap w	700	475	460	475	+25
GNGas A p	z10	$15½	15½	15½	
GWest S	15215	$7⅛	7	7	
G Wst wt	2400	225	210	215	
Grey G	z50	290	290	290	
Greyhnd	640	$16¼	16¼	16¼	
Guar Trst	1082	$5⅝	5⅜	5⅝	+ ¼
Guard Cap	z10	290	290	290	
Gulf Can	6483	$32½	32	32⅜	− ⅛
Gulfstrem	z307	20	20	20	
Halifax D	300	205	200	205	− 5
Hambro C	300	170	170	170	− 5
H Group	1000	440	440	440	
Ham Tr	340	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Hardee	4000	96	96	96	+ 1
Harlequin	300	$22	21½	21½	− ½
Harris J S	400	460	455	455	−10
Hawker S	1285	$5½	5¼	5½	+ ¼
Holinger A	675	$29	28⅜	28⅜	− ⅜
Homco A	200	200	200	200	
Home A	2500	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ¼
Houston O	6800	143	140	143	− 2
Hud Bay A	1438	$19	18¾	18¾	− ⅛
H Bay Co	3259	$17⅛	17	17	
HB Oil Gas	681	$30¼	30	30¼	
HB Oil G pr	100	$35½	35½	35½	+ ½
Huron Eri	2100	$23	22¾	23	+ ¼
Husky Oil	2565	$18⅞	18¾	18⅞	− ⅛
Husky E w	770	$6⅜	6¼	6⅜	
Hydra Ex	z100	47	47	47	
IAC	1265	$18¼	18	18⅛	− ¼
Imasco A	740	$30¼	30	30	− ¼
Imp Life	120	$63	63	63	− 2
IOil A	11382	$29	28½	28⅞	
Indal Can	250	$11½	11¼	11¼	− ¼
Indusmin	100	$6½	6½	6½	
Inland Gas	450	$9¼	9⅛	9¼	
Inter-City	1000	490	490	490	
Inter C B w	300	285	285	285	− 5
Intrmetco	2600	$6	5¾	5¾	
IBM	281	$222¾	220	220	− 1
IMC	255	$45½	44⅞	45½	+1⅛
Int Mogul	1223	214	200	214	− 1
I Mogul A	500	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Inco A	19217	$28¾	28⅜	28⅜	
Inco B	1250	$28⅜	28½	28½	
Int Obaska	5000	12	12	12	+ ½
Interpool	2310	$16½	16⅜	16⅜	+ ¼
Intpr Pipe	3560	$13	12⅞	13	+ ⅛
Int Pipe w	1345	131	127	127	− 3
Ipsco	550	$17	16¾	17	− ⅛
Inv Group	520	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Inv Grp A	1350	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Iron Bay T	250	$5	5	5	− ¼
Irwin T A	200	250	250	250	−15
Island Tel	200	$7½	7½	7½	+ ¼
Iso	1400	92	90	92	+ 6
IU Intl	4674	$13¾	13⅜	13⅜	− ¼
Ivaco A	4125	$10⅜	10	10	− ¼
IWC Com	1500	125	120	120	−10
Jannock	2130	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Jannock D	700	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Jannock A	113	$12¼	12¼	12¼	− ⅛
Jannock B	100	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
Joliet	3000	22½	22½	22½	
Jorex Ltd	3500	21	21	21	
Kaiser Re	7250	$9½	9⅛	9¼	− ¼
Kaiser w	2010	$6½	6⅜	6⅜	
Kam Kotia	2000	68	68	68	+ 2
Kaps Tran	400	270	265	270	
Keeprite B	300	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅜
Kelly D A	530	$6	6	6	
Kenting	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅞
Kerr A A	1100	$12⅞	12¾	12¾	− ⅛
Kilembe	500	50	50	50	+25
Koffler	350	320	320	320	
Koffler w	3000	20	18	18	− 1
K-Tel Intl	200	305	305	305	+ 5
Labatt A	2022	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Lacanex	1720	112	110	110	−10
Lacanex w	6000	1	1	1	− ½
Laidlaw A	120	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
L Head	10000	10	9	9	+ ½
LOnt Cem	500	340	335	340	+ 5
La Luz	700	$7⅜	7½	7½	− ½
Laurasia	1075	54	53	53	− ¼
Lau Fin	100	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Lau F 1.25	200	$13¾	13¾	13¾	
Lau Fin	6000	155	150	150	
LL Lac	500	160	160	160	
Lob Co A	160	$5⅝	5⅜	5⅜	
Lob Co pr	165	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
Lob Ltd Ap	z3	$14⅜	14⅜	14⅜	
Lochiel	5200	105	101	101	− 1
Loeb M	310	280	275	275	− 5
Lost River	5100	355	345	345	− 5
Lytton M	500	125	125	125	
M Cable	450	$8½	8½	8½	− ¼
MB Ltd	6725	$24	23¾	23¾	− ⅛
Madeline	200	250	250	250	− 5
Madsen	1000	60	60	60	− 2
Magna Int	200	$8⅜	8⅜	8⅜	− ⅛
Magnason	300	150	150	150	− 5
Magnetcs	z100	26	26	26	
Maislin I	400	390	390	390	−10
Majst Wil	2200	335	330	330	
Major H D	2325	400	380	400	+20
Man Bar	7500	96	94	95	− 3
M Lf Gard	300	$21	21	21	
M Lf Mills	400	$25¼	25	25	
Maritime	1074	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Martin	500	29	29	29	
Mass Fer	5250	$17½	17¼	17¼	− ⅛
Mas F 2.50	2930	$26⅜	26	26	− ¼
Matchan	1500	13	12	12	
Mattgmi	850	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
Mc Adam	5500	43	41	41	− 2
Mc Intyre	2400	$48	47½	48	+ ¾
McLaghin	110	$10¼	10¼	10¼	
MDS Helth	100	225	225	225	+10
Melchers	500	400	390	400	+25
Melton R E	800	305	300	300	
Melton A w	500	110	110	110	−25
Mentor	500	220	215	215	− 5
MEPC p	270	$16¼	16¼	16¼	
MEPC w	800	182	182	182	− 3
Mercan	17550	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ¼
Merland E	1300	204	204	204	− 1
Meta U	10000	11½	10½	10½	− 1
Met Stors p	z50	$13½	13½	13½	
MICC	2500	$10¾	10	10	− ½
Microsyst	437	380	375	380	+20
Micrsys w	200	155	155	155	
Mindamr	4600	23	21	23	+ 2
Mindustri	1025	$5	470	470	−30
Moffat A	200	$7	6½	7	+ ¼
Molson A	383	$18¾	18¾	18¾	
Mon Inv	1050	$7	7	7	
Mon Life	z25	$25½	25½	25½	
Monenco	100	$11⅞	11⅞	11⅞	
Moore	3625	$49⅛	48¼	48½	
Mt Wright	844	22	22	22	− 1
MTS Inter	1000	45	45	45	
Multi-Mi	9000	45	45	45	
Multi Acc	123	295	295	295	− 4
Murphy	100	$5	5	5	− ⅛
Mymar M	722	80	80	80	
NaChrs I	7115	$9¼	9	9⅛	
Nat Groc p	150	$22¾	22¾	22¾	
Nat Hees Ent	400	145	135	145	+20
Nat pete	2000	37½	37½	37½	− ½
Nat Sea A	150	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Nat Trust	200	$17	17	17	
N B Cook	1400	80	80	80	−15
NBU M	11580	233	230	230	
Neonex	1600	143	142	142	− 3
New Ath	5500	17	16	16	− 1
NB Tel	188	$13½	13½	13½	
New Cal	2500	13	13	13	− ½
N Dimens	500	24½	24½	24½	− ½
N Kelore	500	25	25	25	
TSE A8		vsvryritryr		18	
Newnor	5000	8	8	8	− 1
NPro D	11500	28	27	28	
N Que Ragl	550	241	241	241	+ 6
N Senator	1300	13	13	13	
Nfld LP	100	$11¼	11¼	11¼	
Noble M	1000	38	38	38	
Nor Acme	1000	12	12	12	− ½
Noranda A	6779	$38	37¾	37¾	
Norlex	3000	21	20	21	
NC Oils	3900	445	440	445	+ 5
Nor Ctl G	5210	$11⅜	11⅛	11⅜	− ⅛
Nor Ctl B p	400	$19½	19	19	− ¼
Nor Ct 150 p	250	$19¾	19¾	19¾	− ⅛
Nor Ctl w	350	165	155	155	−15
Nor Elect	5641	$28⅜	27	28¼	+1¾
NE B w	66885	$7½	6⅝	7¼	+ ¾
Northgat	3150	425	425	425	− 5
NBeauc	500	30	30	30	+ 5
Nowsco W	7900	$13	11⅞	12½	+ ¾
NRD Min	z200	23	23	23	
NSI Mark	700	85	85	85	− 9
Nudiama	500	61	61	61	− 6
Nufort Res	2000	16	16	16	
Numac	1450	$10½	10⅜	10⅜	
Nu-Wst A	2862	$9	8¾	9	+ ¼
OPI Ltd	1000	195	185	185	−14
Oakwood P	4600	83	82	82	+ 1
Obrien	2300	79	77	79	+ 2
Ocdentl Pt	800	$16⅞	16¾	16¾	+ ½
Ocelot Ind	100	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Okanagan	100	$5¾	5¾	5¾	
Orchan	200	255	255	255	+ 4
Orlndo	14000	$10¾	10¾	10¾	
Oshawa A	559	$5⅞	5¾	5⅞	
Oshawa w	z29	21	21	21	
Pac Coper	1700	63	63	63	
Pac Pete	3370	$22⅞	22½	22½	− ⅜
Paloma P	200	124	124	124	+ 4
Pamour	4550	$8	7¾	7⅞	− ⅛
Pancana I	z200	72	72	72	
PanCdn P	800	$13⅜	13⅜	13½	
Pan Centr	5700	136	130	133	− 4
Pan Ocean	5946	$12¼	11⅜	11¾	− ¼
Patino N V	700	$14½	13¾	14	− ¼
Paulin A	200	290	290	290	− 5
Pe Ben O	2350	305	300	300	−15
Pembin A	700	225	225	225	
Pembin B	500	250	250	250	
P Dept S	300	$7¾	7¾	7¾	− ⅛
Petrofina	329	$21¼	21¼	21¼	+ ⅛
Petrol	600	130	127	130	+ 3
Peyto Oils	3500	390	380	380	−15
Phillips Cb	900	$11	11	11	
Photo Eng	100	$24	24	24	+ ¼
Pick Crow	z4	26	26	26	
Pine Point	3015	$32⅜	32	32⅛	
Pitt Eng C	700	$6⅞	6⅜	6⅜	− ⅛
Place G	7520	30	28	30	+1½
Placer	440	$19	18⅞	19	+ ¼
Pominex	500	56	56	56	+ 2
Pow Corp	1525	$9	8⅞	9	
Pow C 5 pr	z25	$8⅜	8⅜	8⅜	
Prado Exp	100	140	140	140	
Preston	840	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Price Co	1187	$14¾	14⅜	14¾	
Prov B Can	1200	$13¾	13¾	13¾	
Pure Sil	14700	280	271	275	+ 4
QCI Ind A	500	225	220	220	− 5
Que Man	2500	19	19	19	−

Campeau transformera l'Ile Bizard en une vaste cité-loisirs

par Jacques Forget

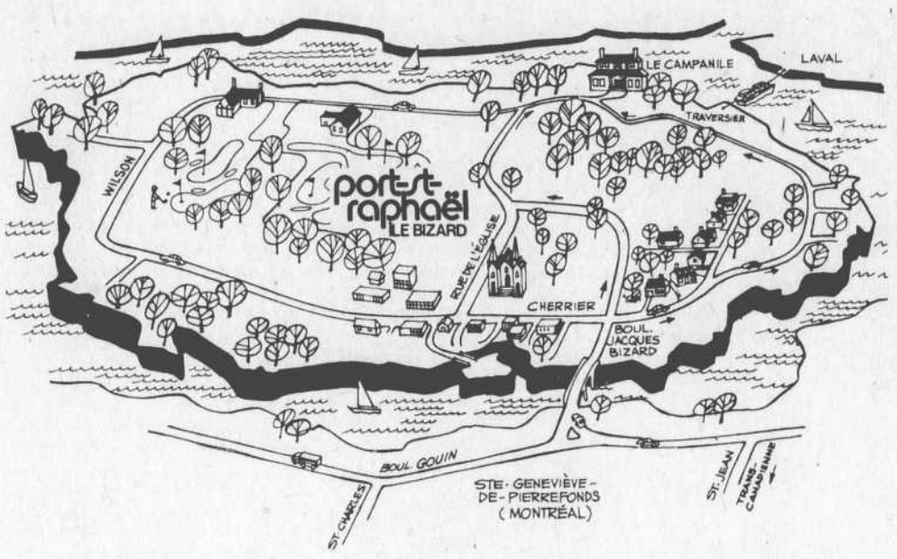
Le projet de Campeau Corporation à l'Ile Bizard deviendra réalité d'ici quelques mois. Port St-Raphaël, complexe immobilier de $700 millions, échelonné sur une vingtaine d'années, qui transformera l'Ile Bizard d'un lieu champêtre en un vaste domaine de type cité-jardin, a été officiellement lancé hier par l'état-major de la société immobilière outaouaise, M. Robert Campeau en tête.

Dès juillet, les premières 150 maisons du complexe qui comptera 15,000 unités de logement complété, auront été mises en chantier. Campeau Corporation dépensera $20 millions à l'occasion de la première année de construction de Port St-Raphael, érigeant 400 habitations.

C'est depuis le printemps de 1973 que Campeau Corporation préparait son projet de l'Ile Bizard. Avec une rapidité surprenante, une étude de marché, puis une étude multidisciplinaire des possibilités d'aménagement, précédaient l'acquisition de tout près de 2,500 acres de terrain, soit 60% du territoire propre à l'aménagement sur l'île.

Il y a quelques mois, unanimement, l'administration du maire Bernard Patry de la petite municipalité St-Raphaël de l'île Bizard proclamaient un nouveau zonage qui permet à Campeau Corporation la construction progressive des habitations unifamiliales, des maisons en bande et des tours à appartements qui feront de Port St-Raphaël une réalité.

Dès la fin mai, le constructeur pourra présenter ses six premières maisons modèles, dont le prix variera entre $40,000 et $55,000.



La Corporation Campeau veut, en fait, créer une localité pouvant offrir à la famille canadienne un décor enrichissant. "Nous l'avons prouvé à Kanata", a expliqué M. Roland Campeau, président de la compagnie. "Kanata, près d'Ottawa, est une réalisation typique de l'entreprise. Il y a cinq ans, c'était une région inhabitée et peu prometteuse. Aujourd'hui, c'est une magnifique ville-jardin!"

"C'est ce que nous nous proposons de faire de Port St-Raphael, à l'île Bizard. Port St-Raphael sera la première ville entièrement planifiée au Québec. Alors que la population de l'île n'est actuellement que de 3,500 âmes, nous nous proposons d'en faire une cité-loisirs de 100,000 résidents, d'ici les trente prochaines années.

"Nous voulons en faire une localité où le respect de l'environnement cessera d'être une bonne cause pour devenir une réalité bien concrète. Port St-Raphael constituera une innovation remarquable en fait de mode de vie. On y trouvera de grands boisés, des installations récréatives à la portée de tous, des promenades verdoyantes, des pistes de ski de fond, des pistes pour bicyclettes, des ports de plaisance, des terrains de golf, des installations pour le baseball, le tennis, le hockey et le curling, le tout, à 30 minutes de Montréal."

Baignée par la rivière des Prairies au sud et le Lac des Deux-Montagnes au nord, l'île Bizard se verra progressivement dotée de sept nouveaux quartiers. Si l'actuel village de St-Raphael demeurera le centre historique et culturel de l'île, un centre-ville groupant les principales tours à appartements du complexe Port St-Raphael sera érige, au centre-est de l'île, le long de la route panoramique 440.

Cette artère permettra de relier l'île au réseau routier métropolitain, à la Transcanadienne (la 40) et à la nouvelle route Mirabel-Montréal (la 13). Un pont, prochainement construit, reliera l'île Bizard à Laval-ouest, permettant le prolongement de tout ce système routier.

Selon le plan directeur du complexe, 40% du stock final de logements seront des maisons unifamiliales, 25% des maisons en rangée, 20% des appartements-jardins et 15% des tours à appartements.

Le zonage fait en sorte que seulement des industries légères pourront s'établir dans le mini-parc industriel. Campeau Corporation prévoit que 10,000 emplois permanents seront créés par suite de la réalisation de Port St-Raphael.

La municipalité investira de $5 à $6 millions pour compléter ses services d'infrastructures qui viendront desservir les habitations érigées dès la première année, à proximité du village actuel.

Le futur centre-ville de Port St-Raphael aura son centre commercial régional, son centre civique et ses immeubles à bureaux. Le village actuel de St-Raphael, groupé autour du double clocher de l'église en pierres des champs, conservera sa vocation historique et culturelle.

Quatre centres communautaires, dispersés dans les sept quartiers de l'île, pourvoiront aux besoins recréatifs des Raphaelois. Les installations portuaires comprendront une marina à la Pointe Monk, un port de plaisance à la Pointe-des-Carrières et un débarcadère à la Pointe Théorêt.

Les résidents de l'île pourront se délier bras et jambes sur les trois terrains de golf de l'île: les actuels Elm Ridge et Royal Montreal, de même que le terrain de golf public à être construit.

En tout, dix-sept écoles élémentaires, reliées aux habitations par les sentiers piétons pour assurer la sécurité des enfants, et trois écoles polyvalentes, assureront l'infrastructure scolaire nécessaire.

La division du territoire en sept quartiers qui prendront l'allure de petits villages permettront aux Raphaellois une vie communautaire tranquille mais intense. Chaque quartier fournira les services essentiels et comptera deux ou trois écoles élementaires. De petits parcs reliés entre eux par des sentiers de piétons agrementeront la vie de quartier.



400 unités de logement seront mises en chantier à Port-St-Raphaël au cours de la première année du programme d'aménagement de cette cité-loisirs en devenir à l'Ile Bizard. Les premières six maisons modèles ouvriront leurs portes le samedi, 31 mai 1975.

Le gisement du Cerro Colorado

Après Javelin, Noranda négocie avec Panama

Commentant une nouvelle publiée hier par l'Associated Press, M. Alfred Powis, président directeur-général du groupe Noranda a confirmé au Devoir que son organisation était toujours intéressée dans la mise en production du fabuleux gisement de cuivre Cerro Colorado de Panama.

On se souviendra que Noranda faisait partie du consortium mis sur pied par la Canadian Javelin de Montréal, qui s'est vu refuse par le gouvernement panaméen la mise en production du gisement dont les réserves sont estimées à 4 milliards de tonnes de cuivre à une teneur de 0.53%.

Le consortium mis sur pied par la Canadian Javelin groupait Defirse Kyfocas d'Angleterre, le plus gros consommateur de cuivre au monde, le consortium C. Itoh du Japon, la cinquième plus importante entreprise japonaise qui contrôle plusieurs compagnies minières dont la Mitsubishi, et la NORANDA.

Le projet proposé par l'entreprise du financier John Doyle entrevoyait la mise en production du gisement, la construction de deux concentrateurs et d'une raffinerie adjacents. au coût de $700 millions. Canadian Javelin avait organisé un financement mondial pour faire du projet une réalité.

Selon M. Powis, dans le projet actuellement discuté avec le gouvernement de Panama, le financement serait assuré par l'Etat, alors que NORANDA n'aurait que la gestion de l'entreprise.

Trois autres minières multinationales sont en pourparlers avec le gouvernement du général Torrijes: l'Union Minière de Belgique, le groupe anglo-sud-africain Selection Trust et la Texasgulf, filiale de la Corporation de développement du Canada.

La nouvelle de négociations entre Noranda et le gouvernement de Panama semble démentir des informations que Le Devoir tenait de source généralement bien informée, à l'effet qu'un conssortium minier dirigé par des compagnies américaines avait été mis sur pied pour négocier avec Panama un accord de mise en production du Cerro Colorado.

Des rumeurs sérieuses voulaient en effet que les négociations entre Panama et Canadian Javelin aient achoppé à cause d'une intervention bien calculée d'une très importante banque américaine qui constitue de fait l'institution bancaire la plus active au Panama.

A l'initiative de cette banque, convaincue de la très grande valeur du projet Cerro Colorado, un consortium rassemblant deux très importantes cuprifères américaines, une entreprise minière sud-africaine et le groupe minier japonais membre du consortium de la Javelin, aurait été créé et des négociations déjà entreprises, avec le gouvernement panaméen.

L'intérêt de Noranda, Selection Trust et l'Union Minier au fabuleux gisement du Cerro Colorado n'invalide pas cette hypothèse, mais assure certainement d'une compétition internationale des grands producteurs de cuivre et de métaux de base qui cherchent manifestement à être impliqués dans la mise en production du gisement andin.

La volonté du gouvernement de Panama d'assurer le financement du projet, calculé à $700 millions par la Javelin, rend toutefois sceptique. A moins que les pétro-dollars vénézuéliens ne soient généreusement tendus par ce pays voisin...

Le "trust" de Sidney Rosen mis en faillite

Fledon Ltd., une entreprise de gestion obligataire de Toronto liée au Milton Group, vient de se voir accordée par la Cour suprême des Bahamas la nomination d'un syndic à la faillite de la Corporate Bank and Trust de Freeport.

Cette dernière institution bancaire avait pour principal actionnaire et président, le promoteur torontois Sydney Rosen. M. Rosen gérait aussi les activités de Flendon par sa société de gestion et de services comptables, Valutrend Management Services.

La Commission des valeurs mobilières du Québec avait démantelé en début avril l'empire du promoteur Sydney Rosen, en interdisant les transactions sur 55 compagnies, dont 50 compagnies minières d'exploration, et en divulguant un vaste système de fraude et de manipulation boursière dans lequel Sydney Rosen se trouvait en perpétuel conflit d'intérêt.

Par l'intermédiaire de Valutrend Management Services de Toronto. Sydney Rosen et ses quelques partenaires géraient les quelque $7 millions des trésors de ces compagnies, investis aussitôt dans Corporate Bank and Trust des Bahamas, institution bancaire qu'il contrôlait.

Or, selon les dires de la CVMQ, la Corporate Bank and Trust serait dans l'impossibilité d'honorer les dépôts à terme de $7 millions, dûs aux 55 entreprises impliquées. Ces montants auraient été détournés à d'autres fins.

Parallèlement à la nomination du syndic de faillite, la firme Post, Marwick & Mitchell, la Corporate Bank and Trust s'est vue révoquée sa licence d'opération bancaire par les autorités bahaméennes.

Flendon a aussi institué une action civile pour et contre Valutrend Management Services à l'occasion du contrat de gestion intervenu entre les deux compagnies en 1972.

La société Fendon a aussi demandé la liquidation de la Corporate Bank and Trust, vu le défaut de celle-ci de rembourser un dépôt de $438,000.

La Banque Unité améliore ses résultats financiers

La Banque Unité du Canada rapporte une perte semestrielle de $48,150 pour les six mois terminés le 30 avril dernier, contre une perte de $325,291 pour la même période, l'an dernier.

Toutefois, dès le deuxième trimestre, la banque affichait un profit de $21,634 contre une perte de $69,784 pour la même période en 1974.

Les revenus semestriels de la banque ont toutefois diminué quelque peu, passant à $8,236,752, contre $8,284,902 en 1974. Les actifs se sont accrus de 19%, passant à $151,735,265. La banque attribue cette augmentation des profits à la tendance vers la stabilisation des taux d'intérêts au Canada.

Chute de la valeur des actions canadiennes transigées à New York

NEW YORK (PC) — La valeur totale des actions canadiennes qui ont été transigées l'an dernier à la Bourse Américaine a été de $5.2 milliards de moins qu'elle n'y avait été l'année précédente.

Cette baisse se produit à la suite d'une baisse de $2.4 milliards, pour les mêmes actions, qui y avait été enregistrée en 1973, par rapport à 1972. Cependant, il y avait eu un gain de $5 milliards en 1972.

Les 51 titres canadiens transigés à la Bourse Américaine y ont terminé l'année 1974 avec une valeur totale de $8,190,870,680, au regard de $13,977,255,810 en 1973 et $16,330,177,709 en 1972.

A la fin de 1974, la valeur totale des actions canadiennes à la Bourse Américaine représentait 35.13 p.c. de la valeur totale de toutes les actions sur ce marché, contre 36.10 p.c. en 1973.

La Bourse Américaine est le plus grand marché aux Etats-Unis pour les transactions de valeurs étrangères. Sur les 70 titres étrangers qui y sont inscrits, 51 sont canadiens.

Giant Yellowknife Mines est l'un des titres dont le virement a été le plus élevé à la Bourse Américaine. Au fait, il s'y classe au 3e rang dans une semaine, avec ses 3,814,300 actions qui y ont changé de mains. Imperial Oil est au 7e rang, avec un virement de 5,133,900 actions.

Au nombre des autres titres canadiens qui y sont en évidence, se trouvent Wright-Hargreaves Mines, avec un virement de 3,656,000 actions, Lake Shore Mines, 3,520,000, Campbell Chibougamau Mines, 2,816,000, Asamara Oil, 2,623,000, Banister Continental, 2,329,300, Pato Consolidated Gold, 2,188,600, Ranger Oil, 2,099,000, et Dome Petroleum, 1,049,900.

Six promoteurs accusés de fraude par la CVMQ

La Commission des valeurs mobilières du Québec vient de porter des accusations criminelles contre six personnes reliées à la promotion des actions de Santa Helena Mining. MM. David Fleming, Vincent Joseph Kirby, Herbert George Gardner, Herbert Coons, Leo Paul Murphy et Mme Carol Murphy sont accusés d'avoir entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1971, fait et mis en circulation un prospectus concernant les affaires de la Santa Helena Mining.

Les prévenus sont accusés d'avoir mis en circulation ce prospectus qu'ils savaient être faux, avec l'intention d'induire des personnes à devenir actionnaires. Les accusations sont portées en vertu des articles 423 (1) (d) et 358 (a) du Code criminel.

Logements: le taux d'inoccupation est trop bas à Montréal

Montréal, ville où 65% de la population est locataire, fait face à un taux d'inoccupation des logements loués de 1.2%. C'est-là le niveau d'inoccupation le plus bas depuis 1967, année de l'Exposition universelle.

M. Eugene Zinay, vice-président et gérant-général de l'important courtier immobilier Lepage et Westmount Realties, a mis sur le compte d'une industrie de la construction stagnante ce taux d'inoccupation menaçant. L'homme d'affaires met aussi en cause la rigidité du Code des loyers en matière d'augmentation des prix.

M. Zinay a même affirmé que les augmentations de loyers allouées sont moindres que ce qu'elles devraient être pour permettre aux propriétaires d'éponger l'augmentation importante des coûts. "Dans plusieurs cas, a-t-il affirmé, les loyers ne suffisent plus à couvrir les frais d'opération des propriétés."

Selon le courtier immobilier, si la législation ne devient pas plus permissive en matière d'augmentation des loyers, le taux d'inoccupation s'amoindrira de nouveau, menaçant dangereusement le délicat équilibre entre l'offre et la demande de logements qui, en définitive, règle le marché des loyers.

RÉSEAUX D'ALARMES

- ALARMES CONTRE LE VOL PAR EFFRACTION, LES INCENDIES ET LE VOL A MAIN ARMEE
- COMMERCIALES, RESIDENTIELLES ET INDUSTRIELLES.
- CHAMBRES-FORTES ET VOUTES DE BANQUES.
- AGREE UNDERWRITERS LABORATORIES OF CANADA
- AGREE BUREAU D'EXPERTISE DES ASSUREURS
- STATION CENTRALE — CONTRÔLE DES CIRCUITS DE COMMUNICATION
- DES PATROUILLEURS ARMES REPONDENT AUX ALARMES
- AUTOS PATROUILLES POURVUES DE RADIOS
- DETENUE EN TOUTE PROPRIETE PAR DES CANADIENS



BOB DYALL, PRÉSIDENT
29 ANS D'EXPERTISE

Garda Alarms Co.

A LA PORTÉE DE TOUTE LA RÉGION DU GRAND MONTRÉAL

937-7487

SPÉCIAL PRINTEMPS

BONI: GARANTIE 40,000 milles ou 24 mois (Wynn's)

- 4 portes et vitres arrière descendantes
- Coffre presque aussi spacieux que ceux de la Volks et de la Pinto combinés
- Traction avant qui assure une tenue de route supérieure
- Jusqu'à 33 milles au gallon (EPA)
- Freins à disques à l'avant
- Direction à cremaillère



RENAULT 12

CONCORDIA AUTO LTÉE

4440 BOULEVARD LÉVESQUE
ST-VINCENT-DE-PAUL, LAVAL

661-0660

à Laval, Renault, c'est Concordia Auto!

Pour la Fête des Pères

UNE CALCULATRICE
Texas Instruments

CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE



MODÈLE
TI-2500-II

$64.95

Additionne, soustrait, multiplie et divise instantanément. Touche pour chaine/constante. Écran lumineux à 8 caractères facile à lire. Chargeur-alimentateur pour recharger les batteries en utilisation hors secteur. Touche pour le %. Attaché-case et manuel d'instruction inclus.

NOUS POSSÉDONS UN CHOIX COMPLET DE CALCULATRICES ÉLECTRONIQUES

RADIO GRATUIT

Si vous emportez cette annonce, vous recevrez un petit radio portatif avec l'achat de n'importe quel calculatrice TI. (un radio modèle TR-680 par client).

cesco electronics ltd

Montréal — 4050 Jean-Talon O. 735-5511
Québec — 98 St-Vallier O. 524-4641



Les projets de maisons-jardin en copropriété ont connu un succès certain dans les banlieues de l'ouest de Montréal où l'on peut devenir copropriétaire d'une maisonnette et de tous les services connexes : piscines, jardins et centre récréatif . . .

La copropriété

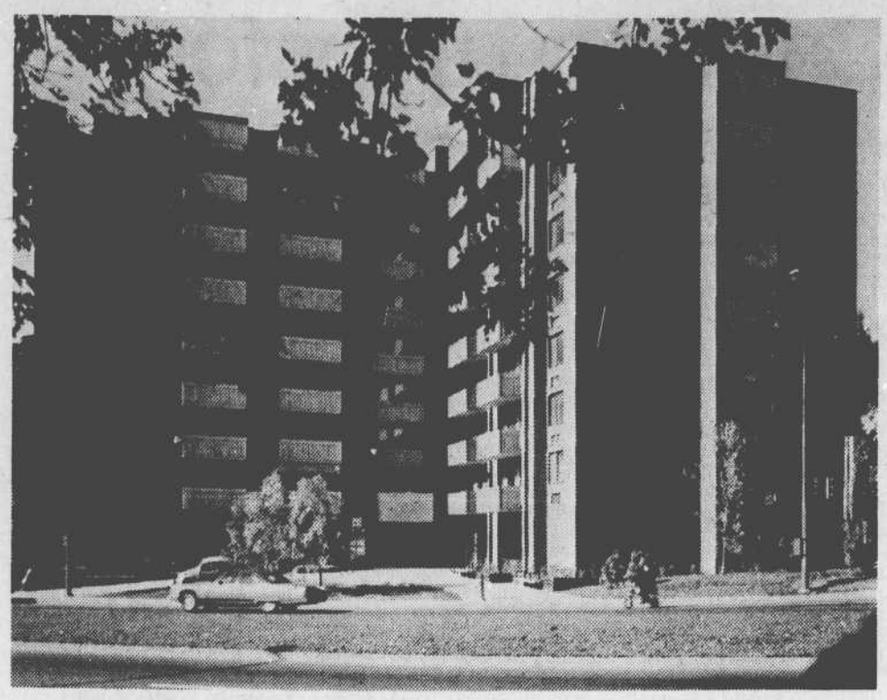
par Jacques Forget

Qu'est-ce au juste que la copropriété, cette formule qui a fait ses preuves depuis longtemps en Europe et depuis peu aux Etats-Unis, sous une formule toutefois différente?

La copropriété, c'est la propriété d'un immeuble répartie entre ses propriétaires en fractions égales. Ces fractions comprennent à la fois une partie exclusive, réservée à chaque propriétaire, et une quote-part des parties communes.

C'est-à-dire que chacun des propriétaires, en plus de posséder en propre une partie déterminée de l'immeuble, soit son logement, possède aussi collectivement les parties dites communes de l'immeuble: escaliers, toiture, garages, etc... Ainsi, qu'il s'agisse d'un immeuble à appartements, ou d'un duplex, chacun des participants aura droit de propriété sur son logement et un droit de copropriété sur les parties communes de l'immeuble.

On comprend donc l'utilité d'une formule légale spécifique, car, à l'encontre de la situation de locataire, elle comporte un droit de propriété sur un immeuble partagé collectivement entre différents participants: les copropriétaires. Ce compromis entre différents individus permet de réaliser une économie d'échelle à l'achat qui peut faire, dans certains cas, la différence entre devenir propriétaire ou demeurer locataire.



. . . La concentration urbaine a toutefois forcé à développer la copropriété en hauteur. Cette habitation détenue en copropriété, à seulement quelques milles du centre-ville, offre tout le confort d'une résidence de luxe.

Une formule juridique rassurante

La formule québécoise de la copropriété, à l'image de la formule française, est basée sur le droit des biens. Autrement dit, les copropriétaires ont directement accès au droit de propriété. Ce n'est pas le cas dans les pays anglo-saxons, où la copropriété est basée sur le droit des obligations. On parle alors d'habitation en condominium plutôt que de copropriété et c'est par l'intermédiaire d'une société, dont sont actionnaires les copropriétaires, que l'immeuble est géré.

La formule québécoise, basée sur le droit des biens, amène un droit réel et tangible sur l'immeuble. Elle est donc plus rassurante que la formule anglo-saxone qui ne donne accès qu'indirectement à la propriété et menace, par la règle de l'autorité de la majorité des actionnaires applicable aux sociétés, les droits de copropriétaires minoritaires.

Cependant, si la copropriété comporte des avantages pécuniaires certains, elle demande néanmoins une organisation juridique serrée et efficace qui permettra de supporter les inconvénients de l'association dans la propriété et de la proximité du voisinage.

C'est ainsi qu'exceptionnellement, contrairement aux principes de notre droit de propriété, les copropriétaires doivent demeurer dans l'indivision. Cette condition est essentielle à la copropriété même et signifie que le droit de propriété demeurera divisé entre les intéressés. Bien sûr, cette règle ne fait pas obstacle au droit de chacun des propriétaires de vendre sa quote-part et sa fraction de l'immeuble qui le plus souvent prend la forme d'un appartement ou d'un étage, selon les dimensions et le type d'immeuble.

Cette organisation juridique stricte, inhérente à la copropriété, se manifeste dès la naissance de celle-ci. Ainsi, la déclaration de copropriété, en forme notariée, doit obligatoirement être enregistrée. Il s'agit-là d'une des rares exceptions à la pratique courante du consensualisme libéral de notre droit. En matière de copropriété, c'est l'enregistrement qui crée le droit tant à l'égard des copropriétaires qu'à l'égard des tiers.

La déclaration de copropriété doit, lors de l'enregistrement, être aussi accompagnée d'un plan de l'immeuble décrivant en détail les parties communes et exclusives et déterminant la valeur relative de chaque fraction. Cependant, s'il ne s'agit pas d'une nouvelle construction, les détenteurs de créances hypothécaires et privilégiés sur l'immeuble doivent consentir au changement de régime en faveur de la copropriété.

Cette dernière exigence s'explique du fait que l'établissement de la copropriété entraîne une division de l'hypothèque ou de la créance privilégiée. Ainsi, le créancier qui ne veut pas acquiescer à la division de son hypothèque ou de sa créance pourra toujours refuser de donner son consentement.

Voilà pour l'organisation de l'immeuble. Mais comment fonctionnent les copropriétaires dans le cadre juridique de la copropriété qui exige une détermination précise des droits et obligations de chacun des participants?

Les droits et obligations résultant du régime de copropriété sont attachés à l'immeuble et ils existent en propre, dit la doctrine juridique traitant de la question. Cependant, les copropriétaires ont quand même des droits et des obligations considérables.

Les obligations

Ainsi, bien qu'en principe le copropriétaire ait un droit autonome et indépendant; en pratique, l'interrelation qui existe entre les différents voisins rend plus stricte les obligations de bon voisinage entre les copropriétaires que s'il ne s'agissait que de simples propriétaires.

Parallèlement, la responsabilité civile des copropriétaires est dite conjointe et non solidaire. En langage courant, cela signifie que tous les copropriétaires sont simultanément et proportionnellement responsables à l'égard des tiers, selon l'importance de leur fraction.

Ainsi, si un visiteur se blesse à cause du mauvais entretien de l'immeuble, les copropriétaires seront collectivement responsables, compte tenu de l'importance de leur part dans l'immeuble.

De même, face aux dépenses encourues pour la gestion de l'immeuble, les copropriétaires sont débiteurs conjoints, toujours selon l'importance de leur fraction de l'immeuble. Ils peuvent la vendre ou l'aliéner de différentes façons. Cela, à moins que la déclaration de copropriété n'indique une répartition contraire des dépenses.

Les droits

Les copropriétaires, bien sûr, ont aussi des droits. Premièrement, des droits sur leur fraction de l'immeuble, soit l'étage ou l'appartement détenu en propre. Ils peuvent donc la vendre ou la louer.

Les copropriétaires ont aussi des droits sur la totalité de l'immeuble. Qu'il s'agisse de la destination de l'immeuble qui doit être conforme à la destination de copropriété, ou du comportement des autres copropriétaires qui doivent respecter les règles du bon voisinage.

Outre l'étroite réglementation des conduites des copropriétaires, la formule de la copropriété s'assoit aussi sur une organisation administrative bien déterminée. L'assemblée des copropriétaires et le ou les administrateurs de l'immeuble détenu en copropriété en sont les composantes. Alors que l'assemblée des copropriétaires détient le pouvoir au sein de l'immeuble, l'administrateur l'exerce sous ses ordres.

La loi sur la copropriété stipule que l'assemblée des copropriétaires doit se réunir au moins une fois l'an. Celle-ci a le droit absolu de gestion sur l'immeuble.

Les pouvoirs de l'assemblée des copropriétaires sont déterminés dans la déclaration de copropriété. Seules quelques dispositions de la loi sur la copropriété viennent les contingenter.

C'est ainsi que le législateur a décidé que chacun des copropriétaires dispose d'un nombre de voix relatives à sa fraction. La formule de la copropriété ne tient donc pas de la coopérative, où un homme égale un vote.

De la même façon, la loi dispose que les décisions sont prises à majorité simple, sauf quelques cas où il y va de l'existence même de la copropriété. Il en est ainsi des actes d'acquisition immobilière et ceux d'aliénation partielle des parties, de la modification du plan de copropriété ou du plan de construction, des travaux comportant transformation, aggrandissement ou amélioration des parties communes ainsi que de la réparation en cas de sinistre, des actes d'aliénation ou d'acquisition des parties exclusives avec la permission du copropriétaire concerné. Dans ces cas, il faut une double majorité composée d'au moins la moitié des copropriétaires représentant les trois quarts des voix. Chaque quote-part dans l'immeuble comptant pour une voix.

La loi vise à protéger le copropriétaire minoritaire ou même solitaire. C'est pourquoi, statutairement, l'assemblée des copropriétaires ne peut imposer à l'encontre de la déclaration de copropriété une modification à la fraction d'un copropriétaire. Pareillement, les copropriétaires ne peuvent, sauf à l'unanimité, changer directement ou indirectement la destination de l'ensemble.

Quant à l'administrateur, son rôle est ambivalent. Il est à la fois mandataire de l'assemblée des copropriétaires et fiduciaire de l'immeuble.

L'ambivalence du rôle d'administrateur s'explique. D'une part, il a qualité pour agir en justice tant en demande qu'en défense, même contre certains copropriétaires qui ne s'aquitteraient pas de leurs obligations. Et il est de même responsable, tant à l'égard des copropriétaires qu'à l'égard des tiers, des dommages causés par le défaut d'entretien. Il est donc fiduciaire.

D'autre part, tout jugement qui condamnerait l'administrateur est exécutoire contre les copropriétaires dans la proportion de leurs intérêts respectifs dans l'immeuble. L'administrateur est donc aussi mandataire.

Un ensemble de services intégrés

Les Québécois peuvent se "permettre" la copropriété depuis 1972, alors que le législateur a instroduit dans le Code civil des dispositions à cet effet. Auparavant, outre les éphémères communes, seule la formation d'une compagnie ou l'acquisition par plusieurs propriétaires d'un immeuble, permettaient de se "penser" copropriétaire. Mais ces formules n'offraient pas au copropriétaire minoritaire toute la protection qu'offre aujourd'hui la formule québécoise.

A Montréal, deux groupes s'intéressent activement à la copropriété. Par leur collaboration aux Entreprises intégrées du Polyèdre, le couple Jacques et Hélène Béique, un architecte et une avocate, viennent de réaliser le projet Le Square de Longueuil. Pionniers de la copropriété au Québec, les Béique construisaient il y a trois ans le premier ensemble immobilier détenu en copropriété: La Cerisaie, situé sur la Rive Sud. La compagnie Belcourt Construction pour sa part s'est spécialisée dans la construction d'habitation en copropriété. En trois ans, la compagnie a bâti pas moins de 1,000 logements destinés à des copropriétaires.

Le Square ne sera complètement terminé qu'à la fin juin, mais déjà 100 logements sur 150 sont occupés et il n'en reste plus qu'une vingtaine à vendre. En fait, explique Me Hélène Béique, directrice des Entreprises intégrées du Polyèdre, près de la moitié de nos appartements ont été vendus à même les plans, alors que l'immeuble sortait à peine de terre.

"Les gens n'achètent pas un appartement en copropriété pour des raisons d'ordre d'économie. C'est plutôt à cause des nombreux services offerts qu'on deviendra copropriétaire. Car, comme dans le cas du Square, l'achat de son appartement donne droit à l'accès à la piscine et au gymnase, de même qu'à la salle commune et aux garages. Des frais mensuels de $20 à $50, selon le prix de l'appartement acheté, sont imposés à chacun des copropriétaires au titre des charges communes soit le paiement du salaire de l'administrateur et l'entretien de l'immeuble."

Mais l'appartement n'est pas la seule forme que prend la copropriété. Si Le Square de Longueuil est un luxueux immeuble à appartements, Sunnibrook Village et The Woodlands à Dollard des Ormeaux ou The Meadows à Côte St-Luc sont des ensembles de maisons-jardins. C'est dans ce type d'habitations individuelles, détenues en copropriété avec les parcs, jardins et piscines qui les entourent, que Belcourt Construction s'est spécialisée.

En fait, sur la pointe ouest de l'île de Montréal, Dollard des Ormeaux est presque devenue la cité de la copropriété. Belcourt Construction y a érigé trois ensembles de projets d'habitation en copropriété, regroupant une centaine d'habitations. Dès l'automne de 1971, le projet The Woodlands accueillait ses premiers copropriétaires qui pour quelque $14,000, pouvaient se permettre un mode de vie tout à fait nouveau... "à la manière country club", disait la publicité.

"Nos acheteurs obtiennent pour leur argent une bien meilleure valeur qu'ils n'obtiendraient en acquérant tout autre forme de propriété, surtout en ces temps d'inflation", explique M. Michael Zunenshine, l'un des directeurs de Belcourt Construction. En d'autres termes, nos copropriétaires ne déboursent pas plus que ce qu'ils payaient autrefois en loyers et sont propriétaires d'une maisonnette. Sans souci d'entretien, ils jouissent de toutes les commodités communautaires qui sont généralement l'apanage des lieux de villégiature. Ils ont accès à la piscine et à la pataugeuse, au centre communautaire où peuvent être organisées des fêtes et des réceptions, au terrain de jeux aménagé. La tonte du gazon ou le déneigement deviennent rapidement de vieux souvenirs."

Glenview Green à Dollard des Ormeaux et Summerhill Park à Kirkland sont les deux derniers projets immobiliers de cité-jardin, construits par Belcourt Construction. L'habitation de quatre chambres à coucher de Glenview Green se vend $25,500 ou $28,500, si on y ajoute une salle de jeux. Les charges communautaires mensuelles que doivent payer les copropriétaires pour défrayer le financement des services d'entretien sont de $25 et $26, respectivement, selon la maison achetée. A Summerhill Park, la maisonnette de deux chambres à coucher est vendue $25,950; celle de trois chambres, $28,950. Les frais de charges communautaires sont de $38 et $44 par mois.

Chateau Decelles, la tour à appartements du constructeur Belcourt offre un appartement de deux chambres à coucher à compter de $35,900. Le trois chambres à coucher s'y vend $28,950. Les frais de charges communautaires sont de $62 par mois dans le premier cas et de $86 pour l'appartement de 3 chambres à coucher.

"Les appartements du SQUARE, à Longueuil, se vendent entre $20,000 et $60,000. Alors que pour $20,000, l'acheteur n'acquiert qu'un appartement d'une seule chambre à coucher, le seul "penthouse" de l'immeuble s'est vendu $60,000. Pour $30,000 ou $40,000, le nouveau copropriétaire prend possession d'un appartement à 2 ou 3 chambres à coucher. Un comptant d'environ 20% est exigé à l'achat, l'hypothèque étant financée à 9½%.

"Les maisons-appartements en copropriété sont devenues le mode de vie urbaine par excellence à travers le monde, de dire M. Zunenshine. Les autres grands centres tant au Canada qu'aux Etats-Unis sont bien en avant de nous dans ce domaine. Cela est dû sans doute au fait que Montréal, à l'encontre des autres villes, avait encore des terrains résidentiels à offrir près du centre-ville. Mais tout cela est maintenant chose du passé."

Un jour,
ça sera peut être notre tour
OXFAM

La copropriété à Québec . . .

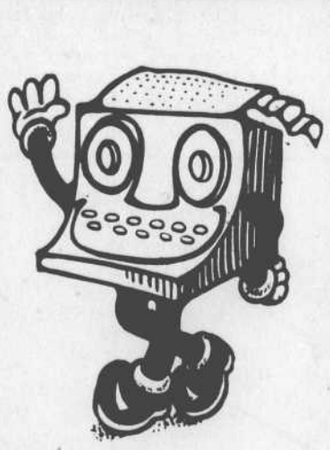
Bien que moins développée à Québec, l'habitation en copropriété est aussi présente dans la vieille capitale, notamment par l'actuel immeuble à appartements le Louisbourg du Chemin St-Louis et la luxueuse tour à appartements Les Bernières qui borde les Plaines d'Abraham. Un troisième projet d'immeuble à appartements serait actuellement construit dans Ste-Foy par Couillard Construction.

Même si le projet Les Bernières n'est pas tout à fait terminé, la majeure partie des appartements ont été livrés et plusieurs sont déjà habités. Deux types d'appartements sont offerts aux futurs copropriétaires: L'un de 5½ pièces, comptant deux chambres à coucher, se vend à partir de $50,000; l'autre, de 6½ pièces, faisant trois chambres à coucher, est vendu $65,000. Les prix connaissent une certaine escalade, au fur et à mesure que l'on s'élève d'un étage à l'autre des 16 paliers de l'immeuble.

Au prix d'achat, le nouveau copropriétaire doit ajouter ses frais mensuels de charges communes qui varient, selon le prix payé pour l'appartement, de $85 à $111. Ce montant défraye les assurances feu et responsabilité, le coût de l'électricité et du chauffage, les salaires du personnel d'administration et d'entretien ainsi que les coûts de tous les contrats d'entretien.

Le toit-terrasse recouvre une magnifique piscine. Une salle communautaire permet aux copropriétaires d'offrir réceptions et fêtes.

WR
Le service d'immeuble de demain . . . aujourd'hui
Immeubles WESTGATE Realties
Courtiers Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal



Les services de Charlie, l'ordinateur Westgate, vous sont offerts gratuitement dans ses 34 bureaux de la Province de Québec. Que vous achetiez ou vendiez une propriété, Charlie vous obtiendra les meilleurs résultats.



BOUCHERVILLE: #144. (MLS) Bungalow brique, garage, 5½ pièces. Tél: 655-7611.



ST-LAMBERT: Joli bungalow, 3 chambres à coucher, salon avec foyer en pierre. Beau terrain sur le golf, bien paysagé. M.L.S. Pour détails appelez 672-9520.



CHATEAUGUAY: Bungalow pierre et brique, très propre, sous-sol fini, terrain paysage. $29,000. MLS. (1095) Tél: 691-7770



BOUCHERVILLE: #115. (MLS) cottage semi-détaché, brique et stucco, foyer en pierre-des-champs. Tél: 655-7611.



STE-JULIE: Domaine des Haut-Bois, face à un parc. Idéal pour jeune famille, 4 chambres, superbe salle familiale au rez-de-chaussée avec foyer et portes patio. Hypothèque 9%. M.L.S. Filière #300. Tél: 653-2496.



ST-BRUNO: Magnifique propriété au plus haut point du Sommet Trinité. Intérieur unique, à multiple paliers. Cuisine ultra-moderne ouvrant sur immense balcon, 4 chambres à coucher, 2 foyers en pierre au salon et dans la salle à manger. Superbe terrain boisé. M.L.S. Filière #448. Tél: 653-2496.



COTE ST-LUC: Charmant bungalow, split-level détaché, entrée en marbre, salon avec salle à diner adjacente, 3 plus 1 chambre, 2½ salles de bains, grande cuisine, den avec porte sur patio et jardin, salle de récréation avec bar. MLS. Jules Millian 731-8048 ou 487-3365.



OUTREMONT: Cottage semi-détaché, 8 pièces, 2 salons, salle à diner, 4 chambres, 2 salles de bains, 2 toilettes, sous-sol fini avec sortie séparée. Salle de jeux, bibliothèque, chambre froide. $60,000. M.L.S. Maurice Sasportas, 735-5791 ou 737-9755.

WR Immeubles WESTGATE Realties
Courtiers Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal
Siège social 101 Place Charles Lemoyne, Longueuil, Que.

BELOEIL 296 boul. Laurier
BOUCHERVILLE 280 Fort St-Louis
BROSSARD 7250 boul. Taschereau
CANDIAC 11 Montcalm
CHÂTEAUGUAY 75 boul. St-Jean-Baptiste
CHOMEDEY 4608 boul. Samson
CÔTE-DES-NEIGES 6700 Côte-des-Neiges
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3673 St-Jean
DUVERNAY 1950 boul. de la Concorde
LASALLE 8182 boul. Champlain
LONGUEUIL 1999 boul. Roland-Therrien
LONGUEUIL 2877 chemin Chambly
LONGUEUIL 644 Curé-Poirier
MONTRÉAL 6287 Sherbrooke Est
N.D.G. 5550 Sherbrooke Ouest
PIERREFONDS 11060 Gouin
POINTE-CLAIRE 225 boul. Hymus
ST-BRUNO 63 Rabastalière Ouest
ST-HUBERT 3060 Montée St-Hubert
ST-HYACINTHE 1055 Laframbroise
ST-JEAN 1012 Du Séminaire
ST-LAMBERT 1457 Victoria
ST-LAURENT 3706 Côte Vertu
ST-LÉONARD 5940 boul. Grandes Prairies
STE-THÉRÈSE 300 Sicard
TRACY (Sorel) 7000 av. Plaza Tracy

Nouvelles succursales Westgate à Trois-Rivières, Sherbrooke, Granby et Québec pour vous servir.